L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1617 - VENDREDI 19 FÉVRIER 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Recherche

Contre les ravageurs : le vrai défi de la lutte biologique



Depuis 2018, un projet nommé Reggae, (Régulation biologique en gestion agroécologique en grandes cultures) est mené en Côte-d'Or. Il mobilise un lycée agricole, l'Inrae et plusieurs exploitants du département. En cherchant à mieux comprendre les interactions entre différentes espèces d'insectes, dont l'agriculture pourrait tirer bénéfice, les acteurs de ce projet ont surtout découvert combien l'ambition de la lutte biologique repose sur des systèmes complexes, aux équilibres fragiles. Pour les agriculteurs participants, l'expérimentation est en tout cas très enrichissante. *Pages 14-15*

Côte d'Or

› Vente aux enchères à Créancey

Le plan B a bien fonctionné



Nièvre

› Prospective

Un scénario de rupture pour l'agriculture nivernaise ?



Yonne

› Horticulture

Se préparer avant les plantations







Sommaire

Côte d'Or

04 • Station charolaise : Le plan B a bien fonctionné
05 • Loup : L'historique des dommages
06 • Aviculture : Coup double
07 • Financement participatif : Une fromagerie, à tout prix

Nièvre

08 • Prospective : Un scénario de rupture pour l'agriculture nivernaise ?
09 • Circuits courts : « *J'veux du local – le goût de ma Nièvre* » officiellement lancé

Yonne

10 • Horticulture : Se préparer avant les plantations
11 • Dégâts de gibier : Avancer, ensemble, face à la problématique des sangliers
12 • Emploi : Des solutions pour tous les besoins

Région et ailleurs

13 • Vignes : Les foyers de flavescence dorée s'étendent dans la région
14-15 • Recherche : Reggae, pour une bonne mise en musique de la régulation biologique

Filières

16 • Cultures Protéagineux de printemps : Puis-je semer ma récolte 2020 ?
17 • Cultures Pois, campagne 2021 : L'implantation, étape clé de l'itinéraire technique

Infos Services

18 • Économie et gestion
19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-26 • Annonces légales
27 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Horticulture

Un appel à projet pour aider à l'installation de jeunes

MiiMosa et InVivo Retail veulent soutenir l'installation des jeunes horticulteurs. Cinq projets horticoles responsables auront la chance de bénéficier d'une collecte de financement participatif exceptionnelle et d'un accord commercial long terme.

Aider à l'installation de jeunes horticulteurs, c'est le but poursuivi par l'appel à projet lancé par MiiMosa, spécialiste du financement participatif dédié à l'agriculture et à l'alimentation, et InVivo Retail, la filiale distribution grand public du groupe InVivo. Le programme permettra de soutenir cinq projets d'ici le 1er novembre, grâce à des collectes de financement participatif sur-mesure. Jusqu'au mois de novembre, les candidats peuvent postuler afin d'être sélectionnés par InVivo Retail puis accompagnés par la plateforme MiiMosa. Chacune de ces collectes bénéficiera d'une campagne de communication et d'un engagement commercial avec InVivo Retail.

Un projet bien accompagné

Pour en bénéficier, les candidats doivent avoir un projet d'installation ou de reprise, avoir moins de 45 ans et s'inscrire dans une démarche écoresponsable répondant aux critères Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) du groupe. Après avoir postulé en ligne [1] un chef de projet va contacter le porteur de projet pour lui conseiller la solution de financement participatif la plus adaptée. Il l'accompagnera enfin tout au long de sa campagne de financement participatif. « *Ce projet s'inscrit dans les engagements que nous avons pris vis-à-vis de la filière, parmi lesquels nous approvisionner à 90 % en végétal produit en France* » explique Guillaume Darrasse, directeur général de InVivo Retail. En 6 ans, MiiMosa a accompagné 3 800 projets en France et en Belgique, sur le modèle du don avec contrepartie et du prêt participatif.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

(1) Pour postuler à l'appel à projet, il faut remplir un formulaire disponible en ligne sur invivo-retail.miimosa.com

en bref

Coopératives Des sites fermés chez Axéréal

Le projet de restructuration chez Axéréal, coopérative notamment présente dans la Nièvre, annoncé le 24 novembre par l'intersyndicale, se met en place avec la fermeture d'une soixantaine de sites et la suppression d'une centaine d'emplois d'ici à fin juin, apprend-on de même source. Il va s'étaler sur deux ans, ont informé la FGA-CFDT, Sdacoopa Solidaires et Unsa 2A le 16 février, précisant qu'après « *une autre vague* » au printemps 2022 cela aboutira « *à supprimer environ 220 postes de travail et à fermer une centaine de sites répartis sur la grande région Centre et les départements avoisinants* ». Plusieurs étapes ont été franchies, avec la consultation des instances du personnel, achevée le 18 janvier, puis le vote en conseil d'administration, la validation par la Direccte (administration) le 11 février, selon le communiqué. Axéréal a fait part, le 16 février, de sa « *volonté de (se) transformer face aux évolutions de consommation, réglementaires et climatiques. Cette feuille de route, désormais partagée avec les agriculteurs, nous mènera vers la structuration de filières les plus rémunératrices pour les producteurs, la montée en puissance de la digitalisation des activités, et une évolution de nos sites de collecte et de transformation cohérentes avec les nouvelles attentes du marché* ».

Ferme digitale Changement de gouvernance

L'association française de start-up agricoles, la Ferme digitale, a renouvelé son bureau à l'occasion de son assemblée générale fin janvier. C'est le patron de Weenat, Jérôme Le Roy, qui prend la présidence, succédant à Paolin Pascot (Agriconomie) et Florian Breton (Miimosa), coprésidents depuis quatre ans. A cette même occasion, la Ferme digitale change de gouvernance, pour répondre à l'élargissement de l'association (51 membres) et à la diversité croissante de ses membres (taille, activité). Six pôles ont été créés au sein du bureau : Synergies et accélération, piloté par Julie Davico-Pahin (Ombrea) ; Agricultures et territoires (Mathieu Godet – Baoba – et Loïc Tanguy – Les grappes), Industrie et R&D, piloté par Anthony Bugeat et Justine Lipuma, Communauté (Jérôme Le Roy), Relations partenaires et investisseurs (Paolin Pascot) et Relations publiques et impact (Florian Breton). À partir de cette année, la Ferme Digitale souhaite notamment s'implanter dans les territoires, en développant les relations entre membres dans les régions, et avec les acteurs locaux (salons, investisseurs, écoles…). « *Même si les start-up ont vocation à se déployer à l'étranger, nous voulons faire de la France notre base forte* », explique Jérôme Le Roy.

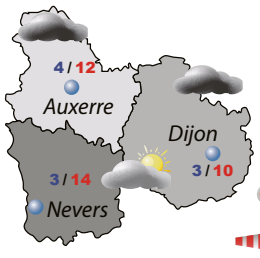
la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 19 Février

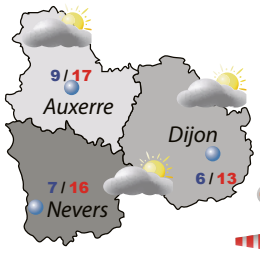


Nuageux
Un temps nuageux à couvert s'annonce pour ce vendredi. Les vents seront modérés.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 8 à 13°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Saint Gabin
Soleil : 07h51 - 18h19
Lune : 11h09 - 01h34

Samedi 20 Février



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 8 à 10°C
T° maxi : 14 à 18°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Aimée
Soleil : 07h49 - 18h21
Lune : 11h36 - 02h40

Dimanche 21 Février



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 13 à 17°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Damien
Soleil : 07h47 - 18h22
Lune : 12h10 - 03h45

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 Février au Mercredi 24 Février

Ujn temps bien ensoleillé en perspective.

Vents : Nord-Est à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 14 à 16°C

Du Jeudi 25 Février au Dimanche 28 Février

Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour cette période.

Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini : 8 à 10°C T° maxi : 12 à 14°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Réflexion

Le feu, cet ennemi qui nous veut du bien

En ce début d'année, nous gardons tous en mémoire les feux qui ont ravagé la planète et ont fait les grands titres de la presse, notamment au Brésil, en Australie ou aux États-Unis. Mais si le feu est destructeur, faut-il pour autant le bannir ?

Le feu est au cœur des systèmes de production agricoles. On estime entre 200 et 500 millions le nombre de paysans pratiquant l'agriculture itinérante sur brûlis à travers le monde et principalement en Afrique, Amérique du Sud et Asie. S'établissant le plus souvent au sein des zones de savane ou tropicales, ce mode d'agriculture ancestrale pour dégager et fertiliser le terrain est aujourd'hui vivement critiqué par la communauté internationale. Depuis le Sommet de la terre de Rio, en 1992, l'Organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) estime que ce modèle agraire participe à la déforestation et au réchauffement climatique global en facilitant la fuite de carbone dans l'atmosphère.

Préjugés mis à mal

Chez nous aussi, les pressions sont fortes pour abolir cette pratique tant ses impacts négatifs sur les écosystèmes, la qualité de l'air en raison d'émissions de NOx et de particules fines consécutives à la combustion des chaumes, semblent évidents et repris par les médias et les associations écologistes. Au-delà des clichés sans fondement scientifique (du type forêt = poumon ; feu = destruction de la vie) que nous dit réellement la science ? De nombreuses études internationales mettent à mal ces préjugés. Les travaux sur les sédiments de lacs amazoniens qui enregistrent année après année les changements ont montré que les feux de forêt y sont naturels et se produisent régulièrement depuis au moins 7 000 ans en raison principalement de sécheresses. Le feu en produisant des charbons, une forme stable de carbone organique qui retourne difficilement dans l'atmosphère à la différence des débris végétaux frais qui émettent du CO2 en se décomposant, contribue au contraire au stockage durable de carbone dans le sol et donc à la lutte contre le changement climatique. En outre, les cendres fines, une fois dans l'atmosphère, réfléchissent les rayons solaires et diminuent la température terrestre. Les oxydes d'azote atmosphériques (NOx = NO + NO2) produits qui ont certes un fort pouvoir d'effet de serre sont rapidement oxydés pour finalement retomber sous forme de nitrate lors des pluies. Ceci constitue un bienfait pour les sols souvent pauvres en nutriments auquel s'ajoute l'apport de phosphore (P), potassium (K), calcium (Ca), magnésium (Mg), fer (Fe), manganèse (Mn), zinc (Zn)… par les cendres et dont une partie est directement assimilable par les végétaux.

Facteur d'équilibre

Une autre vertu du feu est qu'il équilibre le pH des sols dont la tendance naturelle est à l'acidification ce qui est préjudiciable pour la plupart des plantes cultivées. Sans le feu les espèces cultivées actuelles n'existeraient pas et la biodiversité terrestre serait différente. Les céréales, par exemple, sont le fruit d'une adaptation au feu qui débute au Miocène (moins 25 millions d'années). C'est pour survivre aux incendies fréquents dans les plaines semi-arides d'Irak, d'Iran et de Turquie (croissant fertile où sont apparues la plupart des céréales à gros grain ensuite domestiquées par l'Homme) qu'une lente adaptation au feu s'est produite. La maturité des grains est rapidement intervenue avant la période estivale propice aux feux naturels. Ensuite, des barbes sont apparues à l'extrémité des épis pour les insérer fermement dans le sol une fois ceux-ci détachés des tiges. C'est en convergeant et divergeant à la faveur des changements d'humidité entre le jour et la nuit que les barbes ameublissent le sol et permettent l'enfouissement des graines pour les protéger des feux. Ceci a procuré un avantage indéniable aux céréales par rapport aux autres plantes et à leurs graines, détruites par les flammes. L'homme a sans doute lui-même utilisé les incendies depuis peut-être 100 000 ans, probablement pour accentuer le processus d'élimination des plantes adventices vivaces et ligneuses et favoriser les peuplements naturels de céréales à gros grains qui constituaient en quelque sorte les premiers champs ! Ces graminées mutantes ont ensuite montré leur formidable capacité d'adaptation à des milieux hostiles, non seulement soumis au feu, mais également à des sols aux pH extrêmes, salins, ou gorgés d'eau et aux régimes pluviométriques très faibles ou irréguliers.

Un allié ?

La vie comme nous la connaissons aujourd'hui, la fertilité des écosystèmes et la biodiversité sont le fruit d'un long processus évolutif en réponse au climat, aux sols et au feu. Éradiquer le feu de nos écosystèmes c'est entraver la lente marche de la nature, c'est décider de la vie ou de la mort de certaines espèces. Au champ où les graminées sont cultivées, supprimer le feu c'est se priver d'un allié de premier plan. Les invasions d'insectes dans nos colzas ne coïncident-elles pas avec la suppression des feux de chaume qui nettoient littéralement le terrain ? Lorsque le feu disparaît de la boîte à outils de l'agriculteur, par quoi le remplace-t-il ? Pour mémoire cette pratique est toujours autorisée en France dans certains départements et est à ce jour encadrée, par exemple en Côte-d'Or, par l'arrêté préfectoral n° 550 du 10 août 2017 : *« avant de procéder au brûlage de chaumes ou de végétaux sur pied, la parcelle à traiter doit être délimitée par un périmètre de sécurité de 10 mètres de large. La réalisation de ce périmètre doit assurer l'enfouissage complet de tous débris végétaux et mettre la terre à nu. Les feux ne peuvent être allumés que par vent nul ou faible, ne dépassant pas le degré 3 de l'échelle de Beaufort. Ils ne peuvent être abandonnés qu'après extinction complète par rejet de terre sur le foyer qui doit de cette façon être totalement recouvert, ainsi que sur sa périphérie »*. En conclusion : brûlons pour sauver la nature et nos fermes ! et ne nous soumettons pas à la dictature écologique/idéologique mais à la Science !

VINCENT CHAPLOT, AGRICULTEUR EN CÔTE-D'OR ET DIRECTEUR DE RECHERCHE À L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)

en bref

Santé La MSA crée un service d'arrêt de travail pour les personnes en isolement

La MSA a mis en place un nouveau service pour ses ressortissants s'isolant à domicile pour suspicion de coronavirus et qui ont besoin d'un arrêt de travail dérogatoire, annonce un communiqué le 16 février. Baptisé *« Coronavirus, isolement et arrêt de travail »*, ce service est accessible en ligne à chaque affilié MSA depuis son espace privé. Les personnes concernées sont invitées à télécharger un justificatif d'isolement à transmettre à leur employeur, puis à réaliser un test de dépistage dans les deux jours. À réception du résultat, qu'il soit positif ou négatif, elles doivent se connecter à nouveau pour solliciter un arrêt de travail. Elles devront par la suite transmettre à leur employeur une attestation d'isolement adressée par la MSA. *« L'arrêt de travail débute le jour de la déclaration d'isolement et prend fin le soir de la date d'obtention du résultat du test Covid-19, dans la limite de 4 jours d'arrêt maximum »*, précise le communiqué. La MSA rappelle que les exploitants peuvent bénéficier d'indemnités journalières Amexa durant la période d'isolement, et d'une allocation de remplacement s'ils sont positifs à la Covid-19.

Viande bovine La FNB réitère sa demande d'un coût de production minimum

Dans un communiqué du 15 février, la FNB (éleveurs de bovins viande, FNSEA) demande au gouvernement d'instaurer *« l'interdiction d'acheter un produit agricole à un prix ne couvrant pas le coût de production de référence du vendeur »*. En semaine 5 (du 1er février), malgré des abattages dynamiques, les cotations nationales étaient inférieures de presque 1 € aux coûts de production calculés par l'interprofession, et ce pour les trois principales catégories de bovins viande (vache allaitante, JB et broutard charolais). C'est cet indicateur que la FNB souhaite voir utiliser comme prix plancher. Le 29 mars dernier, l'association spécialisée de la FNSEA avait déjà demandé, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, *« un prix minimum payé aux éleveurs à hauteur de notre coût de production »*. Par anticipation, les éleveurs de la FNB refusent l'argument de l'incompatibilité de leur demande avec le droit européen de la concurrence. *« En situation d'extrême urgence et lorsque l'enjeu le nécessite, les pouvoirs publics savent faire évoluer le droit, avec une grande réactivité »*, martèle le président de la FNB Bruno Dufayet, cité dans le communiqué. D'après la FNB, *« 2 000 éleveurs (…) disparaissent, déjà, chaque année »*, et le revenu moyen d'un producteur de bovins viande ne dépasse pas *« 700 euros par mois »*.

Viticulture Le BIVB publie un guide sur les labels

Le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) vient de publier un guide destiné aux vignerons et négociants portant sur les nombreux labels qui existent dans ce secteur. Depuis 20 ans, les professionnels bourguignons adhèrent à des labels environnementaux de plus en plus nombreux : Agriculture biologique, Haute valeur environnementale (HVE), Demeter, Biodyvin… parce que la question environnementale est au centre des débats depuis quelques années et la Bourgogne s'est naturellement emparée du phénomène. Les viticulteurs sont conscients que cette question est primordiale et ils sont déjà nombreux à avoir adapté leur façon de travailler. Mais s'y retrouver dans tous ces labels n'est pas toujours simple. Ce nouveau guide apporte des éclairages utiles. Il a aussi la particularité de réunir les témoignages de professionnels qui ont déjà franchi le pas et qui partagent leur expérience. Ce guide est téléchargeable sur vins-bourgogne.fr

COMPAREZ VOS ASSURANCES AGRICOLES AVEC GROUPAMA



3 MOIS OFFERTS
sur votre contrat prévoyance «Capital Santé»
(arrêt de travail, invalidité, décès) pour toute souscription avant le 02/07/21.
Contactez votre conseiller ou rendez-vous dans votre agence

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Document et visuel non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - 01/2021

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Station charolaise

Le plan B a bien fonctionné

La vente aux enchères du GIE Charolais évaluation se tenait vendredi dernier à Créancey. Les acheteurs à distance sont à l'origine de dix transactions.





▲ Une fois n'est pas coutume : le pôle agricole sonnait inhabituellement creux, pour cette édition.

◀ La top vente de cette édition a été réalisée par Patou, un veau né à l'EARL des quatre saisons à Boyer, en Saône-et-Loire. Jean-Pierre Ferré a vendu son reproducteur pour la somme de 4 550 euros au Groupe Adaz, en République Tchèque. Une autre enchère à 3 000 euros a été obtenue sur son deuxième veau présenté à ce jour : *«J'apporte des charolais en station depuis une dizaine d'années. Dernièrement au Marault, j'ai réalisé la cinquième vente. Je n'ai jamais fait aussi bien. Ma sélection basée sur les facilités de naissance porte ses fruits, merci aux acheteurs pour leur confiance».*



◀ Laurène Porcheret, technicienne à Bovins Croissance depuis 2009, participait à l'animation de sa dernière vente. La jeune femme, accompagnée de son fils Maël, s'est installée le 1er janvier à côté de la ferme familiale à Marcilly-Ogny, dans un élevage de bovins et d'ovins.

L'ambiance était particulièrement tristounette le 12 février à Créancey. Coronavirus oblige, l'accès au site était limité, seulement 80 personnes avaient pris place dans les gradins du pôle agricole. Le public non-acheteur avait été invité à visionner la vente à distance, en direct sur Facebook.

Une quarantaine d'acheteurs potentiels s'étaient fait connaître avant ce rendez-vous, dont une dizaine à distance, de la Côte-d'Or à la République Tchèque. À l'heure du bilan, 28 des 37 veaux présentés étaient vendus à une moyenne de 3 007 euros. Dix de ces ventes, soit plus d'un tiers de celles-ci, ont été réalisées via le dispositif de l'achat à distance. *«L'organisation de cette édition a été compliquée. La vente en ligne, lancée en 2020, a été particulièrement utile cette année»*, commente Jean-Pierre Godot, président du GIE, *«sans ce dispositif, le bilan n'aurait pas été le même. Nous remercions l'ensemble des acheteurs et tout particulièrement ceux qui nous ont fait confiance sans être présents»*.

Le maintien de ce rendez-vous était *«très important»*, selon le président de la station : *«cette vente est le fruit d'un travail entrepris il y a près de deux ans par les sélectionneurs, il aurait été dommage de ne pas donner suite à cette implication dans la génétique. Les restrictions ont été très importantes, c'est ainsi. Il a été très compliqué de faire déplacer les gens. Les conditions climatiques n'ont rien arrangé, pour les déplacements en provenance de certaines régions. De plus, nous n'avons pas pu laver les animaux dans des conditions normales avec la température de -8 °C que nous avions en matinée. Décidément, rien n'était de notre côté»*. Comme à son habitude, Jean-Pierre Godot remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré de près ou de loin à cette organisation.

AG



▲ Ragot, né au Gaec du Rasais, a été le tout premier veau à s'élancer sur le ring du pôle agricole. L'animal présenté ici par Gaétan Pitois a été vendu 3 500 euros à un éleveur de Moselle, qui misait en ligne, depuis son ordinateur ou son smartphone. L'exploitation de Fain-lès-Moutiers signe sa troisième participation et sa troisième vente à Créancey. Si la transaction de 2019 était restée à la mise à prix, celle de 2020 avait frôlé la top vente avec une très belle enchère à 5 500 euros. *«Je présentais un animal avec beaucoup de qualités de races, de développement et un super dos. Néanmoins, avec un carré de bassin légèrement inférieur à certains»*, commente Gaétan Pitois, *«avant le début de la vente, j'espérais de Ragot une somme entre 3200 et 3300 euros. Quand le nombre de boîtiers a été annoncé, j'ai su que ce serait une vente compliquée. Cela s'est confirmé avec de nombreux invendus. Je suis donc très satisfait de cette vente au vu du contexte».*



▲ Il a gentiment retiré son masque pour la photo. Didier Giraud, *«invité permanent»* de l'émission Les Grandes Gueules sur RMC, à la radio et à la télévision, était présent vendredi dernier à Créancey. Cet éleveur de 47 ans exerce à Saint-Vallier en Saône-et-Loire et apporte très régulièrement des veaux en station. Il s'agissait de sa dixième venue à Créancey.

Le 24 février, toujours à Créancey

Et maintenant l'UCC

L'Union Charolais Croissance achève sa saison de ventes 2021 mercredi 24 février à la station de Créancey. Ce rendez-vous débute à 14 heures, 35 reproducteurs seront présentés avec toutes les garanties génétiques, morphologiques et génomiques.

Fin septembre, 42 taureaux charolais sont arrivés à la station, ces derniers proviennent très majoritairement des départements bourguignons.

Un représentant de l'Aube, un autre du Loiret et trois de la Loire sont également de la partie. Après la phase de contrôle où leur croissance moyenne a été de 1 600 grammes par jour, les veaux ont été pointés par un agent de l'Idele et un inspecteur du Herd-Book Charolais afin d'estimer au mieux leurs potentiels morphologiques et leurs aptitudes fonctionnelles. Ce sont donc 35 reproducteurs qui ont été retenus pour la vente, soit aux enchères, soit en vente amiable.

Du choix

Tous les styles morphologiques sont représentés dans cette sélection : des taureaux à génisses, des taureaux plus viandes ou plus élevages, des taureaux naturellement sans cornes… Par exemple, Pandora (n° 1 du catalogue) est un fils de Maximus sur Artois qui a réalisé une excellente croissance (supérieure à 1 750 g/j), depuis sa naissance à l'EARL Dominique Compot (58, voir photo). Ce taureau est bien à l'image du père avec une morphologie très nettement supérieure à la moyenne. Paradise (n° 4) né à l'EARL Touillon (71) présente quant à lui une excellente morphologie avec beaucoup de finesse de viande et avec des facilités de naissance très intéressantes. Roberto (n° 26, né au Gaec Élevage Comeau, 71), fils de Jésus sur Chic utilisable sur génisses, est doté d'une morphologie pour faire un très bel adulte et de très bonnes aptitudes fonctionnelles. Pluton (n° 2, né à l'EARL Coiffu en Côte-d'Or) est un fils de Epernay sur Farceur avec d'excellentes qualités de production.

À distance, également

L'équipe de la station de Créancey attend les visiteurs nombreux pour la dernière vente de l'hiver, à partir de 10 heures. Les éleveurs ont aussi la possibilité de participer à la vente avec le système Live de la Sicafome, après une inscription au préalable via severine.breton@sicarev.com. Catalogue de vente et informations : www.charolais-croissance.fr ou page Facebook *«Union Charolais Croissance»*.



Loup

L'historique des dommages

Les attaques de loup ne datent peut-être pas de cet hiver en Côte-d'Or. Éléments de réponse.

Le loup était-il déjà parmi nous en 2013 ? Cette hypothèse n'est pas à exclure, d'après un document récemment transmis par la DDT. Celui-ci répertorie les « *dommages aux troupeaux ovins et caprins, dans lesquels la responsabilité du loup n'a pas été écartée* » : des faits se sont ainsi déroulés dès le 25 décembre 2013 à Hauteroche (17 brebis tuées, joli cadeau de Noël soit dit en passant). Huit autres attaques sont à déplorer avant l'année 2020 : à Savilly en 2014, à Thorey-sous-Charny à deux reprises en 2017, à Thoisy-la-Berchère et Fontaines-en-Duesmois en 2018, à Bouze-lès-Beaune, Voudenay et La-Roche-en-Brenil en 2019. En 2020, tout s'accélère, avec des dommages à Saulieu, Manlay à trois reprises, Fontangy, Saint-Martin-de-la-Mer, Blagny-sur-Vingeanne, Voudenay et deux fois à La-Motte-Ternant. En 2021, rebelote : une attaque a eu lieu le 3 janvier à Chaignay, puis trois autres les 26 et 29 janvier à Vaux-Saules et Francheville, chez la même famille d'éleveurs. Le tableau de la DDT dénombre un total de 23 attaques et 165 victimes depuis 2013 (111 animaux morts et 55 blessés). Vingt et une de ces 23 attaques concernent des ovins, les deux autres s'intéressent aux caprins. Une précision est apportée par les services de l'État : « *le fait de ne pas écarter la responsabilité du loup ne signifie par pour autant que celle-ci est avérée* ». « *Au moins l'un des premiers sinistres cités ici est effectivement l'œuvre d'un chien* », nous assure un agriculteur d'un secteur concerné, rencontré il y a quelques jours. **AG**


Loup photographié à Francheville le 10 janvier dernier.

Travaux en cours

La position des représentants de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture reste claire dans ce dossier : la priorité est le prélèvement du loup. Une réunion d'urgence s'est tenue en présence du préfet coordinateur « *loup* », suite à l'action syndicale du 29 janvier. Comme indiqué dans notre avant-dernière édition, un « *tir de défense simple* » a été accordé à l'éleveur qui a subi plusieurs attaques à Francheville. Des travaux sont en cours sur l'utilisation des crédits d'urgence débloqués (13 000 euros), sur la formation de louvetiers et sur l'indemnisation d'animaux à forte valeur génétique. La FDSEA demande l'obtention d'un maximum d'autorisations de tirs de défense, autant que cela sera nécessaire.
Des nouvelles de Francheville : les louvetiers ont fait une demande de financement au Conseil régional pour acquérir du matériel de visée et une caméra thermique pour les tirs de nuit. En ce qui concerne les moyens de protection proposés : ces derniers ne sont pas adaptés à la région comme le rappellent les éleveurs : « *il nous faudrait beaucoup de chiens de protection car nous avons beaucoup de lots d'animaux différents et bien souvent, dans notre zone herbagère, les brebis cohabitent avec les bovins. Il faudrait redoubler nos clôtures existantes avec du filet électrifié. Dans bien des cas, les haies vont poser problème au bon fonctionnement des filets et l'entretien des haies* ».

Vente de béliers

Pas si mal

Quarante-neuf reproducteurs charollais ont été vendus jeudi dernier à Arnay-le-Duc.

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organisait sa vente annuelle le 11 février au foirail arnétois. Sept élevages du département proposaient un total de 78 béliers à cette occasion. Le maintien de ce rendez-vous, en pleine crise sanitaire, était une première victoire. « *Rien n'a été facile pour autant* », fait remarquer Jean-Marie Guyot, président de l'AEMCCO, regrettant forcément ce contexte inédit. « *Le coronavirus a limité les déplacements de certains, notre impossibilité de proposer un repas à celles et ceux qui ont l'habitude de venir de loin n'a pas aidé non plus* », ajoute le Côte-d'orien. L'association organisatrice dénombre tout de même un total de 49 transactions, pour un taux de vente de 63 %. Vingt-cinq achats ont été réalisés par trois groupements de producteurs : Sicarev, Celmar et Terre d'Ovin, les 24 autres l'ont été par des particuliers. La moyenne de prix atteint 517 euros, soit 20 euros de plus que lors de la dernière édition : une somme jugée « *cohérente* » avec le travail préalablement réalisé par les éleveurs. « *Nous remercions l'ensemble des participants et en particulier nos fidèles sponsors. Nous espérons bien évidemment des jours meilleurs pour l'organisation de notre 31ème vente, l'an prochain* », ajoute Jean-Marie Guyot. **AG**



Avis d'un acheteur « *Jamais déçus* »

Maxime Taupin, éleveur à Pel-et-Der dans l'Aube, avait fait le déplacement avec Thomas Ortillon, son salarié : « *Nous venons ici depuis une quinzaine d'années, nous ne sommes jamais déçus. Il y a toujours une bonne ambiance, une belle bande de copains et surtout, de très bons béliers à acheter. Cette année, nous repartons avec six reproducteurs. Nous recherchons à chaque fois des mâles très conformés, avec de la viande et de la croissance* ». Le gérant du Gaec de la Bergerie réalise la plus belle enchère du jour avec un bélier acheté 620 euros : « *à vrai dire, je ne le savais même pas. Dans le passé, nous avons déjà dépassé la barre des 900 euros à cette vente aux enchères. En fait, nous ne lésinons pas sur les prix, et je vais vous dire pourquoi. Chez nous, un bélier va saillir 250 brebis, deux fois par an. Un seul reproducteur va donc produire 500 agneaux dans notre exploitation et ce, pendant quatre ans. Si l'on ramène le coût de l'investissement sur chaque agneau, ce n'est vraiment pas grand-chose, surtout au vu des bénéfices engendrés par une génétique de bonne qualité* ».



▸ Agenda

1er au 6/03 Journées commerciales charolaises
En raison du contexte sanitaire, la Fédération charolaise n'a pas pu organiser son exposition-vente de bovins reproducteurs à Saulieu. Pour pallier cette annulation, les membres de l'association ont décidé d'organiser des journées commerciales de printemps. Cet événement est programmé dans les futurs élevages participants du 1er au 6 mars. Nombreux reproducteurs charolais inscrits au HBC. Garanties sanitaires, de race pure et de performances. Public professionnel uniquement.
Liste des élevages participants et animaux à vendre : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr, ou bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr

▸ Formations

25/02 à Losne Mon robot au quotidien
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10 - jfd@alyse.fr

4/03 (Baigneux les Juifs)
Conduite alimentaire pendant le tarissement
Contact : Jean-François Dessolin, Alysé - 03 80 68 67 10 - jfd@alyse.fr

8 et 15/03 (Châtillon) **ou 11 et 22/03 -** (Bretenière) Préparer mon exploitation à la certification Haute Valeur Environnementale (HVE)
Contact : Anne Hermant, CA21 - 03 80 68 66 61 - anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

08/03 (classe virtuelle) **et 19/03** (lieu à définir) Prendre soin des animaux grâce aux bourgeons
Contact : Marie-Claude Guerrier, CA21 - 03 80 90 68 76 - marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

« Savoir-faire 100 %Côte-d'Or »

45 nouveaux bénéficiaires

Réuni fin janvier à Dijon, le comité d'agrément de la marque « *Savoir-faire 100 % Côte-d'Or* » a accepté 45 nouvelles candidatures. Les nouveaux bénéficiaires : Association Abbaye de Cîteaux (Saint-Nicolas-lès-Cîteaux), Jacquenet Malin (Touillon), Aux Délices de Sandrine (Commarin), EARL Bazin Cédric (La Rochepot), Atelier Fabien Mougenot (Gilly-lès-Cîteaux), SCEA Fruirouge (Nuits-Saint-Georges), Le Verger des familles (Santenay), SAS Magapomme (Bretenière), EURL Pascal Laprée (Mont-Saint-Jean), Ferme de la Ruchotte (Bligny-sur-Ouche), La Ferme des Marcs d'Or (Messigny-et-Vantoux), EARL La Ferme O'Limousine (Flagey-lès-Auxonne), EARL des Houblonnières (Tanay), Le Rucher des 3 rivières (Is-sur-Tille), EARL Marcouyoux (Vernot), Chèvrerie de Blancey (Blancey), Ferme de la Petite montagne (Hauteroche), EARL Varois et Couternon (Varois-et-Chaignot), Gaec Jacotot (Bligny-sur-Ouche), EARL Jacson (Fenay), Gaec des Quintefeuilles (Étevaux), EARL des Acacias (Labruyère), Gaec de Bessey-en-Chaume (Bessey-en-Chaume), La ferme du Princon (Tart-le-Haut), Gaec de la petite Drée (Molinot), Gaec du domaine de la Cras (Dijon), La Chèvrerie du Rochat (Sainte-Colombe-en-Auxois), EARL La Coque d'Or (Quincy-le-Vicomte), EARL Vieillard (Labergement-lès-Seurre), Didier Loison (Saulieu), Ferme du cul-de-sac (Barjon), Blin Cyril bio (Montagny-lès-Beaune), Charles Virely (Époisses), Mille Jérôme (Vic-des-Prés), EARL Boiteux Père et fils (Veilly), EARL Lechenault Benoit (Veilly), Barberet Damien (Molinot), La Ferme d'Étaules (Étaules), Gaec Corvée de la tour (Auxant), Poulleau Jocelyn (Molinot), Brocard Laurent (Chaudenay-le-Château), Bergerie du Bas de Gouey (Fussey), Papillaud Philippe Chailly-sur-Armancon), Gaec des Marronniers (Origny), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne). Les producteurs souhaitant valoriser leurs produits et bénéficier de la marque « *Savoir-faire 100 % Côte-d'Or* » peuvent se rapprocher de la Chambre d'agriculture pour obtenir des informations sur le processus d'agrément.

Aviculture

Coup double

Un couple d'éleveurs d'Arnay-sous-Vitteaux vient de se lancer dans un second poulailler.



Jean-François Lallemant, dans son bâtiment pouvant accueillir jusqu'à 47 000 poulets de chair.



Le nouveau bâtiment de 2 200 m² est équipé d'échangeurs d'air assurant à la fois la ventilation et le chauffage.

Un poulailler peut parfois en cacher un autre. Satisfaits de leur production avicole lancée en 2010, Jean-François et Sarah Lallemant ont décidé de monter un deuxième bâtiment. Leur nouvelle structure a été mise en route à la fin du mois d'octobre et accueille déjà son troisième lot de volailles. « *Ce bâtiment est mixte, tout comme le premier : il est en mesure de recevoir des poulets, des dindes et aussi des canards* », présente Jean-François Lallemant, « *nous avons fait ce choix car tout s'est très bien passé avec notre premier poulailler. La production avicole nous a permis, plusieurs fois, de faire face aux difficultés rencontrées dans notre cheptel bovin charolais, comptant 110 vêlages. Le seul mais très gros problème à ce jour dans les poulets a été un incendie en 2014, avec un tracteur qui avait pris feu lors du paillage. Il avait fallu tout refaire… Pour le reste, les résultats techniques ont toujours été aux rendez-vous. L'élevage avicole est intéressant à mener, pour seulement une heure de travail par jour. Côté financier, on nous avait annoncé un Smic lors de l'étude du projet. En faisant le bilan de ces dix dernières années, nous sommes finalement plus proches d'1,5 Smic, c'est bien sûr une autre satisfaction* ».

De la demande

Un nombre relativement important de poulaillers a vu le jour en Côte-d'Or durant la dernière décennie, mais la demande dans cette production reste une réalité. « *Beaucoup d'éleveurs se sont en effet lancés dans cette voie, notamment dans l'Auxois et le Châtillonnais* », observe l'éleveur de 40 ans, « *mais il y a encore de la place pour de nouveaux élevages, d'autant que certains producteurs arrivent à l'âge de la retraite sans avoir de repreneurs. LDC, avec qui nous travaillons, envisage d'augmenter ses abattages à Louhans, pour dépasser les 500 000 têtes par semaine. Une vingtaine de nouveaux bâtiments sont recherchés chaque année, pendant 5 ans* ».

Taille XXL

Le nouveau poulailler du couple Lallemant est nettement plus grand que sa première réalisation (2 200 contre 1 350 m²). Sa capacité est logiquement supérieure (47 000 poulets, contre 27 000). De belles performances sont espérées avec des équipements de dernière génération : les deux éleveurs ont notamment opté pour des échangeurs d'air qui assurent à la fois la ventilation et le chauffage. Ce type de matériel est encore très répandu en France : « *l'idée est d'optimiser le plus possible le poste énergie en réalisant des économies, tout en assurant le bien-être des animaux* ». L'investissement total est conséquent, et dépasse la barre des 800 000 euros. De précieuses aides du PCAE (96 000 euros), de l'abattoir de Louhans (99 000 euros) et du marchand de gaz (3 000 euros) permettent d'alléger la facture de près de 25 %. Les deux producteurs espèrent dégager un revenu supérieur à deux Smic, avec un amortissement programmé sur quinze ans : « *une belle complémentarité sera permise avec notre poulailler déjà en route depuis dix ans. Une fois le travail terminé dans le premier, nous continuerons dans la foulée dans le second. Nous estimons à trois heures le temps quotidien à consacrer à ces deux ateliers* ».

AG



Souvenirs de notre édition n° 1081, en 2010 : Sarah et Jean-François Lallemant inaugurent leur premier poulailler de 1 350 m², destiné à élever 27 000 poulets. Ce projet permet à la jeune femme de 24 ans de s'installer sur la ferme, sans reprise de foncier ni achat de matériel spécifique.

800 pages de dossier !

Une démarche administrative extrêmement lourde et onéreuse a été nécessaire pour se lancer dans ce nouveau projet. « *Nous savions que cela allait être compliqué, mais peut-être pas à ce point* », confient Jean-François et Sarah Lallemant, qui ont déboursé la somme de 30 000 euros pour la réalisation d'un dossier de 800 pages. Oui, 800 pages ! «*Quand un tel bâtiment dépasse les 40 000 têtes, celui-ci est en effet soumis à autorisation*», précise le couple d'éleveurs, « *l'enquête publique a finalement duré trois ans. Nous avons fait appel à un cabinet spécialisé dans ce domaine. Le dossier est plus que complet, il parle d'environnement, de la faune et de la flore, des habitations voisines, des risques de zoonoses… Ça va même jusqu'aux chauves-souris ! D'autres se sont intéressés au climat, à l'eau et bien d'autres choses. Il y a eu énormément de points abordés* ». Une fois réalisé, ce dossier a été transmis à diverses administrations : « *ces dernières étaient susceptibles de donner leurs avis et suggérer des modifications. Mais tout s'est bien passé, fort heureusement. Ensuite, un commissaire a été nommé par le tribunal pour mener à bien l'enquête publique. Celui-ci est venu deux jours par semaine pendant un mois à la mairie d'Arnay-sous-Vitteaux. Le dossier a été mis sur internet, à la vue de n'importe qui. Là encore, des commentaires, des questions et des avis négatifs étaient possibles. Nous nous attendions au pire, avec le nombre important d'associations que nous avons en France… Finalement, il n'y a rien eu du tout ! Le dossier a été téléchargé 200 fois, le commissaire d'enquêtes nous a dit qu'il s'agissait probablement de bureaux d'études. Le commissaire n'a vu personne à la mairie. Ouf, nous avions l'aval pour continuer…* ».

Financement participatif

Une fromagerie, à tout prix

Une jeune Côte-d'orienne lance un appel aux dons pour mener à bien son projet agricole.



Justine Prévotat vient de rejoindre le Gaec familial spécialisé dans les grandes cultures et l'élevage de vaches allaitantes. L'exploitation est entièrement menée en agriculture biologique depuis 2015.

Justine Prévotat vient de s'installer sur l'exploitation familiale à Boux-sous-Salmaise, avec l'objectif de produire, très prochainement, de délicieux fromages de chèvres. Cette jeune femme de 20 ans sollicite *Miimosa*, le premier site de financement participatif de l'agriculture et de l'alimentation, pour réaliser son projet : *« Je souhaite créer ma propre fromagerie ainsi qu'un magasin pour la vente. J'espère y arriver avec Miimosa et la générosité des donateurs. À ce jour, j'ai fait construire un bâtiment et je possède 20 chèvres ainsi que 23 chevrettes de races Alpines, Poitevines, Lorraines et Saanen. Élever ces animaux et transformer leur lait a toujours été mon rêve, depuis toute petite. À ce jour, j'ai réussi à le réaliser à 50 % ! »*. Trois jours après le lancement de la collecte, le 8 février, treize personnes avaient déjà participé au projet, pour une contribution totale de 670 euros. Des contreparties sont proposées selon le montant des dons : un ou plusieurs fromages de chèvres, une visite à la ferme avec dégustations, un plateau de 10 fromages aux choix, le parrainage d'une chevrette (avec le choix de son prénom et la possibilité de lui rendre visite sur l'exploitation) ou encore une bouteille de jus de fruits des vergers de la ferme.
La page de Justine Prévotat est consultable sur : miimosa.com/fr/projects/contribuez-a-la-creation-de-la-fromagerie-de-justine. Pour contacter directement la jeune éleveuse : 06 79 92 24 54, lachevreriedelodyssee@gmail.com, ou sur Facebook et Instagram en tapant *« La chevrerie de l'odyssée »*.

AG

Communication

Devenir Agritwittos

Un agriculteur du Châtillonnais vient de rejoindre un réseau internet spécialisé dans la communication positive.



Pascal Cornet, agriculteur de 37 ans basé à Gomméville près de Châtillon-sur-Seine, vient d'adhérer à FranceAgriTwittos. Cette association apolitique et asyndicale réunit des agriculteurs et acteurs du para-agricole pour communiquer positivement sur l'agriculture via Twitter. L'idée est de parler du métier sans filtres, sans clichés et en toute transparence sur ce réseau social. *« Je me suis laissé tenter car nos métiers sont de plus en plus méprisés et méconnus du grand public. Nous sommes souvent décriés par les médias et les ONG, alors que notre mission est de nourrir la population, dans des conditions pas toujours simples, je pense notamment aux aléas climatiques et économiques, sans oublier les exigences sociétales de plus en plus nombreuses. En rejoignant le réseau Agritwittos, je souhaite contribuer, à mon échelle, à la découverte du monde agricole »*, confie Pascal Cornet, qui n'hésite pas à poster des photos sur internet, en expliquant son travail au quotidien. *« L'agriculture commence à s'investir sérieusement dans la communication, de nombreuses associations se sont créées à l'image d'Agriloving en Bourgogne Franche-Comté, AgriDemain, Ici la Terre et donc Franceagritwittos. Il faudra du temps pour atteindre notre objectif et mettre fin à l'agribashing, mais cette implication est nécessaire pour que le monde agricole regagne le cœur des Français »*, fait remarquer l'exploitant du Châtillonnais. Renseignements : franceagritwittos.com.

AG

Télévision

Rendez-vous mardi



Dans un communiqué de presse, France 2 annonce la diffusion d'un documentaire sur l'agriculture mardi 23 février à partir de 21 h 05. *« Nous Paysans »* fera replonger les téléspectateurs dans l'histoire agricole de France : *« Il s'agit d'une formidable fresque s'appuyant sur des archives, des témoignages de paysans d'hier et d'agriculteurs d'aujourd'hui. C'est l'histoire de l'agriculture au travers de son évolution, ses révolutions, sa grandeur, ses misères, ses fiertés, ses combats… »*. Un des faits marquants de ce documentaire sera la participation d'un exploitant côte-d'orien, en la personne de Bernard Ronot, originaire de Chazeuil, et fondateur de *« Graines de Noé »*, association spécialisée dans la conservation et valorisation des semences paysannes de blé.

AG

Distinction

Bravo La Ruchotte

Un grand prix de gastronomie a été remis à Fred Ménager, de Bligny-sur-Ouche.



La ferme-auberge de Bligny-sur-Ouche apparaît dans le palmarès 2021 de la Liste, une organisation qui classe tous les ans les 1 000 meilleurs restaurants au monde. Crise sanitaire oblige, ce classement n'a pas été établi dans sa configuration habituelle : des prix spéciaux ont été décernés dans dix catégories différentes. L'établissement géré par Fred Ménager a reçu le prix de l'authenticité et de l'artisanat, basé sur les avis des internautes et les contenus de plus de 600 publications. Fred Ménager, 52 ans, est installé à Bligny-sur-Ouche depuis 2003. Sa ferme bio est autosuffisante et compte huit races anciennes de volailles, des dindes, des cochons gascons, mais aussi des cultures maraîchères et 160 arbres fruitiers, au plus grand bonheur des amateurs de bonne chair. Contact : lafermedelaruchotte.com ou page Facebook *« La Ferme De La Ruchotte Carole Et Fred »*.

AG

Prospective

Un scénario de rupture pour l'agriculture nivernaise ?

La conférence agricole organisée le 11 février à l'Agropôle du Marault par la préfecture et la Chambre d'agriculture ambitionnait de poser les bases d'une réflexion sur l'avenir de l'agriculture départementale. Objectif atteint, en se prêtant au jeu toujours stimulant de la prospective mais avec un enjeu véritable en tête : redonner foi à un secteur très malmené depuis plusieurs années.



Organisée à l'Agropôle du Marault, cette conférence agricole a, bien sûr, composé avec les impératifs de distanciation sociale.

Sur l'écran de l'Agropôle du Marault l'image est forte : elle montre un département de la Nièvre descendant petit à petit le long de la vallée du Rhône pour se retrouver au niveau de Marseille, en 2100, si rien n'est fait pour contrer le réchauffement climatique. Cette illustration, c'est Frédéric Levrault, expert Agriculture et Changement climatique au sein de Chambres d'agriculture France qui l'a utilisé, lors de son intervention, afin que les choses soient claires : le climat de la Nièvre devrait, dans 80 ans, être proche de celui des bords de la Méditerranée, si nous ne parvenons pas à ralentir l'emballement de la machine climatique planétaire. C'était là un des nombreux points abordés lors de cette après-midi d'échanges du 11 février visant à tenter d'imaginer l'avenir agricole nivernais. Un exercice de prospective coorganisé par la préfecture et la Chambre d'agriculture et dont le but était avant tout de stimuler une réflexion concernant une zone géographique pour laquelle le réchauffement n'est pas l'unique motif de remise en question.

Réinventer une agriculture saisie par le doute

Lors de ces quelques heures, on aura aussi beaucoup parlé de projets territoriaux, de création de valeur, de modèle agricole, de ces zones intermédiaires en souffrance depuis plusieurs années… Un mot, par ailleurs, a résonné dans l'enceinte du Marault : celui de *« rupture »*. Car c'est finalement vers cela qu'on devra, de gré ou de force, se diriger, pour réinventer une agriculture qui ne manque pas de ressources, mais qui est saisie par le doute sur bien des points. Dans son rapport sur les Zones intermédiaires (ZI), Michel Reffay, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au sein du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), soulignait le fait que ces zones qui présentent des coûts à l'hectare équivalents aux zones plus favorisées, affichaient


Michel Reffay, ingénieur au sein du CGAAER, alerte sur la nécessité de faire évoluer en profondeur le modèle d'exploitation agricole dans les zones intermédiaires.

en revanche des rendements souvent inférieurs de moitié. *« Si le modèle d'exploitation dominant n'évolue pas,* précisait-il, *les ZI auront de plus en plus de difficultés. L'heure n'est plus aux ajustements, mais à des scénarios de rupture. L'élevage, par exemple, doit-il se contenter de faire du naissage, ou se diriger vers plus d'engraissement ? »* L'ingénieur réclamait des audits globaux d'exploitation et soulignait aussi la nécessité de mettre en œuvre des démarches de création de valeur, accompagnées par l'État, mais pilotées par les Régions, échelon jugé plus pertinent.

Des idées et de la persévérance

Deux initiatives ont été présentées, comme en écho à ces propos et pour montrer que la Nièvre n'attend pas pour avoir des démarches proactives : la première concernait le groupement d'agriculteurs Des racines et des Plaines, constitué il y a trois ans avec la volonté de redonner des perspectives aux systèmes de grandes cultures. Présidé par Augustin David, ce groupement porte une réflexion sur les légumes de plein champ avec une cible en termes de débouché : la restauration collective. En avançant dans cette réflexion, les différents acteurs concernés se confrontent directement aux difficultés d'un tel projet territorial, réalisant notamment que la restauration collective seule ne serait pas en mesure d'absorber les niveaux de production que pourraient afficher les quinze agriculteurs réunis dans le groupement. C'est aussi la vertu de cette réflexion que de conduire à en saisir les limites. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas définitives ou indépassables. C'est notamment le cas pour les porteurs d'un projet d'atelier de découpe à Saint-Benin-d'Azy, né il y a trois ans et qui devrait finalement sortir de terre à l'automne prochain. Là aussi, la logique est bien de générer différemment de la valeur à partir du territoire. Cet atelier est porté par la communauté de communes Amognes-Cœur du Nivernais, avec sept agriculteurs et la Chambre d'agriculture. Si tout va bien, la future structure comprendra un atelier de 600 m² complété d'un magasin de producteurs locaux et dimensionné pour découper et transformer 100 tonnes de viande locale par an, en créant au passage, des emplois. Mais pour en arriver là, il aura fallu beaucoup de persévérance, comme le soulignaient l'éleveur et président de l'association Natur'Amognes Nicolas Fallet, et Jean-Luc Gauthier et Christian Perceau, respectivement président et vice-président de la communauté de communes.

« Démontrer nos ressources »

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, présent lors de cette conférence agricole du Marault, a souligné qu'à ses yeux : *« l'enjeu est que la Nièvre poursuive la production de bons produits de base (charolais, blé, colza…) afin de montrer ce que l'on peut faire en matière de valeur ajoutée. Nous devons démontrer que nous possédons des ressources avec lesquelles on peut faire mieux ».*

Tenir un cap

Une persévérance qui illustre aussi un point soulevé par Michel Reffay dans son analyse de l'avenir du département : *« Pour développer le territoire, il faut des animateurs qui tiennent un cap »* sous-entendu au-delà des échéances ou des rivalités politiques… Aider à établir un lien entre idées et élus pour faire naître des projets, c'est précisément la vocation que Didier Ramet attribue à la Chambre d'agriculture départementale qu'il préside. Dans cet horizon de rupture qui se dessine, l'organisme consulaire doit évidemment prendre toute la place qui lui revient, en intégrant le niveau d'incertitudes propre à tout exercice de prospective. La conférence agricole du Marault fut aussi l'occasion de dévoiler cinq scénarios possibles pour les zones intermédiaires du département à l'horizon 2030. Là encore, un véritable réservoir à idées sur lequel nous reviendrons dans notre prochain numéro, à paraître le 26 février.

BERTY ROBERT


La conférence a été ouverte par Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, ici aux côtés de Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Circuits courts

« J'veux du local - le goût de ma Nièvre » officiellement lancé

Alain Lassus, président du Conseil départemental, et Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, ont officiellement lancé la plateforme internet *« J'veux du local - le goût de ma Nièvre »*, mercredi 10 février chez Bruno Guyard, éleveur de porc et exploitant de la SCEA du Grand Ouche à La Marche.



Les élus du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture réunis pour le lancement de *J'veux du Local*.

Cette plateforme (www.jveuxdulocal58.fr), fruit de la collaboration entre les deux collectivités publiques, se veut un portail de l'alimentation de proximité, accessible à tous, autour d'une volonté commune : promouvoir les circuits courts et la consommation de produits locaux.
Dès son lancement, « J'veux du local » répertorie, sous forme de carte, plus d'une centaine d'agricultrices et d'agriculteurs en circuits courts et une vingtaine de lieux de vente de produits locaux : marchés, magasins de producteurs, AMAP… et bientôt d'autres acteurs…
Ce site se veut le plus accessible, facile utilisation, intuitif et attractif possible. C'est pourquoi son accès est gratuit pour tous et qu'il a été entièrement conçu en responsive design, pour une consultation sur tout type de supports (ordinateur, tablette, smartphone…). Son élément central, le répertoire des acteurs de l'alimentation de proximité, se présente simplement sous forme d'une carte et le visiteur peut faire une recherche soit par producteur, soit par type de produit.

THÉOPHILE MERCIER

Agriculture urbaine

Lancement de l'appel à projet sur les jardins partagés dans la Nièvre

Le Plan de relance veut consacrer une vraie place à l'agriculture urbaine. La Nièvre lance à son tour un appel à projet en ce sens.

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de beaucoup pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le plan de relance veut entretenir cette dynamique. Dans ce contexte, la préfecture de la Nièvre a lancé, le 15 février, un appel à projet qui sera instruit en Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre pour soutenir le développement de jardins partagés ou collectifs (déjà existants ou à créer), dans les zones urbaines ou périurbaines. Une enveloppe prévisionnelle de 50 000 euros est mobilisée dans le département pour ce dispositif. Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 30 avril. Les résultats seront annoncés au plus tard le 30 juin. Les demandes d'aides sont à faire en ligne sur le site *« démarches simplifiées »*, au lien suivant : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/nievre-jardins-partages

Bénéficiaires potentiels multiples

Les bénéficiaires de cette aide peuvent être des associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertion, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier, familiaux…), des collectivités territoriales et leurs groupements, ou encore des bailleurs sociaux publics ou privés. Les projets doivent présenter un montant minimum d'aide sollicité de 2 000 euros.
Cette aide peut prendre en charge des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements) et immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols). Elle peut également prendre en charge les prestations annexes de formation, d'accompagnement du porteur pour aider au lancement et à la consolidation du projet. Plus précisément, cette subvention peut soutenir les investissements nécessaires à l'aménagement des sites des jardins partagés (clôtures, petites serres, abris…), à la gestion de l'eau pour la petite irrigation notamment, à la gestion des sols pollués (évacuation de terre, équipement de production hors sol…), aux économies d'énergie, à la gestion des déchets, à la préservation de la biodiversité, à l'outillage, à l'aménagement des lieux de vie, à l'animation et à la formation du site et à la préparation et la transformation de produits frais (table de cuisson, vaisselle et batterie de cuisine, réfrigérateur-congélateur…).

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée des services de l'État dans la Nièvre : http://www.nievre.gouv.fr/france-relance-dans-la-nievre-a5350.html



Horticulture

Se préparer avant les plantations

Alors que les plantations de légumes et fleurs en barquettes ou en pots arrivent dès la semaine prochaine, les horticulteurs sont en pleine préparation. À Saint-Bris-le-Vineux, Johann Rigout, gérant des Serres de Champs Galottes fait tout à la main. Alors, pour être prêt à temps, ce dernier n'hésite pas à prendre un peu d'avance en préparant ses barquettes.



Les pensées peuvent s'offrir toute l'année. Une idée pour ceux qui ont oublié la Saint-Valentin ?



À Saint-Bris-le-Vineux, Johann Rigout, prend un peu d'avance sur ses plantations en préparant ses barquettes.

Même si l'hiver est encore présent, voire bien présent, il est déjà temps pour les horticulteurs de préparer la nouvelle saison. *«En ce moment, c'est la période de préparation des barquettes. Je prends de l'avance car je plante tout à la main»*, lance Johann Rigout, gérant des Serres de Champs Galottes à Saint-Bris-le-Vineux. *«Je commence à planter à partir de la semaine 9, puis un peu toutes les semaines»*.

Pour autant, il ne faut pas compter sur l'horticulteur pour venir chercher des plants début mars. *«Je n'ai pas grand-chose de disponible avant le 15 avril, ce n'est pas possible pour moi»*, sourit-il. *«La serre est froide, les nuits sont fraîches, les plantes mettent donc un certain temps à pousser. Je ne peux pas produire en quatre semaines, je ne sais pas faire»*.

Cependant, les plants de Johann Rigout ont un avantage. *«Elles sont beaucoup plus solides»*, assure-t-il. *«Si un client n'est pas soigneux derrière, la plante est moins fragile. S'il n'y a pas d'engrais, ce n'est pas grave. S'il fait 1 °C, cela ne la dérangera pas, elle a l'habitude. Je préfère travailler moins vite et avoir des plantes solides que l'inverse. C'est un choix»*, rit Johann Rigout.

Les tuberculeux pour débuter

Alors, par quoi commence-t-on à planter ? *«Les premiers, ce sont les tuberculeux : ails, oignons, échalotes…»*, répond l'horticulteur. Des produits parmi les rares disponibles dès le mois de mars. *«Tous les ans, il y a quelques pressés qui me prennent également un peu de pommes de terre à cette période, pour semer sous châssis et faire des patates nouvelles. Il y a aussi les plants de fèves et de haricots, pour la première série»*.

Le gros de la vente commence donc autour du 15 au 20 avril. *«Je vends les tomates (il est facile de mettre une petite cloche dessus pour les protéger), les géraniums (qui sont assez solides), les plantes vivaces (gaura, sauge…, qui résistent à des 0 °C, voire -1 °C)»*, liste Johann Rigout. *«Puis, à partir de fin avril et mai, j'ouvre les vannes»*.

Toutefois, pour les légumes venant du sud de la France, *«au 1er mai c'est châssis ou couverture obligatoire»*, indique-t-il. *«On ne plante pas en plein champ avant le 15 mai. On dit toujours qu'il faut attendre que les saints glaces soient passées pour planter (du mardi 11 mai au jeudi 13 mai cette année)»*.



Peu de plants sont en vente en ce moment, à l'exception de quelques-uns comme diverses variétés de fraises.

Un engouement croissant pour le jardin

Aux Serres de Champs Galottes, le conseil est primordial. *«Dans la mesure du possible, on essaye de marcher main dans la main avec le client, le conseiller au mieux par rapport à sa surface, son exposition, ce qu'il souhaite faire, son budget. Le but est que le client reparte satisfait»*, confie Johann Rigout.

Quant à la répartition entre les légumes et les fleurs ? *«La grosse vente du printemps, c'est le plant de légume. Lorsque l'on a commencé il y a huit ans, on était sur 25 % de légumes et 75 % de fleurs. Aujourd'hui, c'est du 50-50 %»*, poursuit l'horticulteur. *«Tous les ans, l'engouement pour les légumes augmente. Il y a eu un gros plus l'année dernière avec l'effet confinement. Les gens se sont retrouvés coincés à la maison en plein mois d'avril, alors ceux qui avaient un jardin se sont mis à jardiner. On verra si l'engouement se prolongera cette année»*, conclut Johann Rigout.

CHRISTOPHER LEVÉ

Les Serres de Champs Galottes sont joignables au 06 58 92 84 28 ou sur leur site internet : champsgalottes.fr.

Des conseils pour protéger ses plantes du froid

Protéger ses plantes du froid s'anticipe. Si les gelées, comme celles de la semaine dernière (avec des -8 °C relevés) ne sont pas dramatiques pour les plantes vivaces ou autres arbustes, des plantes un peu plus fragiles ont besoin de protection pour passer l'hiver. *«Par exemple, pour les lauriers-roses, il est bien d'au moins pailler la souche. Simplement, lorsque l'on fait un paillage, il ne faut jamais mettre de bâche dessus. Le paillage doit respirer. On peut l'enfermer éventuellement avec de la toile d'hivernage, mais surtout pas de matière imperméable, ou on est sûr de tout faire pourrir»*, explique Johann Rigout. *«Quand, on parle de faire un paillage, il ne faut pas hésiter à faire un tas de paille de 50-60 cm. Il faut que ça soit isolant»*.

Et quand mettre le paillage en place ? *«Au mois de novembre, voire décembre pour toutes les plantes qui craignent, lors des premières gelées, quand les feuilles tombent»*.

Pour les plantes un peu plus hautes, comme les lilas des Indes ou certaines variétés de palmiers, *«il faut mettre du voile d'hivernage, avec quatre piquets autour pour que ça ne touche pas trop les feuilles, et on ferme par-dessus»*, continue Johann Rigout. *«Ce qui marche aussi très bien et auquel les gens ne pensent pas souvent, c'est ce que l'on récupère des massifs que l'on nettoie au mois de novembre. Plutôt que de tout jeter, on coupe en petits morceaux et on met au pied des plantes. Ça va se composter et faire un paillage maison. Et toute la matière organique sortie du sol va y retourner»*.

Enfin, pour les plantes méditerranéennes, comme les agrumes, le mieux est de les rentrer au mois de novembre. *«Je conseille d'attendre toutefois la première gelée pour que la plante comprenne que c'est l'hiver, puis la mettre dans une pièce fraîche. Il est très important d'éviter les pièces chaudes pour qu'elles n'aient pas l'impression que c'est l'été»*.

Quand rempoter les plantes d'intérieur ?

Johann Rigout conseille d'attendre mars ou avril pour les rempotages, lorsque les températures remontent. *«Les plantes le sentent et c'est facile à repérer : les feuilles et les petits bourgeons vont changer de couleur pour passer sur du vert légèrement jaune, ce qui veut dire qu'ils vont redémarrer. On change alors de pot avec du terreau propre et de l'engrais. Et ne jamais mettre trop d'eau pour les plantes d'intérieur. Elles ne s'arrosent pas tous les trois jours. Une fois par semaine suffit pendant les beaux jours (de mai à septembre) et seulement une fois par mois l'hiver»*.

Dégâts de gibier

Avancer, ensemble, face à la problématique des sangliers

Le mercredi 10 février, la FDSEA de l'Yonne a organisé une réunion sur les problématiques liées aux sangliers, qui causent d'importants dégâts, chaque année, dans les champs des agriculteurs. Un moment d'échanges et d'informations, en présence de Laurent Woltz, responsable juridique à la FNSEA, et de Florent Leprêtre, président de la commission dégâts de gibier à la FNSEA.



Florent Leprêtre, président de la commission dégâts de gibier à la FNSEA, était dans l'Yonne la semaine dernière.



2 044 290,55 euros ont été indemnisés pour la récolte 2019.

Ce n'est un secret pour personne : le département icaunais est très fortement impacté par les dégâts de gibier. Un problème sur lequel travaille la FDSEA de l'Yonne depuis de nombreux mois.

Pour avancer sur le sujet, le syndicat a organisé, le mercredi 10 février, une réunion, à laquelle étaient invités Laurent Woltz, responsable juridique à la FNSEA, et Florent Leprêtre, président de la commission dégâts de gibier à la FNSEA. *«L'Yonne fait malheureusement partie des départements les plus touchés par ces dégâts, d'où l'importance de venir à la rencontre des agriculteurs»*, indique Florent Leprêtre. Un constat démontré à travers un chiffre : en 2019, plus de 2 millions d'euros ont été versés aux agriculteurs du département.

Appréhender les spécificités territoriales

Cette problématique des dégâts de gibier contient plusieurs étapes. *«Il y a d'abord des spécificités par territoire. Il est essentiel de les appréhender pour faire correctement remonter la problématique de ce sujet-là. Ce qui compte, c'est d'apporter de la perspective aux agriculteurs. À la FNSEA, on a une commission faune sauvage où toutes les régions sont représentées. C'est primordial. C'est aussi comme cela que l'on appréhende la problématique et que l'on fait avancer le dossier»*, développe Florent Leprêtre. *«Ensuite, il faut expliquer tout le schéma de l'instruction des dégâts de gibier, qui est une procédure compliquée. Il y a de plus en plus de nouveaux agriculteurs impactés car la prolifération des sangliers est énorme, d'où l'importance de leur expliquer la procédure pour n'en laisser aucun qui ne soit pas indemnisé»*, continue-t-il. *«Sur le sujet procédure/indemnisation des dégâts de gibier, il y a des agriculteurs qui en ont ras le bol, au vu du contexte économique. Et il faut le comprendre. Il faut que les chasseurs prennent aussi conscience de cette problématique-là»*.

Trouver des solutions concrètes

Le but de cette réunion était aussi de voir quelles solutions pouvaient être apportées aux agriculteurs du territoire. *«Il y a des choses à améliorer pour que les agriculteurs soient mieux indemnisés, mieux pris en compte»*, poursuit le président de la commission dégâts de gibier à la FNSEA. *«Aussi, pour moi, aujourd'hui, on ne s'attaque pas au problème à la racine»*. Alors, comment faire ? *«Il y a bien sûr le sujet de l'agrainage (la distribution d'aliments dans la forêt pour nourrir les animaux, ndlr)»*, répond-il. *«Depuis que l'agrainage de dissuasion est rendu possible, la prolifération de sangliers ne cesse de progresser. Il faut que l'on arrive à faire prendre conscience aux chasseurs que l'abaissement de la population est primordial. Pour plusieurs raisons : ce n'est pas normal que l'activité agricole subisse ces dégâts. Notre métier c'est de cultiver les champs, de faire de la production, de la récolter et de la vendre. Et d'en dégager un revenu. Ce n'est pas possible d'avoir des milliers d'hectares anéantis par les sangliers»*, conclut Florent Leprêtre.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quelques chiffres sur les dégâts de sangliers

2 044 290,55 euros, comme le montant indemnisé pour la récolte 2019, dans l'Yonne.
307, comme la surface moyenne détruite en hectares sur les récoltes de maïs entre 2006 et 2019, dans l'Yonne (133 ha pour les prairies, 323 ha pour les blés tendres, 391 ha pour les céréales à paille et 63 ha pour les colzas).
800 000, comme le nombre de sangliers prélevés en France, en 2019.
Et 87, comme le pourcentage de dégâts agricoles dus aux sangliers, en France, en 2019.



Une réunion, organisée par la FDSEA de l'Yonne, s'est tenue le mercredi 10 février, pour parler des problématiques liées aux sangliers.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Savoir réaliser son étude de marché.
Le 2 et le 15 mars, à Auxerre.
Contact : Alice Demolder au 03 86 94 26 33.

Les plantes pour soigner les plantes
Les 4 et 5 mars (formation de deux jours), à Auxerre.
Contact : Marjorie Lautier au 03 86 94 28 49.

La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner mon exploitation
Le 10 mars, à Auxerre.
Contact : Jules Martin au 03 86 94 26 38.

Diagnostiquer simplement mes sols en toute autonomie.
Le 11 mars, dans le Sénonais.
Contact : Guillaume Frémont, au 06 71 34 25 77.

Regreffage de la vigne
Le 23 mars, à Auxerre.
Contact : Florian Bussy au 03 86 94 28 91.

Anticiper la transmission de mon exploitation
Les 24, 26 et 31 mars, à Auxerre.
Contact : Nicolas Habermeyer au 03 86 94 22 16.

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



CONSTRUCTIONS METALLIQUES
S.A.S. BAILLY
Tous bâtiments agricoles - avec pose ou KIT
Conception personnalisée - Photovoltaïque



18240 SAVIGNY EN SANCERRE : 02 48 72 12 93
Site : baillysa.fr : mail@baillysa.fr

Emploi

Des solutions pour tous les besoins

Mettre en relation des demandeurs d'emploi avec des exploitants ayant des besoins, c'est le quotidien de certaines structures. Dans le département, l'Anefa, AVE 89 et le Service de remplacement œuvrent chaque jour dans cette démarche, en travaillant en totale collaboration.



France Lahutte, Claire Soty et Claire Toussaint (de gauche à droite) travaillent ensemble avec un seul et même point commun : mettre en relation des demandeurs d'emploi avec des exploitants qui ont des besoins.

Faire le même métier ne veut pas systématiquement dire être en concurrence. Les animatrices de l'Anefa, d'AVE 89 et du Service de remplacement ne diront pas le contraire. « *On ne se fait pas concurrence, on travaille ensemble. On se complète vraiment* », indique Claire Toussaint, animatrice d'AVE 89. Si les trois structures œuvrent au quotidien pour mettre en relation des demandeurs d'emploi avec des exploitants qui ont des besoins en main-d'œuvre, ces dernières n'ont pas les mêmes cibles. « *Nous avons des demandes sur des filières assez différentes. L'Anefa et AVE 89 travaillent essentiellement en grandes cultures et en viticulture. Alors que le Service de remplacement travaille plutôt en élevage lait et allaitant* », continue France Lahutte, animatrice de l'Anefa Yonne. « *Cependant, lorsque l'on fait (à l'Anefa) la promotion des métiers et des organismes, on parle systématiquement du Service de remplacement et d'AVE 89. Ça fait partie de l'emploi sur le territoire* ».

Des remplacements indemnisés

Alors, en tant qu'exploitant, vers qui se tourner ? Cela dépend de la demande. « *Si un exploitant a besoin d'être soulagé, il faut se tourner vers le Service de remplacement* », développe son animatrice Claire Soty. « *Les remplacements interviennent lors des arrêts maladies ou accidents, des absences pour raisons professionnelles (pour assister aux réunions dans la thématique du développement durable notamment), pour des congés maternités ou paternités, et pour les congés classiques même si l'année dernière il y en a eu peu à cause de la crise sanitaire* ».
Pour être remplacé, un motif est donc obligatoire. « *Car cela passe ensuite par des aides de la MSA. L'agriculteur ne paye pas tout en plein tarif* », ajoute Claire Soty.
Et en cas d'un besoin supplémentaire en main-d'œuvre ? Cela passe par AVE 89, avec une embauche classique.

Le cumul possible des emplois

Quant aux demandeurs d'emploi ? Ils peuvent s'inscrire auprès des trois structures. « *En fonction de leur profil, on les renvoie sur l'une d'entre elles. Sachant qu'ils peuvent aussi à la fois travailler avec le Service de remplacement et le groupement d'employeurs, en cumulant des mi-temps* », reprend France Lahutte. « *Dès lors qu'ils ne dépassent pas 151 heures travaillées par mois, ils peuvent avoir plusieurs employeurs* », précise Claire Toussaint.
Un salarié en CDI peut donc faire des remplacements ponctuels, les week-ends ou autres, via le Service de remplacement. « *Il est alors à la fois salarié d'une entreprise par son CDI et salarié d'autres exploitants à travers le Service de remplacement* », ajoute l'animatrice de l'Anefa.
Il est également possible de contacter cette dernière structure pour des besoins en formation. « *Le rôle de l'Anefa, c'est d'orienter soit sur un poste direct, soit vers une formation* », assure France Lahutte. Demandeur d'emploi ou exploitant, des personnes sont là pour répondre aux besoins de chacun.

Christopher Levé

Contacts : France Lahutte (Anefa) au 03 86 49 48 10 ou yonne@anefa.org ; Claire Toussaint (AVE 89) au 03 86 49 48 28 ou agrivitiemploi89@gmail.com ; Claire Soty (Service de remplacement) au 03 86 48 98 79 ou

SDAE

Défendre la ruralité et l'accès aux soins

Réuni le 2 février, le bureau de la Section des anciens exploitants (SDAE) de la FDSEA de l'Yonne se positionne dans la défense de l'accès aux soins en milieu rural.

La défense de la ruralité, la dépendance et l'accès aux soins sont des sujets que la Section des anciens exploitants travaille régulièrement.
Avec la crise liée à la COVID-19, la situation de désert médical dans l'Yonne est apparue comme encore plus flagrante. Le constat est fait que les aînés vivant en milieu rural ont de plus en plus de difficultés pour se faire soigner. Raréfaction des médecins généralistes, fermetures des centres hospitaliers de proximité, manque de spécialistes… Il est également de plus en plus complexe pour les personnes âgées de se rendre dans les villes pour se faire soigner ou pour consulter. Ces sujets sont en lien étroit avec la dépendance et le maintien à domicile qui s'en retrouve fortement impacté.

L'accès aux soins

Les récentes annonces sur la mise en place de maisons de santé, avec des encouragements via le plan « *France relance* », doivent être mises en place au plus vite dans nos territoires ruraux. La section a souhaité écrire à tous les parlementaires et les élus départementaux pour avoir une vision des projets de l'Yonne.
Au-delà de ce maillage territorial, les retraités agricoles sont aussi inquiets de la lenteur de la campagne de vaccination. Si elle avait bien démarré dans notre région, force est de constater que le rythme est fortement ralenti ces derniers temps. La SDAE de l'Yonne a souhaité également alerter les représentants politiques sur ce sujet.
La MSA Bourgogne a envoyé 20 000 courriers aux personnes de plus 75 ans dont les personnes avec des comorbidités. Ce courrier les informe de la marche à suivre pour se faire vacciner : lieux de vaccination, formalités. La MSA a d'ailleurs mis en place une cellule Covid-19 en collaboration avec la CPAM, avec des personnes dédiées à la gestion des cas contacts. Elles rappellent les personnes affiliées à la MSA et identifiées cas contacts et peuvent mettre en place des aides à ceux en difficulté (visite d'infirmiers, suivi à domicile, garde d'enfants.)
A noter également que la Section régionale des anciens exploitants a adressé un courrier la présidente de région sur la vaccination.

La télémédecine, une solution ?

Lors du prochain conseil d'administration en présentiel, les anciens exploitants recevront un professionnel de santé qui viendra leur présenter la télémédecine. De plus en plus de pharmacies ou des cabinets infirmiers proposent ce service. Après une prise de rendez-vous en ligne, la personne se déplace en cabinet ou dans sa pharmacie où les professionnels sont de mieux en mieux équipés. Stéthoscopes connectés, prise de tension, appareils pour regarder les oreilles… la technologie avance dans le domaine de la santé connectée et ces solutions peuvent permettre une meilleure prise en charge pour les personnes en milieu rural.
Attention, les élus ont bien conscience que cette médecine reste limitée, mais elle peut éviter des trajets inutiles pour le renouvellement d'ordonnance ou des petits maux du quotidien. Quoi qu'il en soit, les anciens exploitants restent à la pointe en se formant pour mieux utiliser ces dispositifs.

Marianne Ranque,
animatrice de la FDSEA de l'Yonne



Vignes

Les foyers de flavescence dorée s'étendent dans la région

Chaque année qui passe renforce légitimement l'inquiétude car les foyers de flavescence dorée ne cessent de s'étendre au fil des mois en Bourgogne Franche-Comté. Désormais, la Nièvre aussi est touchée.



La flavescence dorée est une maladie de la vigne de la famille des jaunisses. Elle est détectée depuis les années cinquante en France. Son principal vecteur est un insecte : la cicadelle. Ses symptômes sont une décoloration et un enroulement des feuilles, ainsi qu'un flétrissement total ou partiel des grappes.

Alors que 2018 marquait une sensible mais réelle reprise de la maladie, le millésime 2019 est particulièrement inquiétant. En effet, sur 2 735 prélèvements effectués, 129 échantillons positifs flavescence dorée (FD), répartis sur 25 communes, ont été confirmés. Des chiffres à rapporter aux *« seulement »* 62 échantillons positifs l'année précédente sur 2 101 prélèvements et 19 échantillons positifs en 2017 sur 2 078 prélèvements. Force est de constater que cette maladie de la vigne est plus que jamais d'actualité. Voire de plus en plus prégnantes au fur et à mesure où les mois passent.

De légitimes inquiétudes

Ainsi, concernant 2020, plusieurs choses sont à retenir. Le bois noir est largement présent dans les échantillons prélevés ; les cas de FD sont en augmentation pour la troisième année consécutive de même que le nombre de communes concernées. Des échantillons positifs FD ont été détectés dans 39 communes : 25 pour lesquelles la présence de FD a déjà été détectée au cours des quatre dernières années, trois où des cas de FD avaient déjà été identifiés (en 2015 ou avant) et 11 pour lesquelles il n'y avait jamais eu de FD détectée (sur les échantillons prélevés). Soit un nombre de nouvelles communes touchées non négligeable même s'il ne s'agit que d'un échantillon. Une extension de la zone concernée par la FD en périphérie du foyer historique du Mâconnais Nord est notée ainsi qu'une augmentation des échantillons positifs dans certaines communes de ce foyer. Les foyers de Romanèche-Thorins, en Saône-et-Loire, et de Prémeaux-Prissey, en Côte-d'Or, découverts en 2019, se sont étendus autour du secteur d'origine. Enfin, un premier cas de FD – en l'occurrence un cep – a été découvert dans la Nièvre.

Des analyses, un plan de lutte

Dans les semaines à venir, place sera laissée aux habituelles réunions bilans. *« Comme chaque année, les concertations entre les services techniques, la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) et les services de l'État décideront du plan de lutte contre la FD,* précise Charlotte Huber, directrice technique au sein de la CAVB. *Le plan de lutte découlera de l'analyse de risque et de la réglementation applicable ».* Quant aux traditionnelles réunions programmées en début d'année, *« elles seront sans doute dans un format webinaire afin de limiter les risques dans le contexte sanitaire actuel ».*

Par ailleurs, après la recherche des exploitants des parcelles positives et une fois les points positifs FD vérifiés, un courrier du Service régional de l'alimentation (SRAL) indiquant la présence de FD dans une ou plusieurs parcelles sera adressé aux exploitants concernés. Une carte reprenant l'ensemble des prélèvements sera envoyée aux responsables des communes positives FD. À noter que le génotypage d'un certain nombre d'échantillons (notamment pour les nouvelles communes) a été demandé. Enfin, il conviendra de procéder à l'arrachage des pieds de jaunisse avant le 31 mars.

RÉGIS GAILLARD

► *En bref*

Agroalimentaire Trois entreprises de BFC dans l'Accélérateur agroalimentaire

L'Accélérateur de l'agroalimentaire est un programme d'accompagnement des Petites et moyennes entreprises (PME) du secteur, créé dans le cadre du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI). Son but est d'accroître la compétitivité de ces PME et de les aider à relever les défis de demain. Une nouvelle promotion de 22 PME françaises a été désignée le 10 février par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et Bpifrance pour intégrer cet accélérateur. Parmi elles, on trouve trois entreprises de Bourgogne Franche-Comté :
- Clavière, spécialiste de la fabrication et de la commercialisation de saucisses fumées traditionnellement et de produits régionaux sous signe de qualité, basé à Dole, dans le Jura.
- La Chablisienne, société coopérative agricole basée à Chablis, dans l'Yonne, qui fournit plus d'un quart du volume de vin de Chablis.
- Tippagral, basée à Longvic, en Côte-d'Or, qui transforme des fromages.

Pendant 24 mois, ces PME vont bénéficier d'un diagnostic d'entrée « 360° » afin d'identifier les leviers de croissance, de formations et d'une mise en réseau avec des acteurs reconnus de la filière agroalimentaire.

Démographie Plus de 21 000 exploitants recensés en Bourgogne Franche-Comté… et ce n'est pas fini !

Depuis le mois d'octobre et jusqu'en avril, toutes les exploitations de la région Bourgogne Franche-Comté sont concernées par la nouvelle édition du recensement agricole. Pour l'heure, plus de 21 800 exploitant(e)s, soit 80 %, ont déjà répondu au questionnaire. Ce dernier est à renseigner même pour ceux qui ont récemment arrêté leur activité ou qui ont peu produit lors de la campagne 2020. Le recensement agricole vise à collecter de façon exhaustive un nombre très important de données sur l'agriculture française et ses exploitants. Aucun autre dispositif ne permet d'obtenir des informations avec un tel degré de précision et d'exhaustivité sur ce secteur stratégique de notre économie. Ces données ne sont utilisées qu'à des fins statistiques ou des travaux de recherche scientifique ou historique.

Région Soutien pour les centres équestres, la viticulture et l'enseignement agricole

Réunis en assemblée plénière le 5 février, les élus du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ont voté un soutien aux centres équestres, la filière équine étant touchée en raison du couvre-feu et des contraintes de distanciation sociale. Ils vont bénéficier d'une enveloppe globale de 3 millions d'euros qui concerne également le soutien aux entreprises du sport et des loisirs. Une aide forfaitaire, d'un montant de 1 000, 2 000 ou 3 000 euros, sera versée aux bénéficiaires en fonction de la baisse du chiffre d'affaires ou du nombre d'équidés par centre équestre. Par ailleurs, la Région engage 1 million d'euros dans le cadre du Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair), pour accompagner les projets d'adaptation des domaines viticoles, leur permettant d'accroître leur résilience face aux aléas climatiques. L'objectif de ce nouveau dispositif, développé en concertation avec la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) et le Comité interprofessionnel des vins du Jura (CIVJ), est de promouvoir une politique de prévention des risques climatiques en viticulture. Enfin, concernant l'enseignement agricole, trois ouvertures sont prévues suite à la concertation entre la Région et la Draaf :
· LPA Charolles/ LPO Wittmerl à Charolles (71) : Bac pro TCVA option alimentation
· MFR de Villevalier (89) : Bac pro CGEA support polyculture élevage
· MFR de Morre (25) : Bac pro vente en animalerie

PREFATECH
ANCIEN ETABLISSEMENT SOUTRENON
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITE LIVRAISON ET POSE
Situés au carrefour des régions Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes, les Établissements Soutrenon sont spécialisés dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications.
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29 - Fax 04 77 69 30 25
chevalier-n@soutrenon.fr

Fosse à lisier

Panneaux de stabulation

Murs de silo

Recherche

Reggae, pour une bonne mise en musique

Favoriser l'utilisation de certains insectes pour lutter contre ceux qui ravagent les cultures va dans le sens d'un moindre recours aux produits phyto. Le projet Reggae, mené en Côte-d'Or, repose sur cette ambition, mais dans ce domaine, rien n'est simple.

Se sentir petit face au minuscule : voici comment on pourrait résumer le sentiment que procure le projet Reggae (pour Régulation biologique en gestion agroécologique en grandes cultures) à celles et ceux qui y ont participé. Depuis 2018, il a mobilisé des chercheurs de l'Inrae, des spécialistes des insectes, mais aussi quatre exploitants agricoles de la région dijonnaise qui, tous, en ont retiré une leçon d'humilité face à la complexité des fonctionnements de la nature, et notamment des interactions entre insectes. Ils ont aussi beaucoup appris et vous pourrez retrouver leurs témoignages respectifs dans la page suivante. C'est Perrine Lair qui a eu la charge de coordonner tout ce travail. Employée par la ferme du lycée agricole de Quetigny-Plombières, elle a œuvré sur Reggae en partenariat avec Inrae Dijon et les quatre exploitations évoquées plus haut : celle du lycée agricole, à Tart-le-Bas (Vincent Carteault), celle de Benoît Collardot (EARL de la Champagne), à Flagey-Echezeaux, celle de Pascal Farcy (GIE des Quatre épis), à Champdôtre, et celle de Laurence Henriot (Gaec Henriot), à Villebichot. Ce projet a permis la réalisation d'un diagnostic fin des auxiliaires de cultures présents sur les exploitations et d'en tirer des préconisations. Des outils pédagogiques s'appuient sur ce diagnostic.

Expérimentation et pédagogie

Reggae est un projet européen comportant différents volets :

- **Un volet recherche** principalement mené par Inrae, dans lequel on cherche à mesurer la régulation naturelle des adventices par différents auxiliaires de culture et, en particulier, les carabes. On cherche aussi à mesurer le lien de cette régulation avec l'agriculture de conservation, dans le paysage (la parcelle mais aussi ce qu'il y a autour).
- **Un volet pédagogique**, mené par le lycée de Quetigny-Plombières. Des outils de formation sont produits à destination des enseignants pour qu'ils se forment, ou pour qu'ils les utilisent avec les élèves. Il s'agit d'une exposition, d'un diaporama de formation et ils s'appuient sur un diagnostic réalisé en lien avec le laboratoire d'éco-entomologie d'Orléans. Pour ce diagnostic, ont été utilisés des relevés sur l'entomo-faune volante, réalisés par l'Inrae dans les années précédentes et, dans le cadre de Reggae en 2019. Tous ces résultats ont été analysés par le laboratoire d'Orléans afin de proposer un diagnostic de ce que l'on trouve chez chacun des agriculteurs impliqués et pour réfléchir à des pistes d'amélioration des situations. Les outils pédagogiques sont utilisés par les élèves du lycée de Quetigny-Plombières mais, à terme, ils pourraient très bien être mis à disposition d'autres établissements. L'exposition comporte 8 panneaux qui peuvent être utilisés indépendamment les uns des autres. L'expérience permet aussi aux élèves d'apprendre à observer et à identifier toute cette faune auxiliaire et de comprendre quels sont les habitats favorables.

L'intérêt de Reggae, c'est que le projet a été mené sur des exploitations aux configurations très différentes :

- À Tart-le-Bas, on est en production intégrée, avec un Indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) très bas et beaucoup de leviers alternatifs à ces produits phyto. Une partie de l'exploitation est en bio.
- À Villebichot, c'est une exploitation bio.
- À Champdôtre, une exploitation en agriculture de conservation.
- À Flagey-Echezeaux, une exploitation conventionnelle mais dont une partie a été convertie en bio.

Un éventail suffisamment large qui permet à un grand nombre d'agriculteurs de se reconnaître. Deux des exploitations sont en grandes cultures et deux autres, en polyculture élevage.

Mettre en place un contexte favorable

Le but recherché n'était pas d'introduire sur les parcelles des insectes prédateurs de ravageurs mais de favoriser leur installation en créant un habitat. *« Le recours aux auxiliaires de cultures,* précise Perrine Lair, *en les introduisant, de manière arbitraire, n'a pas toujours des résultats favorables. Si on ne met pas en place un contexte qui leur donne la possibilité de se fixer sur la parcelle, ils s'en vont. Dans le projet, ce que nous voulons c'est que ces insectes restent sur la parcelle durant l'ensemble du cycle de vie, de manière à pouvoir intervenir dès qu'il y a une attaque de pucerons ou de mélighètes. Notre diagnostic avait pour but de montrer aux agriculteurs de la région qu'il y a une biodiversité méconnue qui peut leur être utile et de donner des exemples de pratiques pouvant favoriser une régulation biologique dans la défense des cultures, même si cela demeure un sujet complexe soumis à de nombreux paramètres ».* Les agriculteurs impliqués avaient déjà mis en place des habitats semi-naturels (haies, bandes fleuries ou enherbées, mares, tas de bois, murs de pierres sèches, lisières de bois…) avant même le démarrage du projet. Pour Perrine Lair, l'objectif a donc été de positionner des pièges en fonction de ces habitats. *« Cela nous a permis de faire des propositions après les diagnostics : manque-t-on d'habitat naturel ? Doit-on changer les modes d'entretien de ces habitats ? Quelle fréquence de taille doit-on adopter sur une haie ? Quelles espèces doit-on implanter dans une bande fleurie ? »*



Les carabes font partie des insectes prédateurs qui peuvent être très utiles dans le cadre d'une régulation biologique…



… de même que les syrphes, mais l'essentiel est de parvenir à fixer ces insectes sur les parcelles en mettant en place un habitat adéquat (haies, lisières…).

Après deux ans de travail sur ce thème, quelles conclusions en tirer ? Premier constat : le grand nombre d'espèces d'insectes répertoriées durant l'expérience. Plus il y a d'habitat à proximité, plus il y a de diversité. A chaque habitat correspond un type d'auxiliaire. Le projet a aussi fourni le cadre pour un important partage d'expériences entre agriculteurs aux profils très différents. L'intérêt de Reggae est aussi de faire comprendre que favoriser un habitat naturel pour des insectes auxiliaires de régulation biologique des ravageurs peut se traduire par des bénéfices en termes de rendement des cultures, même s'il y a un coût induit par l'entretien de cet habitat. *« Un cercle vertueux se met en place*, poursuit Perrine Lair, *sur l'utilisation des produits phyto : réduire leur utilisation favorise la biodiversité et cette biodiversité entraîne un moindre besoin de recours aux produits phyto ».* Le projet montre par ailleurs l'impact du travail du sol sur la présence de certains auxiliaires. En travaillant moins ces sols, on favorise là aussi le retour d'une biodiversité utile. Prometteur, Reggae l'est sans aucun doute. Malheureusement le projet a été freiné par l'irruption de la crise sanitaire liée à la Covid. Il faut souhaiter qu'il puisse continuer sur cette route riche d'enseignements.

BERTY ROBERT



Dans le cadre du projet Reggae, il a fallu piéger des insectes afin d'établir un diagnostic précis de leur présence sur les zones concernées par l'expérimentation (ici, une tente malaise pour la faune volante).

Carabes, syrphes, hyménotpères…

Parmi les auxiliaires pouvant participer activement à la lutte contre les ravageurs, on peut citer trois familles :

- Les carabes : des petits coléoptères très diversifiés qui passent une partie de leur cycle de vie dans le sol, et qui sont omniprésents dans les agrosystèmes. Certains mangent des plantes quand d'autres sont prédateurs d'autres insectes. Ils mangent des pucerons, limaces, taupins, collemboles, vers de terre. Les phytophages sont intéressants pour lutter contre les graines d'adventices. Ils ont tendance à passer l'hiver dans des bandes enherbées.

- Les syrphes : petit insecte volant de la famille de la mouche mais dont l'aspect fait plutôt penser à une abeille. Des pollinisateurs très abondants. Leurs larves consomment beaucoup de pucerons. Leur présence est favorisée par les bandes fleuries et les haies.

- Les hyménoptères parasitoïdes : (famille des guêpes, abeilles et fourmis) qui parasitent d'autres organismes, notamment les ravageurs tels que pucerons, mélighètes, chenilles… Ces hyménoptères pondent leurs œufs à l'intérieur de ces ravageurs. Leurs larves se développent dans le corps de ces autres insectes et les tuent. Ils ont une grande efficacité en matière de régulation biologique. Dans certains cas, jusqu'à 95 % d'une population de pucerons peut ainsi être tuée. Ces hyménoptères recherchent aussi des bandes fleuries.

de la régulation biologique

Benoît Collardot *« Tout est affaire de compromis »*



Installé à Flagey-Echézeaux, entre Dijon et Beaune, Benoît Collardot exploite 400 hectares en conventionnel et 50 en conversion bio. Il produit onze cultures (céréales, oléoprotéagineux, pomme de terre…) Son implication dans le projet Reggae découle de sa participation au groupe *« Dephy Ferme Côte-d'Or »* qui, au sein de la Chambre d'agriculture du département, réfléchit aux moyens de réduire le recours aux produits phyto. Dans ce cadre, il a suivi une formation sur les auxiliaires de culture. *« Je l'ai trouvé intéressante,* explique-t-il, *et je souhaitais aller plus loin. J'étais motivé par le fait de confronter un savoir lié à de la recherche fondamentale avec notre réalité sur le terrain. On pouvait créer un lien entre des agriculteurs et des chercheurs par ce biais ».*

La principale difficulté fut de se fixer des objectifs précis face à une thématique complexe. *« Nous avons fait un diagnostic entomologique de l'exploitation. J'ai décidé de regarder ce qui pouvait se passer, en plaine, et sur une partie qui comprend des haies et des bordures boisées. Je voulais voir si les différences de configuration de paysage avaient une influence sur les populations d'insectes présentes. Un état des lieux des espèces sur le territoire concerné a été réalisé, ce qui a permis de voir lesquelles pouvaient être intéressantes pour moi. C'est là qu'on réalise à quel point le monde du vivant est vaste et dépend de facteurs multiples. Transposer cela sur des solutions concrètes et pratiques s'avère très délicat. Il faut rester conscient que les régulations biologiques ne peuvent pas tout faire. Pour autant, il est intéressant de tenter de les favoriser, dans une logique de baisse progressive des traitements. Ce qui est important, c'est de voir comment on va pouvoir vulgariser ce que le projet Reggae nous a appris, pour former d'autres agriculteurs sur ce thème. Je me suis rendu compte qu'avec une diversification des cultures, et même si on se trouve dans un milieu entièrement cultivé, on a toujours une présence d'insectes. J'ai aussi noté la forte résilience des insectes : dès qu'on modifie ses pratiques ou qu'on installe des éléments paysagers favorables à leur installation, on peut assister à une « explosion » des espèces, très rapidement. C'est plutôt encourageant. Il ne suffit pas de donner à manger aux auxiliaires prédateurs de ravageurs. Ils doivent aussi avoir le gîte. Il y a un compromis à trouver entre les nécessités des pratiques agricoles et les endroits où les insectes peuvent se réfugier. Tout est affaire de compromis entre gestion de l'environnement et acte de production. Ma priorité c'est de définir une approche système à partir de ce que l'expérimentation a pu m'apprendre. Je pense qu'il faut avoir des cultures qui peuvent servir de relais pour ces auxiliaires. Je cherche à implanter des couverts végétaux avant les cultures de printemps, afin d'éviter d'avoir une plaine désertique, de juillet à novembre. C'est le moyen d'assurer une continuité de nourriture dans le temps pour ces auxiliaires qui, sans cela, ne resteront pas. Pour moi, la vraie transition agroécologique, elle est dans cette volonté de remettre de l'équilibre. Mais tout cela demeure très compliqué et réclame une vraie réflexion globale. La régulation biologique est une réponse partielle aux problèmes agricoles qui dépendent avant tout d'un cumul de solutions. On ne peut pas être réducteur ou simpliste sur ces questions mais y réfléchir redonne beaucoup de sens à notre métier ».*

Pascal Farcy *« Un besoin de réponses sur un sujet complexe »*



Pascal Farcy est membre d'un Groupement d'intérêt économique, le GIE des Quatre épis, basé à Tréclun, au sud-est de Dijon, qui fédère quatre exploitations sur 600 hectares. Il travaille en agriculture de conservation des sols, depuis 2009 et collabore également avec l'Inrae. *« J'ai rejoint le projet Reggae à la suite de la présentation, il y a quelques années, par un spécialiste des insectes, des auxiliaires existants. À l'issue de cette réunion a été lancé le principe d'une étude. Moi j'étais intéressé par l'idée de service écosystémique, de régulation, de prédation mais sans savoir comment quantifier tout cela et si on pouvait envisager ces pistes comme des solutions aux problèmes que nous pouvions rencontrer dans nos pratiques culturales au quotidien. J'étais en demande de repères précis sur ces questions. Quand on met un insecticide, on sait ce qu'on fait. Si on s'en remet à des insectes pour lutter contre les ravageurs, c'est beaucoup plus difficile à appréhender… À travers ce projet, j'espérais pouvoir améliorer ma connaissance. Nos parcelles ont accueilli les travaux de relevés des entomologistes du laboratoire spécialisé d'Orléans. Nous avons eu plusieurs moments d'échange et de formation. Les entomologistes ont procédé à des piégeages. Pour l'heure, nous n'avons pas encore la quantification du service rendu par ces insectes prédateurs. La crise sanitaire a entraîné des retards dans l'obtention de ces résultats. Une étudiante qui prépare actuellement une thèse tente de voir la différence de quantité d'insectes entre des parcelles cultivées en agriculture de conservation et celles qui ne le sont pas. Le travail se poursuit… L'évaluation des populations nous apporte une vision un peu plus claire de ce qui se passe chez nous. Je me sens conforté dans ma démarche d'agriculture de conservation parce que je constate une plus grande activité de la part des insectes, en comparaison de parcelles au sol plus travaillé. Mais, pour l'instant, je n'ai pas encore la réponse à ma question du départ : combien sont exactement ces insectes et peuvent-ils m'être utiles ? En agriculture de conservation, je pense que le service de prédation de certains insectes sur des ravageurs peut arriver de partout sur la parcelle, parce que nous laissons un couvert qui favorise leur installation. Sur des parcelles cultivées de manière plus classique, ces insectes ne peuvent intervenir qu'à partir des bordures du champ. Dans ce cadre, on pourrait utiliser cette régulation biologique sans avoir besoin d'apporter d'autres infrastructures, du type plantation de haies, qui enlèvent de la surface de production et qui ne sont pas toujours très pratiques avec nos engins. Cela reste une hypothèse de ma part sur une question complexe ».*

Laurence Henriot *« Ce projet a confirmé ce dont je me doutais au départ »*



Pour cette agricultrice, installée depuis 2007 en polyculture élevage bio sur 255 hectares en Gaec à Villebichot, au sud de Dijon, la porte d'entrée sur le projet Reggae aura aussi été une formation sur les auxiliaires en grandes cultures : *« Mieux connaître notre environnement, c'est toujours intéressant et le projet nous a montré qu'on ne sait pas grand-chose… Avec Reggae, même si on n'a pas toutes les réponses, on met le doigt sur des choses très précises. Cela m'a permis de comprendre que sur ma ferme, il y avait des espèces très rares et même certaines qu'on n'avait jamais identifiées en Côte-d'Or. Pour moi, c'était aussi le moyen de redonner sa place à l'élevage, à l'équilibre qu'il donne à l'environnement. A Villebichot, on a la chance d'avoir beaucoup de forêts, des cours d'eau, un environnement varié, avec de nombreuses prairies. Reggae m'a permis de prendre conscience que le travail du sol pouvait être néfaste, notamment pour les carabes, mais, en bio, se passer du travail du sol, c'est compliqué, il faut trouver un compromis. À travers le projet, on s'interroge sur l'éventualité de replanter quelques haies sur notre exploitation, afin de favoriser l'habitat de certains insectes régulateurs. En plus, ça pourrait créer de l'ombre pour les animaux dans les prairies, mais il faut que nous trouvions des endroits où ce n'est pas drainé, car haie et drainage ne font pas bon ménage. Le fait que rien ne soit simple dans ce domaine, je m'en doutais, mais le diagnostic réalisé dans le cadre de Reggae a confirmé cet aspect. On comprend mieux ce qu'on peut faire ou ne pas faire. L'intérêt pédagogique est aussi essentiel parce que ces thèmes sont encore trop peu abordés dans le milieu scolaire. Faire prendre conscience de l'impact de nos actes sur les insectes auxiliaires, c'est très important. Pour moi, travailler avec son système, avec son environnement, ça devrait être le b.a.-ba du métier d'agriculteur ».*

Vincent Cartault *« A la charnière de la recherche et de la pédagogie »*



Vincent Cartault est, depuis 2018, le directeur de l'exploitation du lycée agricole de Quetigny-Plombières, basée à Tart-le-Bas. Elle compte 182 hectares de SAU, divisés entre un atelier grandes cultures et des prairies permanentes destinées aux vaches allaitantes. Sur les terres labourables, 14,5 ha sont en bio. Cette exploitation a un rôle charnière entre les ambitions pédagogiques du projet et les voies de recherche qu'il ouvre. *« Au sein de notre établissement, travailler avec Perrine Lair nous a permis d'avoir une personne-ressource sur cette thématique de la régulation biologique, mais aussi de développer le lien entre l'exploitation et la pédagogie. L'intérêt c'était aussi de s'intégrer dans un projet comprenant de nombreux acteurs tels que l'Inrae, la Chambre d'agriculture et d'autres exploitants agricoles. Une dynamique collective, ça ne fait jamais de mal ! Notre exploitation est engagée dans la transition agroécologique et la diminution de l'utilisation des produits phyto. Reggae s'est inscrit dans cette continuité. On a bénéficié de l'expertise du laboratoire d'éco-entomologie d'Orléans pour reconnaître les auxiliaires et pour réaliser des diagnostics paysagers, faunistiques et floristiques sur l'exploitation. C'est une vraie plus-value, avec des préconisations d'actions ou de pratiques à mettre en œuvre. La principale difficulté, c'est de parvenir à quantifier précisément le service rendu par les auxiliaires identifiés. Pour la ferme de Tart-le-Bas, j'envisage de mettre en œuvre les préconisations qui nous ont été faites. Elles touchent à la mise en place d'infrastructures écologiques (pour favoriser l'habitat des insectes auxiliaires) et aussi tout ce qui concerne le piégeage et l'identification des espèces. Ce dernier point pourrait être concrétisé par la mobilisation de stagiaires ou d'enseignants ».*

Protéagineux de printemps

Puis-je semer ma récolte 2020 ?

Après une année 2020 historique par sa pression puceron, provoquant de nombreux cas de viroses, des interrogations se posent sur le risque de semer des graines issues de parcelles fortement touchées.



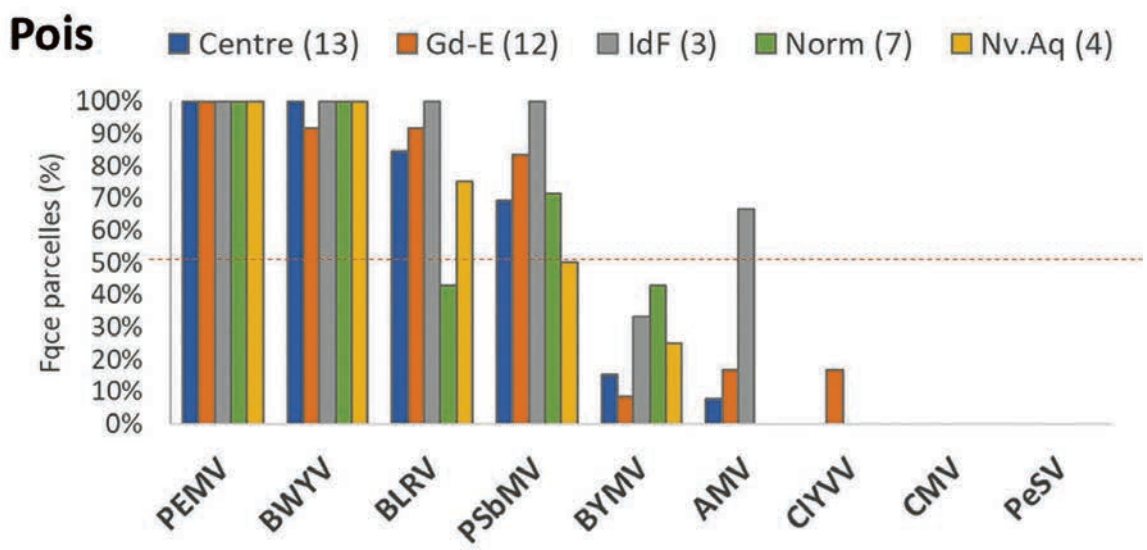


De nombreux virus, uniquement transmis par les pucerons

Parmi la diversité des viroses qui ont été détectées en 2020, la majorité est liée à des virus dont seul le puceron est le vecteur. En pois, ce sont principalement le Pea Enation Mosaic Virus (PEMV), le Beet Western Yellow Virus (BWYV) et le Bean Leaf Roll Virus (BLRV), transmis par les pucerons, qui sont détectés. Côté féverole, ce sont les virus PEMV, BRLV et Bean Yellow Mosaic virus (BYMV) qui sont principalement détectés. Ces viroses peuvent avoir des conséquences sur le rendement et la qualité visuelle des grains.

Cas particulier du Pea Seed Born Mosaic Virus (PSbMV)

Ce virus a également été détecté sur pois et féverole. La particularité de ce virus est qu'il est transmissible par la semence. Les semences atteintes peuvent présenter un aspect détérioré (taches, déformations…), mais ce n'est pas toujours le cas ! De premières analyses d'échantillons de récolte montrent que ce virus ne se retrouve pas systématiquement dans la semence, même si la parcelle présentait des symptômes forts de viroses. À noter également que le passage du virus de la graine à la plante dépendra des conditions du milieu. Nous avons peu de connaissance sur cette transmission à ce jour (travaux en cours).



Si vous souhaitez ressemer votre récolte 2020 sans prendre de risque, une analyse de graines s'impose !

Puis-je utiliser ma récolte 2020 pour semer ?

Le choix d'une semence certifiée reste toujours le choix le plus sécuritaire pour limiter le risque sanitaire et s'assurer un taux de germination correct.

Si vous souhaitez utiliser votre récolte 2020, plusieurs contrôles s'imposent, et ce même si votre parcelle a été peu touchée par les viroses :

- Assurez-vous d'abord que les grains ne présentent pas de soucis sanitaires majeurs (nécroses, dégradations, etc.), auquel cas, leur utilisation n'est pas recommandée.
- Si la semence semble correcte, un test de germination est fortement recommandé pour s'assurer d'un taux de levée correct et d'une bonne vigueur des plantules. Adapter au besoin la densité de semis.

B.Remurier et M.Geloen, Terres Inovia

Pois de printemps

S'adapter face au risque de stress hydrique

Le pois de printemps est impacté de façon récurrente par le stress hydrique en fin de cycle mais aussi de plus en plus souvent avant floraison. Selon Terres Inovia, des adaptations simples, comme la modification de la date de semis, peuvent être efficaces pour atténuer les effets néfastes du changement climatique.

Les stress climatiques impactent lourdement le rendement des pois

Si tout le monde s'accorde sur l'intérêt agronomique du pois dans la rotation, les contreperformances de la culture découragent certains producteurs. Le rendement moyen du pois en France affiche une nette tendance à la baisse depuis les années 2000. Cela s'explique par différents aléas liés aux maladies et ravageurs et aussi en grande partie par la récurrence des stress hydriques. Cette tendance est d'autant plus accentuée que les surfaces de pois se sont déplacées des zones nord, à très bonne réserve en eau, vers les zones intermédiaires où les stress hydriques sont plus précoces et plus intenses.

Le stress hydrique pénalise l'alimentation azotée et les composantes de rendement

Un stress hydrique précoce pénalise la croissance de la plante et limite l'installation des nodosités lors de la phase végétative. Or le nombre de nodosités mis en place avant le début de la floraison conditionne la nutrition azotée et pour partie le rendement. Un pois bien alimenté en azote peut atteindre de meilleurs potentiels de rendement.

Un stress hydrique au cours de la floraison et de la phase de remplissage des grains aura une incidence sur le nombre de grains par plante et le poids de mille grains. Le stress hydrique à cette période est souvent associé à un stress thermique. Il est difficile d'isoler l'impact de chacun de ces facteurs limitants sur la production.

	Pois de printemps		
Semis	20-févr	15-mars	25-mars
Début Floraison	9-mai	23-mai	29-mai
FSLA	14-juin	25-juin	30-juin
Période DF - FSLA	36 jours	33 jours	32 jours
% de jours échaudants (T°C maxi > 25°C DF - FSLA)	17%	18%	25%
% de jours en déficit hydrique (ETR/ETM < 0.7 DF - FSLA)	52%	85%	97%

Simulations réalisées pour le poste de Frignicourt (51) en 2020 – modèle Terres Inovia

Semer, si possible, au début de la période conseillée

En tendance, les semis précoces limitent le risque de stress hydriques et thermiques, comme en témoigne l'expérience de 2020, année fortement marquée par le stress hydrique arrivé précocement (tableau).

DF : début floraison ; FSLA : fin du stade limite d'avortement

Il faut donc être prêt à semer tôt. Toutefois, la concrétisation du semis se fera sous deux conditions. D'une part, le contexte pédoclimatique doit être propice à une implantation soignée.

Il est impératif d'avoir un sol suffisamment ressuyé. La phase d'installation de la culture est en effet cruciale car elle conditionne la croissance aérienne et racinaire, la nutrition azotée, la sensibilité aux maladies.

D'autre part, il faut s'assurer que les prévisions météo n'annoncent pas de températures proches de 0 °C dans les jours qui suivent le semis. Le pois de printemps est particulièrement sensible au gel d'imbibition, c'est-à-dire sensible aux températures basses au début de la phase de germination qui peut survenir 3-4 jours après le semis si le sol est humide.

A.Baillet et M.Geloen, Terres Inovia

Pois, campagne 2021

L'implantation, étape clé de l'itinéraire technique

L'implantation reste l'étape clé de l'itinéraire technique du pois. Une bonne implantation suivie d'une levée précoce, homogène, et d'une bonne nodulation permettent d'obtenir un pois robuste.



Laurent Jung

Pour une bonne levée des pois de printemps dans notre région, la période de semis idéale est comprise entre le 5 février et le 15 mars.

La réserve hydrique, critère d'importance de la parcelle

Le pois de printemps s'adapte à de nombreux sols mais reste sensible aux réserves hydriques limitantes par son cycle plus exposé aux stress hydriques de fin de cycle. Également, éviter les sols séchants, les argiles lourdes et les limons battants hydromorphes, moins propices au développement des pois et de leurs nodosités.

Afin d'assurer un développement optimal du système racinaire et des nodosités, le pois doit bénéficier d'un sol aéré sur 15-20 cm. Si le sol est mal nivelé ou refermé après un hiver pluvieux, une reprise sur 5-10 cm est conseillée avant toute implantation.

Aphanomyces, y es-tu ?

Par son cycle printanier, le pois de printemps est très sensible à l'aphanomyces, pathogène tellurique propagé par diverses légumineuses sensibles (pois, lentille, vesce, trèfle, luzerne…)

Si les sols calcaires tels que les craies sont moins réceptifs à la maladie, ce n'est pas le cas des autres sols où l'insertion du pois doit être raisonnée par rapport à l'historique des légumineuses. Afin de conforter son choix, Terres Inovia a développé l'outil EVA, permettant d'établir une première évaluation de risque.

Semer tôt, c'est bien, semer sur un sol ressuyé, c'est mieux

Pour réussir un pois de printemps, il faut opérer une implantation dans des conditions correctes. L'objectif est d'obtenir une levée homogène, mais surtout un développement optimal des racines et des nodosités afin d'assurer les besoins du pois par la suite.

Tout ennoiement et tassement sont des facteurs de risque qu'il faut éviter. Si la météo le permet, il est recommandé de semer tôt, au début des plages de semis conseillées. Semer tôt permet d'avancer le cycle du pois et de diminuer les stress en fin de cycle.

Un pois robuste commence par une densité de semis sans excès

Le pois de printemps se sème à 3-4 cm de profondeur pour un écartement pouvant aller de 12 à 35 cm. Il est important de respecter les densités de semis selon les sols (cf. tableau). Une surdensité entraîne des risques de maladies plus importants à la floraison, une moindre accessibilité à certains ravageurs pour les produits de contact et augmente la compétition hydrique. Dans le cas d'utilisation de semences de fermes, un test du taux de germination est fortement recommandé et la densité doit être ajustée en conséquence.

	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux	Sol de craie
	70 à 80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG 230g	160 à 180 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG 260g	180 à 210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha

Respecter les densités de semis en fonction de la nature de son sol conditionne la réussite de la culture.

Rouler sa bosse pour sécuriser sa récolte

Le roulage permet de sécuriser la récolte et de limiter les risques de phytotoxicité des produits de pré-levée.

Roulez les pois de printemps entre le semis et la levée, avant l'application de l'herbicide de pré-levée. Si le roulage n'a pas été réalisé avant la levée, attendez le stade 3-4 feuilles pour le faire, avec un rouleau lisse à faible vitesse et en conditions ressuyées.

Patientez au moins 8 jours avant d'appliquer un herbicide.

Bastien Rémurier et Michael Geloen, Terres Inovia

Pois d'hiver

Sont-ils armés face au gel ?

Avec la vague de froid que nous venons de connaître, intéressons-nous aux capacités de résistance des pois d'hiver.

Des semis corrects mais des levées parfois tardives

Cette année, les semis se sont déroulés dans de bonnes conditions. Cependant, selon leur date, les levées ont été plus ou moins tardives. Pour les semis précoces de fin octobre, la pluie et la douceur ont permis un développement rapide des pois d'hiver. Les cultures ont très vite atteint 2-3 feuilles courant novembre et ont continué à pousser avec l'hiver doux. Actuellement, les parcelles les plus avancées présentent 6-8 feuilles et quelques ramifications. À l'inverse, les semis de novembre ont été freinés par le manque de pluies localement et le retour de températures plus basses. Conséquences : de nombreuses parcelles ont levé en décembre seulement. L'avantage est que le jeune stade des pois les rend moins sensibles au gel. Actuellement, ces parcelles affichent 4-6 feuilles et 1 ramification.

Endurcissement au froid sans défaut jusqu'au refroidissement brutal de mi-février

Le pois d'hiver peut tolérer des températures gélives pouvant aller au-delà des -15 °C sous réserve qu'il se soit endurci grâce à une baisse progressive des températures. Le modèle d'endurcissement du pois d'hiver au froid montre que le risque de gel était faible jusqu'alors, ce qui limite le risque de perte de pieds et de maladies. Cependant, après une fin janvier relativement douce, l'arrivée brutale du gel mi-février laisse présager de possibles dégâts de gel selon les prévisions météo (graphique). Les parcelles cumulant des facteurs de risques (stade avancé, note de froid de la variété inférieure à 5, absence de neige, exposition au vent, excès d'eau) sont à surveiller de près.

Le saviez-vous ?

La tige principale du pois, par son stade avancé, a souvent tendance à disparaître à cause du gel. Pas d'inquiétude, ce phénomène est courant et non préjudiciable, les ramifications secondaires prenant très vite le relais et compensant cette perte.

Des excès d'eau pouvant être préjudiciables localement

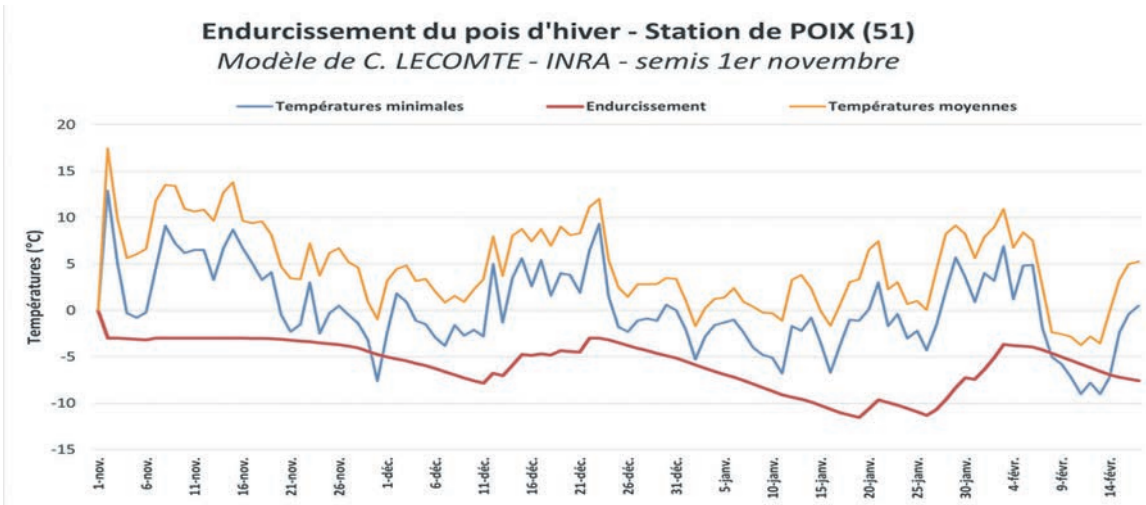
Associé au gel en ce début de campagne, l'excès d'eau commence à marquer certaines parcelles. De plus, si la situation perdure lors de la reprise des pois, des problèmes d'asphyxie racinaire et de mise en place des nodosités peuvent apparaître. Pour mémoire, l'asphyxie se traduit par un jaunissement et un dépérissement des plantes en lien avec les zones hydromorphes. Un diagnostic de ces parcelles est recommandé dans les prochains jours afin de juger l'impact ou non du gel et/ou de l'excès d'eau.



Laurent Jung

Jusqu'alors, les pois d'hiver ont connu un endurcissement au froid correct.

B. Remurier et M. Geloen, Terres Inovia



Ce graphique est une simulation pour une variété avec une note de résistance au froid de 5. On estime qu'un risque de dégât de gel est possible lorsque les températures minimales passent en dessous de la barre d'endurcissement. Attention, il s'agit d'un modèle basé sur les données météo réelles et les prévisions à partir du 8 février ne donnant qu'une tendance générale du risque.

Plan de relance

L'aide aux cantines scolaires accessible

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a dévoilé le 28 janvier les détails des mesures du plan de relance visant à aider les petites communes rurales à équiper leurs cantines, dans le but de remplir les objectifs de qualité de la loi Égalim, mais aussi celles qui ont trait à la politique alimentaire des collectivités dans leur ensemble.

Les 50 millions d'euros de la mesure *« Cantines scolaires rurales »* du plan de relance concernent uniquement *« les communes éligibles à la fraction cible de la Dotation de solidarité rurale (DSR) et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant la compétence restauration scolaire, pour les communes éligibles à cette fraction cible »*, a précisé Cédric Prévost, sous-directeur de la politique de l'alimentation au ministère, lors d'une conférence des Rencontres de l'alimentation durable organisées par la fondation Carasso. Cela représente potentiellement les 10 000 communes bénéficiant de la DSR-cible (mais qui n'ont pas toutes un service de restauration scolaire) et un nombre encore imprécis d'intercommunalités.

Aide directe

Il s'agit d'une aide directe, visant à financer de l'achat de matériel ou d'investir dans de nouveaux locaux, des équipements de transformation (légumerie, chambre froide, etc.), mais aussi les investissements immatériels : formation du personnel, logiciels (gestion des commandes, des inscriptions, traçabilité), ingénierie et consultation de cabinets d'études… *« Les conditions ne sont pas strictes, mais les investissements devront être réalisés dans le cadre des objectifs Égalim »*, a précisé le haut fonctionnaire : approvisionnement en produits locaux, bio et/ou de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, repas végétarien, suppression du plastique… La liste exhaustive devrait être publiée par arrêté dans les jours à venir. L'aide visera 100 % des dépenses, avec un plancher de 3 000 euros et un plafond de 33 500 euros ; les engagements de crédits seront concentrés sur l'année 2021, avec des paiements jusqu'en 2023, ce qui veut dire que les communes doivent s'adresser dès maintenant à la préfecture pour demander à en bénéficier. C'est l'Agence de services et de paiement (ASP) qui instruira les dossiers et versera les crédits, avec un guichet ouvert depuis le 15 février. Pour savoir si une commune ou les communes d'une intercommunalité (ou plus largement d'un territoire) sont éligibles à la fraction cible de la DSR, il suffit de se rendre sur la page dédiée de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) [1].

Projets alimentaires de territoire

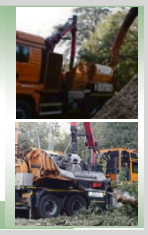
Cette mesure a été créée pour les petites communes qui peinent à remplir les objectifs Égalim – une aide financière réclamée de longue date par l'Association des maires de France (AMF), et qui arrive un peu tard, puisque les quotas de 50 % de produits de qualité et 20 % de produits bios doivent entrer en vigueur dès 2022, mais elle représente une bonne opportunité de lancer un projet de mandat sur la question de l'alimentation. Elle s'accompagne d'ailleurs d'un soutien accru aux Projets alimentaires de territoire (PAT), reconnus par le ministère comme la clé d'une *« reterritorialisation »* de l'alimentation et de la production agricole, mais aussi de l'agroalimentaire. *« Ils ont un développement très intéressant depuis 2014, le réseau national des PAT en recense environ 200, mais les leçons du confinement nous incitent à aller plus loin, à la fois en encourageant le lancement de nouveaux, mais aussi en aidant le développement de ceux qui existent déjà. Nous n'avons pas d'objectifs quantitatifs, mais le but est d'avoir, d'ici à 2023, au moins un PAT dans chaque département – en 2017, il y en avait dans 26 % d'entre eux, et aujourd'hui, 66 % »*, a déclaré Cédric Prévost. L'aide correspondante du plan de relance se décline en plusieurs volets : le premier vise à faire émerger de nouveaux PAT, avec trois millions d'euros qui abonderont l'appel à projets annuel du Programme national de l'alimentation, exceptionnellement doté cette année de 7,5 millions d'euros (à comparer aux 5 millions attribués sur la période 2014 à 2018). La première session de l'appel à projet, lancée en décembre, vient de s'achever le 15 janvier, avec 90 projets. *« On ne s'attendait pas à ce que ça démarre aussi fort, cela montre l'engouement des élus qui ont voulu se projeter dans cette thématique pour le nouveau mandat »*, se félicite Cédric Prévost. Une deuxième session de candidatures sera ouverte du 1er mars au 15 avril, *« et on pense qu'il y aura encore beaucoup de projets »*. Le gros de l'aide aux PAT représente 77 millions d'euros et sera décliné directement à l'échelle régionale, via des appels à projets lancés et instruits par les Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). Ce volet s'adresse essentiellement aux *« porteurs de projets au sein de PAT déjà identifiés : collectivités, exploitants agricoles, associations, entreprises, parcs régionaux… s'inscrivant dans un partenariat et une démarche territoriale »*. Le représentant du ministère a encore détaillé de nombreux appels à projets visant à reterritorialiser l'alimentation : 30 millions d'euros pour *« l'agriculture urbaine et les jardins partagés »*, dont 13 millions seront gérés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et 17 millions feront l'objet d'appels à projets départementaux ; encore 30 millions d'euros pour les projets *« locaux et nationaux permettant l'accès des publics aux produits, frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes »*. Le ministère de la Santé a également présenté des mesures similaires, pour aider à la construction de *« tiers-lieux de l'alimentation »* pour les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence, à la structuration logistique des associations d'aide alimentaire, au groupement d'achats en circuits courts dans les quartiers populaires. Elles visent plutôt les entreprises et les associations, mais les collectivités peuvent intervenir comme intermédiaire.

Emmanuel Guillemain d'Echon
(source Association des maires de France)

(1) http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php

▶ Des professionnels à votre service

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt



Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 0380789035

Entreprise

La SARL Manière de Verrey-sous-Salmaise communique



Chers clients,

Contrairement à des rumeurs qui circulent et en accord avec la direction de New Holland France, nous vous informons que nous sommes bien toujours concessionnaires de la marque sur le secteur qui nous est concédé depuis 12 ans.
Nous tenons à remercier l'ensemble des clients qui nous ont fait confiance ; sachez que nous serons toujours à vos côtés pour assurer le développement de vos activités.
Depuis toutes ces années, nous travaillons en étroite collaboration avec les équipes New Holland pour vous satisfaire.
Nous continuerons, avec New Holland, à consolider nos résultats sur du long terme, avec les valeurs de fidélité et de service qui nous caractérisent.
Afin de renforcer notre service New Holland, nous investissons encore par le recrutement de collaborateurs qualifiés, puisque nous sommes actuellement à la recherche d'un technicien tracteur, un technicien récolte et un chef d'atelier.
Ces investissements représentent le signe d'une confiance mutuelle entre vous clients, les Ets Manière et New Holland.
Nous souhaitons vous retrouver dans un avenir proche, pour vous proposer nos meilleures offres de services et matériels.

Christophe et Serge Manière

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/02/2021**

Effectif global: 698 - Taux de vente: 95%

Effectif total: 493 - Taux de vente: 96%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	300-350	2,56 €	2,68 €	2,60 €	+0,18
			350-400	2,41 €	2,53 €	2,46 €	+0,06
			400-450	2,34 €	2,44 €	2,37 €	+0,05
			450-500	2,28 €	2,31 €	2,30 €	+0,05
		R	< 200 €	2,68 €	2,80 €	2,73 €	-
			300-350	2,48 €	2,53 €	2,50 €	+0,12
			400-450	2,31 €	2,41 €	2,36 €	+0,09
			400-450	2,25 €	2,25 €	2,25 €	-
		E	300-350	2,85 €	3,84 €	3,07 €	-
	F	U	250-300	2,77 €	2,80 €	2,78 €	+0,11
			300-350	2,63 €	2,74 €	2,69 €	-0,04
		R	250-300	2,66 €	2,66 €	2,66 €	+0,08
			300-350	2,59 €	2,69 €	2,66 €	-
			350-400	2,49 €	2,60 €	2,57 €	-

Observation : Offre réduite et présence de nombreux acheteurs dans toutes les catégories. 95 % de vendus.
Broutards/Laitonnes : La baisse du cheptel bovin et les conséquences de la sécheresse 2020 (précocité des ventes à l'automne, retards de croissance dans les veaux repoussés...) font que les volumes disponibles ne sont pas très abondants. Cette semaine, on observe davantage de dynamisme et une petite reprise des cours dans les mâles tandis que les tarifs des femelles se maintiennent facilement grâce à des besoins nettement supérieurs à l'offre.

Effectif total: 44 - Taux de vente: 72%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
Charolais	F	U	450 et +	2,22 €	2,44 €	2,24 €	-

Effectif total: 161 - Taux de vente: 98%

			ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)			
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,76 €	1,84 €	1,79 €	-
Demande soutenue et celle-ci n'est pas couverte.	F	E	- 5 ans	2,38 €	2,89 €	2,63 €	-
			5 à 10 ans	2,29 €	2,71 €	2,42 €	-
VACHES CHAROLAISES		U	- 5 ans	1,90 €	2,29 €	2,10 €	+0,03
Offre réduite en cette saison, néanmoins les acheteurs sont présents en nombre. Les sujets présentés à la vente sont corrects et les animaux herbagers commencent à apparaître. Les cours sont soutenus voir meilleurs que le marché précédent. Très peu de relève.			5 à 10 ans	1,85 €	2,27 €	2,02 €	+0,01
			+ 10 ans	1,74 €	2,03 €	1,86€	-0,01
		R	5 à 10 ans	1,75 €	1,82 €	1,79 €	+0,06
			+ 10 ans	1,59 €	1,71 €	1,65 €	=
GÉNISSES	F	E	24 à 36 mois	2,62 €	2,99 €	2,99 €	+0,11
		U	24 à 36 mois	2,03 €	2,58 €	2,26 €	-0,05

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/02/2021

Effectif total :235. Taux de vente : 76%.

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 87 - Taux de vente : 87%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : pas assez de volumes dans chaque catégorie pour pouvoir élaborer une cotation mais les cours sont reconduits néanmoins. **Laitonnes :** les animaux présentés sont de poids inférieur à 300 kg, la qualité permettant de les valoriser valablement.	M	U	400 - 450	2,35 €	2,35 €	2,35 €	-
	F	U	250 - 300	2,71 €	2,88 €	2,77 €	-

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 08/02/2021 au 14/02/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,98 -0,20	7,87 -0,19	-	-	-	-	-
	R	7,36 0,12	7,29 0,08	7,12 -0,06	-	7,26	7,19 -0,12	-	-
	O	-	6,74 0,79	-	-	6,59 -0,14	-	-	-
3 (couverts)	U	-	7,95 -0,06	7,84 -0,08	6,92 0,07	-	-	7,19 -0,09	-
	R	7,30 -0,12	7,28 -0,11	7,15 -0,16	6,57 -0,03	7,18 -0,09	7,08 -0,09	6,76 -0,06	6,14 -0,10
	O	6,71 -0,21	6,86 -0,20	6,94 -0,11	-	6,68 -0,19	6,45 -0,26	6,27 -0,25	-
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,46 -0,07	6,16 -0,11	-
	O						6,03		

Zone nord : Dans un contexte commercial calme, quelques réajustements tarifaires observés. **Zone sud :** Application du réseau.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/02/2021

Bovins : 101

Les cotations sont consultables sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Rappel : Seuls les apporteurs et acheteurs peuvent avoir accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Pour tout renseignent vous pouvez également téléphoner au 03.86.20.00.37 ou au 06.83.26.90.64.

Ovins : 24.

Prochains marchés : Bovins le lundi 22 février et ovins le lundi 1er mars 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 10/02/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 148 - Taux de vente : 70%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches/Génisses : L'offre permet une nouvelles fois de contenter les nombreux clients présents, cependant un tassement des cours est à prendre en compte cette semaine du principalement a des abatteurs moins demandeurs en volume que les semaines passées. A vérifier dans les semaine a venir.	F	U	24 à 36 mois	2,02 €	2,31 €	2,24 €	-0,04
	F	U	- 5 ans	2,01 €	2,15 €	2,11 €	-0,03
			5 à 10 ans	1,95 €	2,10 €	2,06 €	-0,04
			+ 10 ans	1,81 €	1,90 €	1,84 €	-0,04

15 FEVRIER 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : En femelles, demande toujours dynamique sur la viande pour hachée. Les prix, eux , restent au statut quo!
Plus de stock de JB maintenant en fermes. Incompréhension des éleveurs sur les prix pratiqués, au vu de la demande!
Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

En réaction aux interpellations de la FNB, le cabinet de Franck RIESTER, ministre délégué au Commerce extérieur, a indiqué qu'une modification du statut de l'accord UE/Mercosur à l'initiative de la Commission européenne serait « particulièrement inopportune politiquement ». C'est bien ce que la FNB a souligné a plusieurs reprises. Cependant, c'est publiquement, et auprès des instances européennes, que le Ministre doit mettre l'alerte afin d'éviter que cette évolution se produise !!

ENVIRONNEMENT

La dernière estimation du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique) évalue les émissions de gaz à effet de serre de la France pour l'année 2019 à 437 Mt CO2, soit une baisse de 1,7% par rapport à 2018 (selon le ministère de la Transition écologique). Le budget carbone de la Stratégie nationale bas carbone (443 Mt CO2e) est donc respecté. En 2020, le gouvernement a révisé à la hausse de 22 Mt de CO2 en moyenne les plafonds d'émissions annuels, et a donné au secteur agricole un an supplémentaire pour atteindre les 83 Mt CO2 / an.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Une réunion interprofessionnelle sur le Jeune Bovin s'est déroulée mercredi 10 février. INTERBEV a proposé diverses pistes de réflexion : le rôle de l'insémination artificielle et du sexage, une approche technico-économique de la production de bouvillons ou de JB rajeunis, et l'interaction avec les réflexions menées sur les mâles laitiers. Les acteurs de la filière présents à cette réunion n'ont pas donné de vision claire quant à une piste de réflexion jugée comme opportune pour l'avenir de l'engraissement.
Rappelons que la FNB souhaite que (1) les acteurs de la filière énoncent clairement leur besoin de volumes annuels de JB, afin d'adapter la production en amont et (2) les acteurs de la filière s'engagent dans la contractualisation !

FOCUS

Lors du dernier Conseil Spécialisé Ruminants de FranceAgrimer, un point de situation a été fait sur le plan de relance, et les demandes adressées par les éleveurs, via téléprocédure. FranceAgrimer ayant reçu sur la mesure Plan Protéines pour 63M€ de demande, sur une enveloppe de 20M€, a précisé que tous les éleveurs n'auront pas accès à l'aide, même si la téléprocédure a été finalisée! Ce sera un traitement de dossier, 1er arrivé, 1er servi , sur la base d'une demande ouverte seulement 48h!

EN REGION

La première réunion de la tournée de « Régionales FNB » a lieu ce mardi 16 février en région AURA, à Clermont-Ferrand. L'occasion d'échanger avec les représentants des Sections bovines départementales sur les points-clé de l'action à mener pour l'avenir de notre production : hausse des prix, mobilisation contre les accords de libre-échange (MERCOSUR), priorités pour la future PAC ... ainsi que sur tout autre sujet de préoccupation pour les éleveurs.

FAIT DE LA SEMAINE

Par voie de presse, la Fédération Nationale Bovine demande au Gouvernement de prendre la seule mesure permettant de répondre à l'urgence économique des éleveurs et de concrétiser, enfin, l'ambition des Etats Généraux de l'Alimentation : L'interdiction d'acheter un produit agricole à un prix ne couvrant pas le coût de production du vendeur. Le détail du Communiqué de presse en cliquant sur le lien suivant.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

+3,9%

Sur les 4 premières semaines de 2021 *(Source : IRI, Nielsen)* , c'est la hausse de consommation en GMS par les ménages, en viande brute (hors volaille). Cette augmentation est encore plus marquée sur le haché de bœuf : +19,9% sur le frais et + 24,8% sur le surgelé sur les 4 premières semaines de l'année ! Cette consommation doit continuer à se traduire sur les prix payés producteur !

Broutard(e)s : Les présentations restent modestes face à des acheteurs qui semblent mobilisés. Ces faibles disponibilités permettent aux cours de regagner quelques centimes après la baisse généralisée de la semaine dernière. Cette très légère reprise s'observe surtout sur le bassin charolais et le massif central. En dehors des bassins de races, le commerce est plus difficile. En laitonnes, l'offre reste insuffisante pour couvrir les besoins permettant de tenir fermement les tarifs.
Gros bovins maigres : L'activité garde son dynamisme sur des ventes fluides à des tarifs fermement maintenus. Les besoins semblent un peu plus importants. Les premiers animaux herbagés arrivent et tirent les prix vers le haut.
Boucherie : La modestie de l'offre permet une nouvelle fois de soutenir le marché. Les achats sont plus fluides et les cours sont facilement reconduits. On enregistre de légères hausses en entrée de gamme allaitante. En mixtes et laitières, le manque d'offre est de saison ce qui permet également une légère progression des cours.
Veaux : Les volumes offerts diminuent encore cette semaine permettant de tenir un bon équilibre offre/demande. Les transactions sont un peu plus dynamiques et l'écoulement plus régulier. Les cours sont globalement reconduits ; on enregistre de nouvelles hausses en type laitier et montbéliards. Les opérateurs s'inquiètent cependant des conditions FCO pour l'export vers l'Espagne à compter du 21 avril qui risquent de bloquer le marché.
Ovins : En agneaux, l'offre se raréfie face à des achats réguliers. Les cours sont fermement maintenus voire en hausse pourvu que la présentation soit de qualité. Les agneaux laitons sont demandés. En agnelets sur le bassin laitier, les volumes sont toujours conséquents face à une demande plus modérée, entrainant une forte chute des cours. En brebis, la demande est toujours ferme.

Equipe FMBV
01.53.02.40.30- www.fmbv.fr

Matériel

Tracteur

01 - Ces retraite vend tracteur NH TL90, 7200 h, de 2003, chargeur Quick Q45 avec plusieurs outils et autres matériels.
✆ **04 74 37 56 71**

10 - Recherche pour écomusée tracteurs agricoles,ancien type SiftH30 par exemple ou autres marques et moteurs CLM tournants ou pas (0713)
✆ **06 70 03 50 11**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (0307)
✆ **06 71 10 93 35**

38 - Vends tracteur MF 5611, 110 cv, année 2014, 2000 H relvage av état parfait : 4200 euros.
✆ **06 88 97 20 13**

38 - Vends cabine tracteur 624 et 523 cabine IH 1246 porte de cabine MF vitre de cabine JD SG2 pont avant.
✆ **06 75 04 60 70**

58 - Recherche tracteur routier 380 cv, début 2000, de 600 à 800 000kms avec hydraulique. Faire offre (0601)
✆ **06 64 69 07 65**

73 - Vends tracteur Case IH 695 XL turbo chargeur faucheux avec croco 4 RM. 3 DE 3E point hydr siège pneuma. Pneus 50% année 1992 8600 heures 11000 euros à déb.
✆ **06 17 84 17 66**

84 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

Travail du sol

18 - Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 8060, 8070 ou 8080. Je me déplace peu importe la région.
✆ **06 21 49 50 89**

38 - Vends chisel Huard 7 dents attelage auto TBE région Chanas.
✆ **06 23 62 14 18 Le soir**

71 - Vends cse ret.,semoir à eng. avec lève sacs, combiné herse rotative vis à grains Ø 180, pulvé Berthout.
✆ **03 85 25 83 76 HR**

Récolte

38 - Vends moissonnuese batteuse TX 64 Bon état.
✆ **06 11 69 25 60**

Traitement

39 - Vends pulvé John Deere 512 porté 21 m, 1 200 l, DPM 5 tronçons Quadrijet de 2014, 45 000 euros. T.b.é.
✆ **06 72 99 79 61**

Arbo-viti

26 - Vends sécateur électrocoupe 3010, révisé ts ls ans 600 euros + camion Iveco 90-17 240000 Km, hayon PTC 9T GP 4000 euros + compresseur taille Lacme 2 cuves de 800L + accessoires.
✆ **06 78 50 56 53**

Distribution

01 - Vends bol pailleur silo farmer 20 m3 double vis année 2007 très bon état.
✆ **06 85 56 55 46**

42 - Vends mélangeuse BVL 10 m3 bon état - 8000 euros - semoir Nodet 13 rangs
✆ **06 62 85 16 90**

Manutention

58 - Vends godet forestier pour manitou (0707)
✆ **06 20 19 70 43**

BTP

38 - Vends pièces tracto pelle MF 50 HX 3130 JD pour pièces.
✆ **04 74 58 34 61 Le Soir ou 06 71 71 34 44**

Divers

01 - Vends 2 silos 25 m3 monocoque cône axial 60° px 3000 euros/P + vis Spiracem diam 90, 2x23 m prix 1000 euros/P.
✆ **06 74 92 28 54**

01 - Vends charrue Unisoc en bon état + pompe d'arrosage 55Gx160 tuyaux 6m de long 0,50 de diamètre 7 tourniquets diamètre d'arrosage: 14-16m
✆ **06 64 06 60 48 ou 04 75 81 02 93 Heures repas**

07 - Vends piquets en châtaignier fendus à la main 1,80 euros-1,80m 1,60 euros-1,60m
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Vends 2 pneus 6506542, 500 euros HT pièce ; 2 pneus 5406530, 350 euros HT pièce ; 1 bétaillère 4m20, refaite alu, neuve, garantie 10 ans, 5.500 euros HT.
✆ **06 14 40 22 10**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateurs, télescopiques, charrues, bennes épandeurs et autres machines agricoles. (0503)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vds abreuvoir chauffant la Buvette Bigcho 2 + sonde prix à débattre : 300 euros à chercher sur place.
✆ **06 72 48 08 39**

34 – Vends Electrocoup 3010 révisé, prix 750 euros. Tél. 06 15 99 51 77
✆ **06 15 99 51 77**

38 - Vds Faucheuse Kuhn 3500 euros GMD 3110 année 2010 L3,10m + Andaineur Kuhn 4500 euros GA 4521 GTH trainé L4,50m état neuf
✆ **06 12 95 45 43**

38 - Recherche planteuse Super Prefert, légumes, tabac, pommes de terres
✆ **06 73 53 85 49**

39 - Livre piquets acacia 1,80m - 1,50m - 1,60m - 2m. Poss. autres dim. sur demande. Prix intéressant selon quantité.
✆ **06 85 10 34 19**

42 - Vds semoir 15 rangs +pompe 400 L 9 M control ok + machine à traire 3 postes inox et divers
✆ **04 77 29 10 18 HR**

42 - Vds piquets de chataignier 0.99 euros le mètre lineaire 1m60 et 1m80 fait main et dans le fut + machine à louve a faire contrôler la carte + 2 jantes pour pneus 395/85r20xml - 8 trous
✆ **06 61 87 88 86**

43 - Cse cessation vend BOL mélangeur BVL 8LS 8 m3 + PRESSE balles rondes NH BR740A, le tt BE.
✆ **04 71 76 71 71 - 07 88 10 02 71**

57 - Vends presse Claas Quadrant 2200 Advantage, toutes options, TBE ; pulvé. Seguip, 2 500 l, 24m ; tracteur Valtra 6300.
✆ **06 83 28 38 00**

58 - Vends des. pail. Kuhn Altor 6070, com. élec., TBE, - benne mono. 7.5 T., - pince balles Bugnot double, - herse prai. 4 m., téles. JDB 5265, 7 000 H avec équi., - pla. four. 8 m. Mazeron (0212)
✆ **06 31 81 55 69**

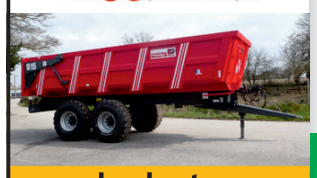
CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


67 - Vends laveuse asperge tbe. 8 m laveuse électronique Hermeler occas Bac de refroidissement rapide asperge. Butteuse a fleauxstower tbe 12200 euros - éplucheuse Plastique asperge Gouges peleur - plant frigo fraise - tunnels plastique 8,5m 5000m2 occas.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

69 - Vend Scraper, outil pour niveler le sol et transport de la terre, attelage 3 points. Dérouleuse de bandes de plastique. Prix à débattre.
✆ **06 98 36 96 82**

69 - Vends moteur élect. 380 5.5 CW neuf sans poulie : 120 euros - 1 pulvé 300 l. pompe sur prise de force 70 euros - 1 pulvé 400 l. pompe avec cardan (cuve fuite) 70 euros.
✆ **04 74 53 48 70 HR**

69 - Vends herse quivogne 4.2 m. repliage hydrolique 600 euros. Silo aliment 4 T 200 euros. Brule corne àgaz 50 euros.
✆ **06 37 52 38 42**

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
20 600 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com


69 - Vends c. ret. : 1 Cornadis de 6 m. 9 places, 1 de 6 m 8 places, 1 de 5 m 7 places, 1 barrière oblique de 5 m, 1 vêleuse Vink, moteur réducteur d'évacuateur Maury curetable avec ses accessoires, 1 dessileuse Jentil 1350, 1 pulvérisateur Berthoud 400 litres, bois de chauffage coupé à la demande, piquet chataignier de 2 m.
✆ **04 74 04 70 31 ou 06 80 67 81 99 (laisser message)**

69 - Achète matériel agricole et TP motorisé même en panne ou accidenté (0701)
✆ **06 38 78 36 28**

69 - Vend arracheuse PDTerre et oignons Grimme très bon état - Vend déterreuse Grimme RH16-40 - Vend tapis duo (16 mètres) - Vend tapis 6 mètres avec verrin hydrolique - Vend place de marché le dimanche.
✆ **06 83 54 84 30 ou 06 87 03 85 79**

69 - Vends lève sac grenier hydraulique télescopique Cultipaker Quivogne paliers or dispositif transport petite machine 2 brosses pour radis carotte oignons en bottes.
✆ **06 84 19 53 86 Midi**

71 - Vends semoir maïs 4 rangs, charrue bi-socs en planche, petite semoir à engrais, fagoteuse Rabaud.
✆ **03 85 37 71 60**

71 - Cse cessation vds faucheuse Kuhn 800G2, année 2015, 8 assiettes, 3,10 m, disque à andain, super état, fauché 20 ha/an, 4.500 euros ht.
✆ **06 85 54 80 24**

71 - Vds Berlingo 2015 HDI, 67.000 km, quad Hytrack 300, pulv., épand. Gilbert Hélios 15, herse rota. 3 m, vibro 2 roulx, 3,5 m, nourris. à vx, aplat. Acemo RS380.
✆ **07 77 04 41 53**

Elevage

18 - L'élevage HBC Jubert à Massay (18) vous propose des veaux reproducteurs de12 à 15 mois. Il vous invite à des journées commerciales les 12 et 13 mars 2021. Vous serez accueillis dans le respect des gestes barrière en vigueur.
✆ **06 07 75 7313 François ou 06 75 56 5097 Pierre-François**

Véhicule

Utilitaire

58 - Vends camion bétaillère V W LT 40 moteur, 150 000 kms, caisse 335 000 kms, CT OK (0706)
✆ **06 20 19 70 43**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

26 - Vends fumier de cheval bien décomposé environ 100 tonnes 10 euros la tonne à enlever.
✆ **04 75 71 43 45**

26 - Vds luzerne 1 et 2 coupe bio 40 balles rondes, prix à débattre.
✆ **06 08 76 06 57**

38 - A vendre 6 BR luzerne et refoin stocké sous abri.
✆ **06 88 77 83 25**

39 - Vends paille, foin et regain. Livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vends bon foin très bonne qualité naturel. Livre rayon de 20 km autour de Lons. 140 euros.
✆ **06 72 99 79 61**

42 - Vends bottes enrubannage
✆ **06 22 53 24 29**

Fourrage

03 - Vends enrubannée PT bio, blé, méteil, graines luzerne, graines chicorée fourragère échange contre fumier (0602)
✆ **06 03 80 08 26**

18 - Vends paille, livraison assurée ; boule maïs ensilage.
✆ **06 17 84 34 79**

21 - Vends paille et foin, qualité garantie, livraison assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

39 - Achat-vente paille, foin, luzerne.
✆ **06 08 53 16 44**

43 - Vends foin extra bottes rondes carrées à prendre sur place Siaugues Ste Marie.
✆ **06 33 69 35 74**

69 - Vends Luzerne, foin BR ou HD, paille bottes carrées, enrubannage. Livraison par 10T 15T ou 20T
✆ **04 74 00 30 70**

Propriété

21 - Vends à Seurre parcelle de terre à maïs de 14 ha libre, accès par route, possibilité extension. Faire offre (0607)
✆ **06 08 60 64 10**

Terrain

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Location

Agricole

38 - Agriculteur recherche plantation de noyers.
✆ **06 76 46 60 92**

42 - Loue 53 ha de prairie naturelle cloture bovin arbore points d'eau parc abris -Roanne Nord - idéal AB bats exploit. et habit -
✆ **04 77 60 53 48**

69 - St Vérand 69 cède fermage vignes gamay restructurées suf. 3 ha 62a. Convient en conversion Bio.
✆ **06 70 61 59 15**

89 - Urgent recherche prés secteur Saint-Florentin. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075
✆ **21110 Bretenière (0704)**

58 - Recherche pour bovins 10 à 150 ha, herbe à pâturer ou mise en pension pour 2021 (0712)
✆ **06 68 17 02 01**

Autres

84 - Recherche estive pour 1000 ovins et caprins du 15/06/21 au 15/10/21.
✆ **06 22 37 71 85**

DIVERS

15 - Vends boules à lait 650 et 1000 litres, montées sur châssis + foin, récolte 2020.
✆ **06 72 47 52 50**

39 - Livre piquets acacia 1.80 m 2 m 1.50 m 1.60 m autres dim poss prix interess selon quantité
✆ **06 85 10 34 19**

38 - Vends jument Percheronne noire lapins repros et conso - Vds pirouette Farh (pièces) petit char bois foin bio 120x120.
✆ **06 99 89 75 35**

38 - Loue ou vends parcelle de vignes région Rhône-Alpes environ 15 ares.
✆ **06 72 47 98 46**

38 - A V. portail en fer de 4 m + tonne à eau sur roues 1000 litres avec abreuvoir + 1 rouleau en fer le tout en très bon état.
✆ **06 22 11 71 92**

42 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 265 HED 2004 - tronçonn. Echo CS 680 + pneus 4x4 265.70.16 + pneus Trellborg 520.70.38 80% usure
✆ **06 87 13 29 09**

42 - Vends 6 génisses Salers 18 m BO calmes gar. san. BVD + cornadis 6mètres démontable en 3 m pour 25 bêtes.
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vends piquets châtaigniers fendus main + poules pondeuses 6 euros/pièce - desileux cubes bois
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

Animaux

Bovin

01 - Vends 2 taureaux 24 mois HBC vêlage facile race Charolaise et 3 repro 12 mois HBC. Prix raisonnable.
✆ **06 88 76 67 81**

01 - Vends 2 très bons veaux Charolais 18 mois fils Giono prix raisonnable - Justin Chatard à Viriat.
✆ **06 37 98 10 75**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - VD reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; VD génisses 14 mois ; VD vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

15 - Elev. salers qualifié IBR,BVD, vend 17 génisses pleines, 25 vaches pleinesou vêlées jeunes.
✆ **06 79 14 75 51**

15 - Vends vaches salers, HBS, pleines salers + velles salers éligibles Pacte Cantal.
✆ **06 87 23 94 88**

18 - Vends reproducteurs charolais HBC issu IA et monte naturelle, bonne origine. GAEC DE TURCY (FLEURIER).
✆ **06 23 16 10 19**

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois, - taureaux adultes TGS, livraison assurée. GAEC Choubley - 21210 La Motte Ternant (0403)
✆ **Laurent : 06 76 65 35 98 Baptiste : 06 37 23 32 07**

21 - Vends taureaux 1 à 2 ans HBC avec ou SC issus des plus grandes lignées charolaises, grande facilité de naissance. EARL Bolatre Jean-Louis (0405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Vends taureau 4 ans issu Froidurot, fils de Jura, descendance visible (0703)
✆ **06 19 32 24 50**

21 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 24 mois, génisses 12 mois, TGS, livraison (0715)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Vends 2 taureaux 2 ans, reproducteurs 12 à 15 mois dont certains vêlages faciles, taureau adulte 5ans, le tout HBC, TGS.Livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bards (0705)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - EARL du Mont Rond vend 11 taureaux HBC de 16 à 17 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (0402)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vend taureau adulte 3 ans recommandé pour vêlages génisses, - 30 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, le tout à un prix attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (0308)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel 06 74 69 62 41 Bertrand**

38 - Donne contre bons soins 2 vaches jersiaises retraitées,très dociles, pour ferme pédagogique ou particulier
✆ **06 85 63 02 08**

38 - Vds reproducteurs Charolais 16 mois génotypés + génisses 14 mois issue IA GAEC de Navoux.
✆ **06 16 85 50 52**

39 - Vends 6 bons taureaux limousins écornés de 18 mois à 2 ans prêts à saillir et 22 génisses limousines de 8 mois à 1 an indem. IBR BVD. Liv. poss.
✆ **06 26 20 05 40**

42 - Vends 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assurée GAEC Lapendery.
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vds génisses Montbéliarde prêtes
✆ **04 77 54 33 20**

42 - Vds taureau England Herd Book HBC 22 mois pour reproduction
✆ **07 50 38 78 64**

57 - Vends taureaux Charolais, Hbc, 24 mois et 14 mois.
✆ **06 80 07 49 24 ou 06 31 92 87 43**

58 - Elevage charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey - Vds trx. 2a. et 14m. IND IBR et BVD liv. tte distance (0105)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage Limousin Thoulé David vend veaux 14 -15 mois dont 1 sans corne pour la saillie av pos. de réserv maintenant et livrer fin mars (0304)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Vends reproducteurs mâles 1 - 2 -3 - 5 ans HBC ou non, TGS, IBR A. GAEC Montcharmont R. et T. (0505)
✆ **06 14 09 77 66 - 06 16 36 19 68**

58 - Vends 1 taureau 4 ans, - taureaux 2 ans + 14 mois, vêlâge facile, HBC, GS. GAEC Roube Fayet Magny-Cours (0504)
✆ **06 72 77 44 76**

58 - GAEC de la Croix 58200 Pougny Vend taureaux 1 à 2 ans, HBC, index, élevage 100% IA, isu 107.5, ivmat 106.8 (0709)
✆ **06 86 95 22 65**

58 - Vends semences taureaux Charolais HBC, issus grande lignée - Argenty - Roméo - Fabuleux - Imposant. Batho Roger - Saxi Bourdon (0501)
✆ **06 31 81 55 69**

58 - Vends veaux repro. 16 mois, - taureaux 2 ans et adultes, plusieurs sans cornes et vêlage facile, HBC, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (0606)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends reproducteurs 15 mois HBC, bon index, vêlage facile et SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0603)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - Vends taureaux reproducteurs 15 mois SC ou cornus + taureau 3 ans SC, vêlage facile, garanties sanitaires, livraison possible. EARL Colmont (0608)
✆ **06 08 78 05 01 ou 06 99 25 33 53**

58 - Vends 17 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages, garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends bon taureau 7 ans, très bonne production mâle et femelle, TGS, IBR A (0708)
✆ **06 20 19 70 43**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 2 ans, - veaux 1 an et taureaux adultes. EARL Batho Serge - L'Hatenon - 58330 Saxi Bourdon (0714)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Quotas ABA, prêtons contre soins vaches, génisses primables pour compléter vos quotas 2021, possibilité de conserver le cheptel en contrat de location en 2022 et plus (0711)
✆ **06 68 17 02 01**

69 - Elevage limousin vends 1 taureau de 4 ans (NorbertPp) gêne sans corne et 4 de 18 mois calmes TGS inscrits, très bonnes origines, prix raisonnables. Livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

71 - Vends 2 tx, 1 de 3 ans cordebois (Hobby, Unesco), et 4 ans, Solard Max (Impérial, Utrio BP), les 2 vêlage facile.
✆ **06 87 33 39 98**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles reproducteurs 1 an, HBC, TGS. Dufraigne D. et J. 71190 La Tagnière (0609)
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends taureaux HBC au pré avec du potentiel , élevage viande, vêlage facile. GAEC Goulliard (0211)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - HBC vd plusieurs Tx 2 ans dont 1 ss corne, origine Hatenon, Levis, Georges V + gd choix veaux repro. 15 mois issus Hamel(IA) et Ocelo JB (Ifnais 95 Isevr 127 Ivmat 114) + génisses 2 ans, inséminées VF ou non, TGS, livraison, Gaec Devillard, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - El. Char. HBC vd repro. 1 an, 2 ans et 4 ans (orig. Langillier), TGS, Ducert Cl., Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Vends 2 taureaux Charolais à l'attache (13 mois) FCO IBR BVD OK.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Vends 3 taureaux 2 ans HBC, - 60 mâles repro. 2020, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine (0213)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux reproducteurs 15 - 17 mois, génétiquement sans cornes ou écornés, or. IA ou saillie naturelle pour vêlage facile sur génisses ou vaches, HBC, TGS, livraison possible, prix raisonnable. Elevage Mandron Laurent et Maxime (0310)
✆ **06 87 16 54 66**

Caprin

69 - Achète chèvres brebis de réforme.
✆ **06 09 02 61 50**

Ovin

71 - Vends béliers charolais 22 mois, inscrit ou non, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre : 12 euros l'unité.
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

38 - Vends chiots de protection de troupeau Gado-transmontano, n° de la mère : 250269606103787, n° de siret : 75074683600014, livraison possible (0605)
✆ **06 28 71 83 03**

01 - A réserver chiot Berger des Pyrénées (Labrit) parents extra troupeau, poils longs, 2 Mâles + 1 Femelle - N° identification mère 250268711092214 N° Siren 342 943 743.
✆ **06 63 37 70 09**

Divers

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation.
✆ **06 82 28 12 19**

Emploi

Offre

02 - cherche salarié (e) polyvent (e), CDI, région Puisaye (0210)
✆ **06 74 52 22 55**

71 - H. cherche place exploit. lait typ. herbe exp. élevage conduit cult. mat. entretien. Etudie prop. ts départements.
✆ **06 03 04 22 10**

58 - Exploitation polyculture-élevage région Morvan Recherche salarié (e) agricole temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (0506)
✆ **06 83 57 20 65**

AS BFC Accompagnement Stratégie
Conseil - Gestion Expertise Comptable

L'AGC AS BFC recrute un collaborateur comptable (F/H) pour son agence de Nevers

Dans le cadre de son développement dans la Nièvre, AS BFC recrute un(e) comptable-conseil agricole pour son agence de Nevers.
Sous la supervision du responsable d'agence, la responsabilité d'un portefeuille vous sera confi é(e) pour accompagner dans une relation de service des adhérents, selon les méthodes de l'AGC et ses valeurs.
Vous assurerez des missions de tenue et de révision, établissements et présentations des comptes annuels, bilans et liasses fiscales, ainsi que les déclarations fi scales afférentes, avec autonomie dans l'organisation de vos travaux.
Vous serez en relation directe avec les adhérents, pour les informer et conseiller.
Vous contribuerez à la dynamique de cette nouvelle agence, par votre passion du métier, vos qualités relationnelles et l'envie de vous épanouir, dans une structure à taille humaine.
De formation minimum BAC+3, idéalement avec une expérience signifi cative dans un poste similaire, votre autonomie technique, votre capacité d'adaptation et votre sens du service feront la différence. La maîtrise de ISAGRI serait un plus.
Rémunération selon profi l et expérience.
Poste à pourvoir dès que possible à Nevers.

CV + lettre de motivation manuscrite à adresser à AS BFC M. le Directeur,
59 rue du 19 mars 1962 CS 70610 - 71010 Mâcon Cedex
ou en postulant directement sur notre site www.asbfc.fr

21 - Offre pavillon champêtre confortable contre gardiennage et menu service, proximité de Beaune, couples de jeunes retraités agricoles conviendrait. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (0710)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

58 - Ferme laitière robots Re 01 - Propose CDI 35 H traite VL alimentation soin cultures polyvalent avec expérience, permis B.
✆ **06 12 76 57 56**

Vous êtes abonné au journal Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives

CERFRANCE BFC

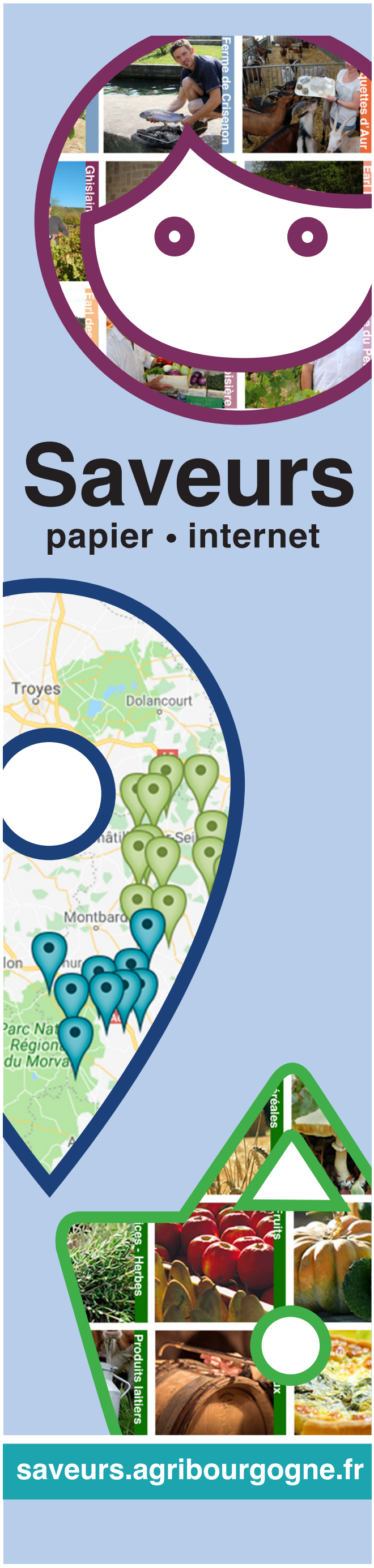
L'AGC Cerfrance RECRUTE plusieurs techniciens (nnes) PAC - CDD 2 mois

sur le secteur 21, 70, 89

À propos de CERFRANCE BFC
CERFRANCE BFC, membre du premier réseau associatif national d'expertise-comptable, 420 collaborateurs et 20 agences réparties sur 4 départements (21,70,89,90) est spécialisé dans le conseil, la gestion et l'expertise-comptable auprès de ses 8 600 clients (entreprises agricoles, TPE, PME, services, artisans, commerçants, professions libérales).

DESCRIPTION DU POSTE
Vous accompagnez pendant 2 mois (fin mars à fin mai) les exploitations agricoles de notre département dans l'élaboration des déclarations de surface dans le cadre de la PAC. A ce titre, vos missions principales sont :
• d'assurer la réalisation des dossiers de déclaration de surface,
• d'élaborer les déclarations de surface dans le cadre de la PAC sur le site TELEPAC,
• de renseigner les exploitants sur la réglementation PAC.

DESCRIPTION DU PROFIL
Vous justifiez d'une formation du Bac à une licence professionnelle dans le domaine agricole. La connaissance de la PAC et la pratique des déclarations de surfaces ainsi que la capacité à maîtriser des outils cartographiques sera fortement appréciée. Votre capacité d'analyse, d'aisance relationnelle, d'utilisation des nouveaux outils de communications et votre sens du résultat seront des atouts pour réussir dans votre mission d'accompagnement.
CV + lettre de motivation à déposer sur le site Taleez
https://taleez.com/careers/cerfrance-bfc/



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

HOME DRINK

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 7 Rue Général Giraud,
21300 Chenôve
885 355 040 RCS de Dijon

L'AGE du 28/01/2021 a pris acte de la démission des fonctions de directeur général de M. BORRELL Vianney, à compter du 31/01/2021.Modification au RCS de Dijon

AL210729382

TRANSFERT DE SIÈGE

ANPAMAR

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 1b rue de sercey
21410 MÂLAIN
RCS de DIJON 841 041 817

L'assemblée générale extraordinaire du 22/01/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 22/01/2021 et de modifier l'article article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 1b rue de sercey, 21410 MÂLAIN.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 61 avenue Aristide Briand, 21000 DIJON.

L'inscription modificative sera portée au RCS de DIJON tenue par le greffe du tribunal.

Patricia Roge

AL210729412

LA VALLEE DU CELLIER

Société civile immobilière
au capital de 1 200 euros
Siège social : 35 bis Rue Basse
62290 NOEUX LES MINES
500 583 463 RCS ARRAS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2020, l'AGE des associés a décidé de transférer le siège social du 35 bis Rue Basse, 62290 NOEUX LES MINES au 2 sous la Chapotte 21150 BUSSY LE GRAND, à compter du 14/09/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS d'ARRAS sous le numéro 500 583 463 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. La Société, constituée pour 50 années à compter de son immatriculation, a pour objet social la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Pour avis, la Gérance, Monsieur Hubert LE LOARER et Madame Sophie LE LOARER demeurant ensemble à BUSSY LE GRAND (21150), 2 sous la Chapotte.

AL210729419

Notaires

SCP David Balou
Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil - 21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelligen
21110 Genlis

SCI CLARIC

Une AGE du 06/02/2021 de la SCI CLARIC, société civile au capital de 1 200 000 euros, siège à DIJON (21000) 8C rue de la Marseillaise (transféré à PARIS 16EME (75016), 10 rue Jean Giraudoux) immatriculée au RCS DIJON n°501.640.254, a transféré son siège social de DIJON (21000) 8C rue de la Marseillaise à PARIS 16EME (75016), 10 rue Jean Giraudoux. Du fait de son transfert de siège, la société sera désormais immatriculée au RCS de PARIS.
L'article 4 (Siège) des statuts est modifié en conséquence.
La gérance

AL210729427

ASSINAT

SARL au capital de 3.500€
Siège: 14 rue Léon Gambetta
21300 CHENÔVE
833 433 196 RCS DIJON

L'AGE du 25/01/2021 a transféré le siège au 07 chemin de la Godille 69120 VAULX-EN-VELIN, à compter du 25/01/2021. Radiation au RCS de DIJON et ré-immatriculation au RCS de LYON.

AL210729437

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DU CAPITAL

DG BATIMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
porté à 100 000,00 euros
Siège social : 15 ALLEE EN GRAND LOUP -
LES JARDINS D'ALIX -
21490 ST JULIEN
491 896 585 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 30/09/2020 a décidé d'augmenter le capital social de 96 000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre mille (4 000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent mille (100 000,00 euros)

Pour avis. La Gérance.

AL210729273

ZHI ROU JIA - L'ECOLE DU DEVELOPPEMENT DE LA DOUCEUR

SARL au capital de 300 €
Siège social : 5 Rue de Chaumot, Le Village
21230 CHAMPIGNOLLES
482 154 325 RCS DIJON

AVIS DE TRANSFORMATION

L'associé unique a décidé le 01/02/2021 la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 300 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Jean-Michel CHOMET. Sous sa nouvelle forme, elle est dirigée par Jean-Michel CHOMET demeurant 5 Rue de Chaumot, Le Village 21230 CHAMPIGNOLLES.

AL210729343

TRANSPORT BAULARD

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
porté à 19 000 euros
Siège social: 4 Rue du Châtel
21610 MONTIGNY
MORNAY VILLENEUVE VINGE
844967935 RCS DIJON

Par décision du 26 janvier 2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 10 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:

Ancienne mention :

Capital social : 9 000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 19 000 euros

Pour avis

La gérance

AL210729413

AVIS DE MODIFICATION

MANCO PROTEOR
Société par actions simplifiée au capital de
5 € porté à 580 885 €
Siege social : Saint-Apollinaire (21850)
6, rue de la Redoute
891 565 418 RCS Dijon

Suivant décisions de l'associé unique du 11/12/2020 et des décisions du président du 15/01/2021, il a été procédé à une augmentation du capital social de 1 € pour le porter de 5 € à 6 € puis à une augmentation du capital social de 580 879 €, pour le porter de 6 € à 580 885 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL210729435

HOLDING OLIVIER LEFLAIVE

SC au capital de 982 050 €
Siège social : Place du Monument
21190 PULIGNY MONTRACHET
420 146 219 RCS DIJON

Suivant DC du 5/01/2021, il a été décidé une réduction de capital de 39 000 euros par annulation des 2 600 parts sociales ; le nouveau capital est porté à 943 050 euros, divisé en 62 870 parts de 15 euros. Les statuts ont été modifiés.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL210729443

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 15/02/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAILLY-SUR-ARMANCON: Pré - Zonage: RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant.

16 ha 56 a 30 ca - Le touillat: ZL-3

CHENOVE: Terres, landes - Zonage : AU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

8 ha 54 a 16 ca - Aux hates: AP-32-34-35 - Aux terres franches: AP-55-56-57-59-61-63-65-69 - De longvic: AV-29[14]

LONGVIC: Terres, landes - Zonage : A - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

36 ha 79 a 25 ca - Derriere romelet: BZ-4(J)-4(K)-5 - En la champagne: BY-1-2(A)-2(B)-12(J)-12(K)-241[190]-243[193] BZ-13-14-15-30(A)-31[21]-34[28](A)-34[28](B)-36[29]

MARSANNAY-LA-COTE: Terres, landes - Zonage : A - Objectif : Maintien des exploitants sur les parcelles occupées.

4 ha 47 a 12 ca - Clos leger: C-1101[64]-1104[59] - Rente logerot: C-607[68]-676[67]-1106[646]-1108[674]

MOLESME: Parcelles en nature de vigne, terres à vigne, bois, avec bâtiment d'exploitation : cuverie avec pressoir, cave de stockage et partie élevage, matériels de vinification, ainsi qu'un stock de bouteilles de Crémant de Bourgogne. Zonage : RNU.

7 ha 01 a 86 ca - Au chemin de marcenay: C-89 - Cotron: ZV-20(J)-20(K)-21(J)-21(K)-22(J)-22(K)-24(J)-24(K) - La grande cote: ZZ-86(J)-86(K)-90(A)-90(B)-128[2] - La haye de brune: ZR-1-2-3 - Les vignes julian: ZN-4

- Sur la petite vigne: YK-23[21] - Val de serre: ZY-34-36

SAINT-GERMAIN-LE-ROCHEUX: Terre - Zonage : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles.

38 a 10 ca - Le village: AA-121[14]-148[122]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 08/03/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL210729446

RECTIFICATIF

IZOL FRANCE CENTRE EST

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 27/11/2020 concernant IZOL FRANCE CENTRE EST : Il fallait lire : constitution du 12/01/2021. Siège : 330 rue de la via Agrippa 21600 Longvic et adresse président : 8 rue Colonel Victor 21000 Dijon.

AL210729431

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Gilles SERAPHIN
et Edouard LAMOUR
18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Edouard LAMOUR , CRPCEN 21032 , le 8 février 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :
Monsieur Daniel BERNARD, Président de société, et Madame Christiane DEMAY, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BEAUNE (21200) 20 rue de Cîteaux.
Monsieur est né à BEAUNE (21200) le 9 septembre 1951,
Madame est née à BEAUNE (21200) le 26 avril 1951.
Mariés à la mairie de BEAUNE (21200) le 28 juillet 1973 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jacques LUSSIGNY, notaire à BEAUNE, le 21 juillet 1973.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion. Le notaire.

AL210729432

MODIFICATION DE STATUTS

ELECTRO SECURITE SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 Rue de la Fontaine
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE
SUR VINGEANNE
834 451 668 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions du 01/02/2021, l'associé unique a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale de la Société, à compter du 1er février 2021 : Stéphane COURAILLON. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL210729362

FIDACT AVOCATS

CABINET FIDACT - ALAIN BALLET -
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

A.T.C.F.

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponnières -
Parc d'Activités des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 411 489 040

Aux termes d'une décision en date du 3 février 2021, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social à l'installation, l'entretien, la réparation, le dépannage, le négoce d'équipements thermiques tels que des installations de chauffage et de climatisation, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS. Le Président

AL210729364

GROUPE EHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 6-8 rue de Bastogne
21850 SAINT-APOLLINAIRE
822 725 404 RCS DIJON

Par décisions du 28.12.2020, l'Associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. Sa dénomination, son siège, sa durée, son objet et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Son capital social reste fixé à 20 000 € divisé en 2 000 actions de 10 € chacune.Président : M. Pierre-Alexandre TOURNEMEULLE demeurant 4 Place Georges Pompidou 21240 TALANT.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé, une action égale une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associé. Agrément préalable des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote pour toute autre cession.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL210729410

BABY'GOLD

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 30 Boulevard de Strasbourg
21000 DIJON
750 562 019 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 18 décembre 2020, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Amina ENNAIMI. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : Mme Amina ENNAIMI demeurant 6 Rue de Bourgogne 21800 NEUILLY LES DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL210729416

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

BP 90291
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

BROI - TRADIBAT

SAS au capital de 190.000 €
Siège social Zone artisanale - En Vougeot
21910 BARGES
400 580 916 RCS DIJON

L'assemblée extraordinaire du 5.02.2021 de la SAS GCBAT Bourgogne – Franche-Comté, capital : 75.000 €, siège social : En Vougeot – 21910 BARGES a approuvé et constaté la fusion par absorption de la société BROI – TRADIBAT et constaté sa dissolution anticipée sans liquidation, son passif étant entièrement pris en charge par la société GCBAT Bourgogne – Franche-Comté.
Pour Avis.

AL210729424

Notaires

SCP David Balou -
Véronique Varlet
Guillaume Lorisson -
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelligen
21110 Genlis

SCI LES CIGOGNES

Une AGE du 26/01/2021 de la SCI LES CIGOGNES, société civile au capital de 1.225.200 euros, siège à DIJON 28 rue des Ecayennes (transféré à DIJON 30B rue Elsa Triolet) immatriculée au RCS DIJON n° 815.049.051, a transféré son siège social de DIJON 28 rue des Ecayennes à DIJON 30B rue Elsa Triolet. L'article 4 (Siège) des statuts est modifié en conséquence. L'association dénommée LES PEP DU CENTRE DE LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain André Jean MILOT, est gérante.
La gérance

AL210729428

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

ADPR

SARL transformée en SAS au capital de 103 200 euros. Siège social : 3 rue du Point du Jour 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. 753 150 325 RCS DIJON. AVIS DE TRANSFORMATION. Aux termes d'une délibération en date du 08/02/2021, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son capital, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Romain PASCAL et M. Jérémie PAUTET, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : la Société RP Développement (887 497 717), SAS au capital de 519 728 euros ayant son siège social : 29 Allée les hauts du Bois de Grancey - 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, représentée par son Président, M. Romain PASCAL. DIRECTEUR GÉNÉRAL : la Société PAJEST (887 498 111), SAS au capital de 134 266 euros, ayant son siège social : 21 rue Philippe de Rouvres – 21110 ROUVRES EN PLAINE, représentée par son Président, M. Jérémie PAUTET. Pour avis. Le Président.

AL210729439

SCI DU CHAMP BOISSIER

Société civile immobilière
Capital : 553.500,00 €
25, Rue Mathilde Rognon
RUFFEY-LES-ECHIREY (21490).
SIREN : 820 997 724 RCS DIJON

Suivant AGE du 15/02/2021, les associés de la société ont décidé de la modification de l'objet social qui sera désormais libellé comme suit :

«La Société a pour objet :

-l'acquisition, de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis en vue de leur affectation à un usage professionnel ou, à usage mixte professionnel et d'habitation,

-la construction, sur les tènements appartenant à la société, de tous immeuble à usage professionnel, ou à usage mixte professionnel et d'habitation,

-l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux,

-l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie d'hypothèque, destinés au financement tant des acquisitions qu'au règlement du coût des constructions,

-et, plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles à la réalisation de l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de l'objet de la société ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.»

Cette modification fera l'objet d'une formalité auprès du registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL210729445

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ALPHA R - SARL au capital de 5 000 euros - Siège social : 3, rue en Mont Vaux - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR - 849 138 060 RCS DIJON , Aux termes d'une décision en date du 15.01.2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : La mise en oeuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés contrôlées exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles est exercée une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique .La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables et financiers au profit des filiales ou sous-filiales.la réalisation de toute mission de direction générale opérationnelle et technique. La réalisation de toute mission de direction générale opérationnelle et technique et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis La Gérance

AL210729447

FUSION

DIVERS

Selon l'AGE du 29/01/2021 de IDS, SAS au capital de 100 €, siège : 82 rue Villeneuve – 92110 CLICHY, 794 416 081 RCS Nanterre, il a été décidé d'approuver la fusion par voie d'absorption de la société **ISIS DIABETE EST**, SAS au capital de 100 euros, siège : 2 rue Ernest Bouteiller, Eco-Quartier Hyacinthe Vincent, 21000 Dijon, 793 313 644 RCS Dijon, entraînant sa dissolution sans liquidation de la société et qui sera radiée du RCS de Dijon. Le capital de l'absorbante a été augmenté 241,86 € du fait de la fusion, le portant ainsi à 341,86 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Nanterre pour la société IDS.

AL210729448

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Par acte SSP à ATHEE, du 27/01/2021 Mr Dominique MONIN BAROILLE, demeurant 26 rue du Breuil, 21130 ATHEE immatriculée sous le numéro 511898645 a donné en location-gérance à la société TAXI RMD SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est 3 avenue de la Concorde, 21000 Dijon, en cours d'immatriculation au RCS de DIJON le fonds artisanal de TAXI sis et exploité stationnement n°2, 21270 Pontailler sur Saône, pour une durée de 3 ans, à compter du 1/02/2021 pour prendre fin le 3/01/2024. Il se renouvellera ensuite par accord écrit des accords des parties par la signature d'un avenant

AL210729360

BRAVARD AVOCATS

CHAUDONNERET & DANON

SARL au capital de 6555,31 €
Siège social
2 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
21000 Dijon
339 317 802 RCS Dijon

L'AGE du 30/12/2020 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérants de M. CHAUDONNERET Pierre, Mme DANON Annie-Claude, à compter du 30/12/2020.
Modification au RCS de Dijon

AL210729404

DELHOMMEAU-MANIERE

Par décision du 15/01/2021, les associés de la société DELHOMMEAU-MANIERE, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 5 Route Nationale 5, 21110 LONGEAULT, RCS DIJON 844 703 421, ont pris acte de la fin des fonctions de cogérant Monsieur Johan MANIERE et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement, et ont décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale « DELHOMMEAU », à compter du même jour.
Pour avis – Le Gérant

AL210729406

ALLO LOC 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue des Mardors
21560 COUTERNON
750 051 799 RCS DIJON

CHANGEMENT DE GÉRANT

Le 30/01/2021, M. Sylvain MORSELLI dmt 100 rue de Hauteville à AHUY (21121) a été nommé gérant en remplacement de Mme Michèle BARRUET, démissionnaire.
Pour avis

AL210729422

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 2 février 2021,La société CARREFOUR PROXIMITE FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 47.547.008 Euros, ayant son siège ZI Route de Paris 14120 MONDEVILLE, immatriculée au Registre

du Commerce et Sociétés de CAEN sous le numéro 345.130.488.a donné en location gérance àLa société PARAXAS, Société A Responsabilité Limitée au capital de 6.000 € Euros, ayant son siège à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) Place De la Liberté, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de DIJON sous le numéro 825.062.128un fonds de commerce d'alimentation générale du type supermarché sis et exploité à CHATILLON SUR SEINE (21400) 13 avenue Edouard Herriot, sous l'enseigne CARREFOUR CONTACTLe contrat est consenti pour une durée initiale d'une année entière à compter du 6 avril 2021 pour se terminer à pareille époque le 5 avril 2022A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée.

AL210729423

SCP David Balou - Véronique Varlet
Guillaume Lorisson -
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelligen
21110 Genlis

SCI JC

Société civile immobilière
au capital de 1 500,00 €
Siège social
9 rue du Vieux Dijon 21270 BINGES
502 251 556 R.C.S DIJON

CHANGEMENT DE GERANT
GERANCE - PV de DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE du 19 janvier 2021 (effet au 19/01/2021)
ANCIENNE MENTION : Mme Claudie LEAL GONCALVES (9 rue du Vieux Dijon 21270 BINGES). NOUVELLE MENTION : M. José LEAL GONCALVES (9 rue du Vieux Dijon 21270 BINGES).
Pour avis. Le gérant

AL210729426

T.Y. THAI

Par décision du 01/02/2021, l'associée unique de la société T.Y. THAI, SARL au capital de 225 000 euros, Siège social : 5 rue Parmentier 21000 DIJON, RCS DIJON 851 562 298, a nommé Monsieur Maor YGAL, demeurant 5 rue Parmentier 21000 DIJON, Gérant de la société à compter du même jour, en remplacement de Madame Sophie DIDEY et Madame Nisa SOMBATH, démissionnaires.
Pour avis – La gérance

AL210729433

AVIS

EARL DU DOMAINE JAFFLIN
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 151 500 euros
Siège social : 14 Avenue de Chamboland
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 353 671 209 -

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 décembre 2020, la collectivité des associés a accepté la démission de M. Albert JAFFLIN de ses fonctions de co-gérant au 31/12/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis - La Gérance.

AL210729442

➜ NON DISSOLUTION

TOISON D'OR HOSPITALITY

Société par actions simplifiée
au capital de 527.722 euros
Siège social : 1 Place Marie de Bourgogne
21000 DIJON
877 486 670 RCS DIJON

Par un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 18 janvier 2021 statuant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

AL210729355

SAID B2S

Société à responsabilité limitée
à capital variable
au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 B Halles Centrales
21000 DIJON
503 373 573 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 15/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance

AL210729409

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GITEC DEVELOPMENT

SAS au capital de 5 000 €
19 avenue de Baccarat
21150 VENAREY-LES-LAUMES
822 359 618 RCS DIJON

Aux termes d'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2020, il résulte que les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2020. THEVENET Gilles, demeurant 19 avenue de Baccarat – 21150 VENAREY-LES-LAUMES a été nommé Liquidateur. Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au siège social. Mention au RCS de DIJON.

AL210729323

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU JEU DE PAUME

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 670,78 euros
Siège social
10 Rue Henri Degré - 21000 DIJON
Siège de liquidation
10 Rue Henri Degré - 21000 DIJON
318 707 932 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 09/03/2020, les associés ont nommé comme nouveau Liquidateur : M. Frédéric MOREAUX demeurant 4, rue du Pavillon - 49700 NOYANT LA PLAINE, en remplacement de Anne-Marie MOREAUX décédée, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Mention au RCS de DIJON.

AL210729335

COUQUEBERG ARTS DIFFUSION

SARL au capital de 5 000 €
Siège : 3 A Chemin du Breuil
21490 ORGEUX
499 590 479 RCS DIJON

L'AGE du 31/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2020, nommé en qualité de liquidateur Madame Marie-Claire COUQUEBERG, demeurant 3 A Chemin du Breuil 21490 ORGEUX et fixé le siège de la liquidation au siège social de la Société. Modification au RCS de Dijon.

AL210729408

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : BATI CONTROLE.
Forme : SARL en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 14 E Rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON.
814 348 264 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 30/10/2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société avec arrêt d'activité au 01/10/2020.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. M. Christophe BRIFFAUT, demeurant 3 rue du Pont Joli - 21150 DARCEY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Pour avis.
La Gérance

AL210729414

SCI ARTHOPIMAVIC

Société Civile Immobilière
au capital de 152,45 Euros
Siège Social
6 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE
378 947 469 RCS DIJON

Avis de dissolution
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Véronique CANNET-CHARVOZ, demeurant 6 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 rue du Tribunal – 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateu

AL210729420

PHARMACIE DE LA GARE D'EAU

SELARL en liquidation au capital de 500.000 €
Siège social : 5 avenue de la Gare d'Eau
21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE
499 049 401 RCS DIJON

Dissolution de société
Suivant délibération de l'AGE du 12/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, minuit, et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur M. Eric MICHAUD dmt 10 rue Delettre - 21170 ST-JEAN-DE-LOSNE et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon
Pour avis, le liquidateur,

AL210729430

➜ AVIS DE CONSTITUTION

B M PAYSAGE

AVIS DE CONSTITUTION
En date du 8 février 2021, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Objet social : plantation, soins et entretien de parcs et jardins pour bâtiments d'habitation,
terrains municipaux, espaces bordant les voies de communication, bâtiments industriels et
commerciaux ; plantation, soins et entretien de verdure pour bâtiments, terrains de sport, pelouses ; plantations pour la protection contre le bruit, le vent, l'érosion, la visibilité et l'éblouissement ; travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment
Capital social : 2000 euros
Siège social : 1 rue de Mirebeau, 21310 CUISEREY
Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : Mr Baptiste MARCEAUX demeurant à CUISEREY (21310) 1 rue de Mirebeau

AL210729407

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/02/2021 à DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : 21BIS RECRUTEMENT. Siège social : 12 rue Auguste Perdrix - 21000 DIJON. Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger: la prestation de conseil, d'expertise et de stratégie en ressources humaines aux entreprises et autres organismes, comprenant notamment : le recrutement, la formation, l'évaluation de collaborateurs, le coaching, le reclassement, l'aide à l'orientation professionnelle, le conseil en matière de gestion du personnel etc. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. Gérance : Mme Laura CELEMENCKI, demeurant 23 rue de l'Egalité – 21000 DIJON et Mme Hélène DIENNET, demeurant 12 rue Auguste Perdrix – 21000 DIJON. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL210729417

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03.02.2021 a été constituée, la société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Kaérus-Conseil
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 500 € divisé en 500 actions de 1 € chacune
Siège : 7 Bis Rue du Chapeau Rouge – 21000 DIJON.
Objet : Coaching en développement personnel et professionnel.
Durée : 99 années
Président : Karima GAMRANI, demeurant 3 Rue du Bief du Moulin – 21600 LONGVIC
Immatriculation : au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL210729425

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 27/01/2021, il a été constitué une SASU
Dénomination : LA POLAR
Siège social : 81 Route De Dijon 21370 PLOMBIERES LES DIJON
Capital : 1000 €
Activités principales : restaurant et salon de the
Durée : 99 ans
Président : M. BSISSA Abdallah 2 Rue Ernest Tissot 92210 ST CLOUD
Immatriculation au RCS de DIJON

AL210729429

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 05/02/2021, est constituée la Société suivante :
Dénomination : MPL 2013
Forme : SASU
Capital : 1.000 euros en numéraire
Siège : 15 rue Charrue, 21000 DIJON
Objet : l'achat-revente, la fabrication de tous produits textiles, habillements, accessoires de la personne, papeterie et de décorations, en France et dans tous pays,
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : en cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément.
Présidente : Mme Clarisse VIARD, demeurant 15 rue Charrue, 21000 DIJON.
Immatriculation au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL210729434

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORCELLES-LES-ARTS (21190) du 11 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société par Actions Simplifiée - Dénomination : DOMAINE DE L'ARLESIENNE - Siège : 1 rue des Serves - 21190 CORELLES-LES-ARTS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 15 000 Euros - Objet : - exploitation de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole qui seront pris à bail par la Société ou acquis par elle ; - vente et transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; - et plus spécialement culture de vignobles, production de raisin, vinification, élevage, conditionnement et vente ; - achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin ; - opérations de négociation, de commission et de courtage ; - organisation de dégustation de vins et alcool ; - acquisition, cession, construction et propriété de tous biens immobiliers ; - mise en valeur, administration, gestion et exploitation de tous immeubles. - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président : Mr Benoît MOREAU demeurant 1 rue des Serves - 21190 CORCELLES-LES-ARTS - Directeur Général : Mr Eric GERMAIN demeurant 56 B route de Pommard – 21200 BEAUNE. La Société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. Pour avis.

AL210729436

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 février 2021, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont les suivantes : Dénomination sociale : EARL DE BORGIRAULT /Forme : Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée / Capital : 134 000 euros divisé en 13 400 parts de 10 euros / Apports : en nature exclusivement / Siège social : Ferme de Borgirault - 21580 GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVELLE / Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime / Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés / Gérant pour une durée illimitée : M. Christopher LENZ, demeurant Ferme de Borgirault - 21580 GRANCEY-LE-CHATEAU-NEUVELLE / Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON / Pour avis - La Gérance.

AL210729449

NIÈVRE

➜ DÉMISSION

CHR FINANCES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 129 920 euros
Siège social
RUE DE CAQUERET 58300 DECIZE
497 817 742 RCS NEVERS

Selon décision en date du 20 janvier 2021, l'assemblée générale a pris acte de la démission de Madame Sylvie PRUDHON de son mandat de Directrice Générale à compter du 1er janvier 2021, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis.

AL580729924

➜ SUCCESSION

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à Châtillon-en-Bazois
(Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes
à La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 10/05/2009, Mme Suzanne Marie Joséphine MARTIN, Retraitée, demeurant à TINTURY (58110) La Taverne, née à ALLUY (58110), le 11/11/1923, veuve de M. Maurice MOURTIAU, décédée à TINTURY (58110) le 29/08/2020, a consenti des legs universels.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à
CHATILLON-EN-BAZOIS (58110) le 08/02/2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN notaire à CHATILLON EN BAZOIS, réf CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de NEVERS de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL580729916

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LABRICOLE

SCI au capital de 900€ Siège social: 131 bis rue des Montapins 58000 Nevers 814 335 477 RCS Nevers Le 20/11/2020, les associés ont: décidé de transférer le siège social au 3 Rue du 14 Juillet 58200 Cosne-Cours-sur-Loire à compter du 21/11/2020 ; Mention au RCS de Nevers

AL580729341

➜ CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DECIZE

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez
contacter au numéro suivant TEL. 03 86 25 55 11 ou à l'adresse suivante 02507@creditmutuel.fr.
Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 18 MARS 2021 à 18:00.
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée Générale, constitution du bureau.
02 Modification des statuts.
03 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 08 AVRIL 2021 à 18:00.
Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 03/04/2021 et le 07/04/2021 aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
06 Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
07 Clôture de l'Assemblée Générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire.
A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Le Conseil d'Administration

AL580729913

CAISSE DE CREDIT MUTUEL NEVERS OUEST

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez
contacter au numéro suivant TEL. 03 86 61 84 45 ou à l'adresse suivante 02505@creditmutuel.fr.
Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 16 MARS 2021 à 19:00.
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Modification des statuts.
03 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le
Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 01 AVRIL 2021 à 19:00.
Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 27/03/2021 et le 31/03/2021 aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
06 Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
07 Clôture de l'Assemblée Générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire.
A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Le Conseil d'Administration

AL580729930

➜ MODIFICATION DE STATUTS

DISTRI BIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 153.000 euros
Siège social
47, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS: 444 489 033

CHANGEMENT DE PRESIDENT ET DIRECTEUR GENERAL, MODIFICATION OBJET SOCIAL
Assemblée Générale du 01/02/2021 - Date d'effet : 01/02/2021
PRESIDENT :
Ancienne mention :
- Madame Monique PRIEUR demeurant à SAINT JEAN AUX AMOGNES (Nièvre) – Le Gressy,
Nouvelle mention :
- Madame Angélique CHERMAIN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) – 5, rue Danton
DIRECTEUR GENERAL :
Ancienne mention :
- Monsieur Bernard PRIEUR demeurant à SAINT JEAN AUX AMOGNES (Nièvre) – Le Gressy,
Nouvelle mention :
- Monsieur Maxime CHERMAIN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) – 5, rue Danton
OBJET SOCIAL :
Ancienne mention :
- Vente de produits alimentaires biologiques et naturels et d'écoproduits pour la maison et le jardin,
Nouvelle mention :
- la vente de tous produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, compléments alimentaires, écoproduits, cosmétiques, livres, produits d'équipements de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et de fournir toutes prestations de service y afférents,
- accessoirement, la vente de plats à emporter ainsi que l'organisation de services de restauration sur place,
- accessoirement, l'organisation de cours et notamment des cours de cuisine, conférences et expositions, la participation aux foires et marchés, la facilitation et la promotion de la production, transformation et commercialisation des produits de l'agriculture biologique certifiée, notamment ceux des producteurs locaux et ceux présentant notamment un intérêt pour la protection de l'environnement, les énergies douces et les méthodes naturelles,
Pour avis et insertion

AL580729918

FIDUCIAL SOFIRAL

LOC'58

SARL au capital de 1 000 €
Route Nationale 151
« Les Pontôts «
58350 SAINT-MALO-EN-DONZIOIS
R.C.S. NEVERS 403 305 899

Délibération du 22/01/2021 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a : pris acte de la décision prise par M. Cédric ANGUÉ de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Ludovic MANNEVY, dt Chauffour, 1 Rue du Crot du Lac 58210 MENOU, pour une durée illimitée à compter du même jour. décidé de modifier l'objet social et notamment l'activité principale de la Société qui sera désormais la maçonnerie générale, couverture, terrassement, platerie générale et gros œuvre du bâtiment, rénovation intérieure, extérieure (placo, carrelage...), isolation, ravalement..; aménagement de salles de bains, cuisines, extensions de vérandas et achat, vente en gros de matériaux liés à cette activité. L'activité actuelle de location de tous matériels du bâtiment devient secondaire. En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts décidé de modifier la dénomination sociale sui sera désormais « ENTREPRISE MANNEVY-LOC'58 « et de modifier, en conséquence, l'article 3 des statuts. La Gérance

AL580729920

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

HDB

S.A.R.L. transformée en S.A.S
au capital de 136 500 €
Siège social : 26 rue du Commandant Barat
58000 NEVERS
791769334 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFORMATION
Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2020, l'A.G.E. des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article

L. 227-3 du C. com, a décidé la transformation de la Société en S.A.S à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 136 500 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée au préalable par de la collectivité des associés. Didier BOUCOIRAN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par Didier BOUCOIRAN, demeurant à 25 ter Rue du Commandant Barat 58000 NEVERS, Président de la Société.

Pour avis

AL580729921

→ CESSION

CESSION

Par assp du 11/02/2020 enregistré le 09/02/2021 au SPFE de NEVERS 1, dossier 2021 00005400, référence 5804P01 2021 A 00119 M Dernuet Luc André demeurant 4 rue Jean Gautherin 58000 NEVERS a cédé à M Huang Frédéric demeurant 1 rue Paul Vaillant Couturier 58000 NEVERS, le fonds de commerce de café, bar, débit de tabac, FDJ, librairie, dépôt de presse, au 1 rue Paul Vaillant Couturier 58000 NEVERS.L'entrée en jouissance : 01/02/2021. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 190000 €. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales chez CHAINTRIER AVOCATS Legalys. conseils, 3 rue de Bengy 58640 Varennes Vauzelles.

AL580729922

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 03/02/2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 10/02/2021, Dossier 2021 00005474 référence 5804P01 2021 A 00120, M. Robert BERTIN dt à BILLY CHEVANNES (58) – Lieudit Dumphlun a cédé à la société SAS BERTIN-ROUX PAYSAGE, SAS au capital de 3 000 € ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58) – Chemin de Germignon – 40, rue Daniel Bollon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 892 826 710, un fonds de commerce d'entretien d'espaces verts sis à VARENNES VAUZELLES (58) – Chemin de Germignon – 40, rue Daniel Bollon, moyennant le prix de 50 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) - 3, rue Vauban.

AL580729935

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

INTARANUM

Société civile immobilière
au capital de 1.600,00 euros
Siège social : 16 rue du chapeau rouge
ENTRAINS SUR NOHAIN (Nièvre)
432028108 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

Par décision des associés en date du 24 octobre 2020, il a été pris acte de la démission de Madame Marylène SUZANNE en qualité de co-gérante, à compter du même jour, Madame

Laurence CHEVALIER demeurant alors seule gérante de la société.

Par décision des associés en date du 28 décembre 2020, il a été pris acte de la démission de Madame Laurence CHEVALIER en qualité de gérante, à compter du même jour. Madame Audrey OUAHI née CHEVALIER, demeurant à SANCERRE (Cher), 132 avenue de Verdun a été nommée gérante en remplacement à compter du 28 décembre 2020.

Pour avis.

AL580729915

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

NEWS IMMO

SCI au capital de 164.644,94 euros
Siège social
Rue Sacco Venzetti AZY
58600 GARCHIZY
420 624 819 RCS NEVERS

L'assemblée générale mixte du 30 janvier 2021 a désigné Mme Sylvie GONZALEZ, dt 25 rue des Artistes « Les Aubues » - 58400 CHAULGNES, en qualité de cogérante avec M. Pascal REGNIER déjà en exercice.

Pour avis, la gérance

AL580729917

GFA DES VARENNES

au capital de 31 405 €
Siège social : Place de l'église
58500 Surgy
SIREN 392 128 419
RCS de Nevers

Le 27/06/2020, l'Assemblée Générale a nommé gérante Madame FROMAGEOT Chantal demeurant 5 Rue de l'église – 58500 Surgy. En remplacement de Monsieur FROMAGEOT Serge, décédé.

Pour Avis.

AL580729919

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du4 février 2021, L'OPTICIEN AFFLELOU, société par actions simplifiée au capital de 16.408.734 €, 11 Rue d'Argenson 75008 Paris, 514 266 675 R.C.S. Paris a donné le bail à titre de location-gérance CATHARE OPTIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 4.380 €, 11 Rue d'Argenson 75008 Paris, 795 368 661 R.C.S. Paris.

Un fonds de commerce de D'OPTIQUE LUNETTERIE et exploité à Centre commercial Carrefour route de Fourchambault 58180 MARZY.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 ans, à compter du 1er janvier 2021 pour prendre fin le 31 décembre 2021 renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année

AL580729929

KEOLIS NEVERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 €
Siège social : 120, route de Marzy
58000 NEVERS
844 428 623 RCS NEVERS

Suivant décisions du 10/02/2021, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérante non associée, Madame Nathalie JUSTON demeurant 41, rue Alsace Lorraine 92160 ANTONY en remplacement de Monsieur Laurent VERSCHELDE, démissionnaire.

Mention sera portée au R.C.S. de NEVERS

AL580729931

→ NON DISSOLUTION

MARASEPH

SAS au capital de 20100 €
Siège social : 11 PLACE DU MARCHE
58410 Entrains-sur-Nohain
824 763 429 RCS de Nevers

L'AGE du 30/10/2019 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.Modification au RCS de Nevers

AL580729914

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DETIC-LB
Société par actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Bernière
58110 CHATILLON-EN-BAZOIS
850747809 NEVERS

L'AG du 22/01/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Monsieur Robert-Edmond LE BIGOT de son mandat de liquidateur et a donné à Monsieur Robert-Edmond LE BIGOT quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur.

AL580729937

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 09 février 2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OCEANIA PISCINES
Forme juridique : SASU
Objet social :
La construction, la rénovation de toutes installations de piscines enterrées, hors sol, de saunas, spas, abris ;

La location de spas au domicile des clients ;

La distribution de tous articles de piscines et accessoires, de produits d'entretien ;

La réalisation de services d'entretien, de dépannage, de pose et installation de divers produits en lien avec les installations de piscines (liner, pvc, installation de chauffage, de filtration, de couverture, etc) ;

La réalisation d'aménagement et la commercialisation de tous produits en lien avec les activités de la société.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
Siège social :
60 Route du Moulin à Vent Moiry

58 490 ST PARIZE LE CHATEL

Capital : 2 000 €

Durée : 99 ans

Président : Eric LAURENSON, demeurant 60 Route du Moulin à Vent – Moiry 58 490 ST PARIZE LE CHATEL

Clause d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause de transmission des actions : les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL580729451

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Me E. DIAS-SOUVANT, notaire à Corbigny (58) le 04/02/2021, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI BM5 - FORME : Société civile immobilière

CAPITAL SOCIAL : 12 300,00euros, divisé en 123 parts de 100,00 euros chacune, numérotées de 1 à 123

Apports en numéraire de 2 300,00 euros

Apport immobilier d'un bien sis à Lys 58, 1 rue de la Magne

SIEGE SOCIAL : 1 rue de la Magne - 58190 LYS.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS

ASSOCIES : -Mme Beïa BENHAMIDA, demeurant à LYS 58, 1, rue de la Magne, née à MELUN 7, le 26/03/1979. -Mr Mohand BENALI, demeurant à LYS 58, 1, rue de la Magne, né à BONDY 93, le 14/08/1967

Gérance : Mme Beïa BENHAMIDA.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis.

AL580729923

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LA FERMETE du 08/02/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée
- Dénomination : NP EXPANSION
- Siège : 141 Les Grappes - 58160 LA FERMETE
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
- Capital : 500 Euros
- Objet : Toutes activités en lien avec le photovoltaïque et les énergies renouvelables, l'achat, la vente et la location de matériels de travaux publics et agricoles, les activités de travaux publics et agricoles, la gestion et la location de bâtiments appartenant à son patrimoine.
- Admission aux associés et droit de vote : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Toutes cessions d'actions à un tiers, un associé, un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant, sera soumise à l'agrément préalable de la société, si la société ne comporte qu'un associé unique, toutes les cessions et transmissions d'actions s'opèrent librement.

Président : M. Nicolas PETIT demeurant 141 Les Grappes - 58160 LA FERMETE

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Le Président

AL580729925

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/02/21 à ROUY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

DENOMINATION : LE CHOCHON NIVERNAIS.

SIEGE SOCIAL : 6 Route de Santenay 58110 ROUY.

OBJET : La préparation et le commerce de charcuterie, boucherie et plats cuisinés.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1.500 euros.

GERANCE : Monsieur Jean-Paul GENU demeurant à Chatenay 58110 ROUY.

Pour avis et mention

La Gérance

AL580729926

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 3/02/2021

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : PIAT INVEST

SIEGE SOCIAL : POISEUX (Nièvre) – Lieu-dit Mauvron, Les Mornanges

OBJET :

- La prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante,
- La gestion de portefeuilles de titres,
- La prestation de services dans les domaines suivants : administratif, comptable, financier, commercial et technique,
- La propriété et la gestion de tout patrimoine mobilier et immobilier,

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 100 euros

PRESIDENT : Madame Loane PIAT demeurant à POISEUX (Nièvre) – Lieu-dit Mauvron, Les Mornanges

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Benjamin PIAT demeurant à POISEUX (Nièvre) – Lieu-dit Mauvron, Les Mornanges

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis : le Président

AL580729927

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : PISTE LIBRE ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 48, Avenue de la Gare – 58250 FOURS ; Objet social : Organisation d'évènements, activités de loisirs, manifestations, compétitions sportives et salons professionnels - Achat, vente, location, réparation, restauration, préparation, stockage et transport de véhicules terrestres, aéronefs, embarcations - Achat, vente de pièces détachées, d'accessoires, de tous types d'équipements de la personne, de consommables dans le domaine des sports et loisirs - Prestations de services, conseil, formation, logistique pour l'organisation, l'initiation, l'entraînement, la participation à tous types d'activités ou manifestations - Développement, vente, location de solutions digitales - Prestations de chronométrage dans le domaine sportif - Conception, production, réalisation de supports de communication ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : M. Jean-Paul FRITSCH dt à FOURS (58) – 48, Avenue de la Gare ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL580729928

SCI BAUXERRE

Au capital de 100 EUROS
Siège social : 109 Route de Nevers
58600 FOURCHAMBAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16/02/2021, il a été constitué une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 99 ans
- dénomination : S.C.I. BAUXERRE
- Forme juridique : SCI
- Capital social : 100 euros divisés en 100 parts de 1 euro chacune attribuées aux associés en rémunération de leur apport en numéraire
- Siège social : 109 Route de Nevers 58600 FOURCHAMBAULT
- Gérants : Monsieur CHAGNOU Franck et Madame LEMAITRE Lydie domiciliés : 109 Route de Nevers 58600 FOURCHAMBAULT
- Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger, la Gestion et la location d'immeubles et de terrains, dont elle est devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat ou de construction et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus-indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

LES GERANTS

AL580729932

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/02/21 à MOULINS ENGILBERT il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière (SCI).

DENOMINATION : SCI FAUBOURG DE BOURGOGNE.

SIEGE SOCIAL : MOULINS ENGILBERT - 58290 - 33 rue des Fossés.

OBJET : La société a pour objet la propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine et l'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 200 euros.

GERANCE : Madame Marie-Claire RANVIER demeurant à MOULINS ENGILBERT - 58290 - 33 rue des Fossés.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales autres qu'entres associés sont soumises à l'agrément des associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Pour avis et mention

La Gérance

AL580729934

YONNE

→ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 mars 1994,Madame Alice Pauline Madeleine **LAMOUROUX**, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 27 Bis -29 Avenue Denfert Rochereau.

Née à BLOT-L'EGLISE (63440), le 20 juin 1926.

Veuve de Monsieur Guy Raymond **MALECOT** et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) le 12 juin 2020.

A consenti un legs universel.

Un dépôt dudit testament a été fait aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me DROUET , Notaire, Membre de la «Stéphane DROUET, Notaire» titulaire d'un Office Notarial à MIGENNES (Yonne) 75 Bis, Avenue Jean-Jaurès, le 27 janvier 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me DROUET susnommé (CRPCEN 89040), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL890729825

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 09/02/2021 modifiant le plan de cession de la **SAS LA HALLE** Les Petits Jumériaux 965 rue Georges Pompidou 89700 Tonnerre - 17-19 rue du Général Leclerc 89200 Avallon - Zac les Clairions 14 rue des Fourneaux 89000 Auxerre - (achat vente textiles, chaussures) RCS PARIS 413 151 739.

AL890729939

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 11/02/2021 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois au profit de la **Sàrl TW FRANCE RETAIL** 6 Rue des Fourneaux 89000 Auxerre (prêt à porter) RCS PARIS 500621263. Date de cessation des paiements : 05/02/2021. Désignant Administrateurs judiciaires avec mission d'assistance : la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris et la SELARLU ASCAGNE AJ en la personne de Me Julie Lavoir 25 Bis rue Jasmin 75016 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELAFA MJA en la personne de me Charles-Axel Chuine 102 rue du Faubourg Saint Denis 75479 Paris Cedex 10, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL890729968

Etude de Maître Sylvie
HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 13 mars 2019,

Melle Michèle GANNEAU, demeurant à AUXERRE (89), 15 avenue des Brichères, née à AUXERRE (89), le 14 octobre 1932.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 14 novembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie

HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 9 février 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sylvie HURET-FERRAND, notaire à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot, référence CRPCEN : 89001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal

d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le Notaire

AL890729930

→ AVIS

SEM YONNE ENERGIE

SARL au capital de 2 700 000 €
Siège social: 4 avenue Foch
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE 822 167 235

Le Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY) a désigné les 29/09/2020 et 26/10/2020 en tant qu'administrateurs de la Société d'Économie Mixte Yonne Energie (SEM YE) Messieurs Jacques BALOUP, Frédéric GUEGUEN, Jean-Luc KLEIN, Jean LESPINE, Richard ZEIGER demeurant 4 avenue Foch, 89 000 Auxerre, en remplacement de Messieurs Jean-Pierre BOUILHAC, Jean DESNOYER, Jean-Pierre GERARDIN, Patrick PICARD, Denis ROYCOURT, dont le mandat a expiré.

Le Conseil d'Administration de la SEM EneR CENTRE VAL DE LOIRE du 14/10/2020 a désigné en tant qu'administrateur de la SEM YE Monsieur Philippe BEHAGEL, demeurant 12 Rue Blaise pascal, 37000 Tours, en remplacement de Monsieur Jean-Luc DUPONT dont le mandat a expiré.

Le Conseil d'Administration de la SEM YE a pris acte de ces nominations les 20/10/2020 et 18/11/2020.

Modification au RCS d'AUXERRE.

AL890729946

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

→ NOMINATION

MERMOZ PRODUCTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 €uros
Siège social : 34-36 rue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
481 988 699 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de la décision de la Présidente en date du 20 janvier 2021 :

Monsieur Frédéric HENRIET

Né le 23 mai 1979 à NEVERS (58) demeurant à AUXERRE (89000) 15, rue de la Faiencerie,

Monsieur Jérôme JOMAT

Né le 28 septembre 1979 à FONTAINEBLEAU (77) demeurant à TOUCY (89130) 27, rue des Montagnes

ont été nommés Directeurs Généraux de la société, à compter du 1er février 2021, pour une durée illimitée.

Pour avis,

AL890729964

→ TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA D'ETAULES

RCS Auxerre 321 104 226

Par décision de l'assemblée générale du 07/01/2021, la Cuma d'Etaules a transféré son siège social de chez Denis Joudrier, 5 rue de la Petite Impasse 89440 Coutarnoux, chez Julien Dondaine, chemin sous champeaux 89440 Dissangis.

Le président

AL890729838

AUXINVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 525 000 euros
Siège social : 1, rue de la Fraternité
89000 AUXERRE
529 882 490 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 2 février 2021, il résulte que le siège social a été transféré au 13, rue de Brazza - 89000 AUXERRE, à compter du 1er janvier 2021.

L'article 4 - Siège social des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 13, rue de Brazza – 89000 AUXERRE. »

Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

Pour avis, le représentant légal.

AL890729859

RIFTWAY LABORATORY

SASU au capital de 1000€ Siège social: 85 Rue Marceau 93100 Montreuil 815375472 RCS BOBIGNY. Par décision en date du 01/02/2021 l'associé unique a décidé : de transférer le siège 3 Rue Dame Nicole 89700 Tonnerre à compter du 01/02/2021. Président: Emmanuel Zaza, 50 Quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne Billancourt Dépôt RCS AUXERRE.

AL890729868

FRAIGNES

SCI au capital de 1524.49 €
Siège social
La Martinerie Grandchamp
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
415135268 RCS de SENS

Par l'AGO du 08/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 83 Rue Michel Ange 75016 PARIS 16, à compter du 08/02/2021.

Mention au RCS de SENS

AL890729921

SCI DU MONASTERE

40 Rue des Bruyères
«Les Courlis»
89113 CHARBUY
SIREN 409 767 829 RCS AUXERRE

Suivant AGE en date du 08/02/2021, il a été décidé du transfert du siège social de la société à compter du même jour, du 40 Rue des Bruyères «Les Courlis» à CHARBUY (89113), au 11, Allée du petit Bois à SAINT-GEORGES (89000).

Pour avis. La gérance.

AL890729940

SCI CROSNIER IMMOBILIER

SCI au capital de 48.631,24 €
Siège social
123 rue Roger Salengro
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
404 702 250 RCS EVRY

Modifications

Aux termes d'un procès-verbal des décisions prises par les associés réunis en AGE le 05/02/2021, le siège social a été transféré, à compter du même jour, du 123, rue Roger Salengro 91600 SAVIGNY SUR ORGE au 8, chemin des Simons – DICY (89120) CHARNY-OREE-DE-PUISAYE.

Durée de la société : 99 ans depuis le 05/04/1996 soit jusqu'au 05/04/2095

Objet social : Acquisition de biens bâtis et non bâtis en vue de la location

Dépôt au RCS de SENS désormais compétent.

AL890729945

BATTISTEL

Stéphane Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros Siège social : 8 rue Saint Paul 89100 SENS En cours de transfert à SENS (89) 17 rue de Sancey – Bâtiment Euripôle 493 340 798 RCS SENS . Aux termes d'une délibération en date du 23 décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BATTISTEL Stéphane a décidé de transférer le siège social de SENS (89100) 8 rue Saint Paul à SENS (89100) 17 rue de Sancey – Bâtiment Euripôle, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, la Gérance

AL890729951

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : The Good Shape.

Forme : SASU.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 17 RUE JEANNE BRACONNIER, 92360 Meudon.

849123179 RCS de Nanterre.

Aux termes d'une décision en date du 1 février 2021, l'actionnaire unique a décidé, à compter du 1 février 2021, de transférer le siège social à Domaine des Madoires, 89350 Villeneuve les Genets.

Président : 4833 SASU, sise Domaine des Madoires, 89350 Villeneuve les Genets

Radiation du RCS de Nanterre et immatriculation au RCS Auxerre.

AL890729957

AUTO BRILLANCE

SARL au capital de 6000 €
Siège social : 10 Rue Des Noues Bouchardes
89100 SENS
751728452 RCS de SENS

Par AGE du 01/02/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 18 Rue Des Grahuches 89100 SENS, à compter du 01/02/2021.

Mention au RCS de SENS

AL890729962

➜ CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE AUXERRE LA FONTAINE
12 place Charles LEPERE
89000 AUXERRE
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
N° SIRET 327 258 661
Affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant 03 86 48 03 04 ou à l'adresse mail suivante 02552@creditmutuel.fr.

Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le 08/04/2021 et à 14 heures

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau
2. Présentation du projet de fusion des Caisses d'AUXERRE LA FONTAINE et d'AUXERRE LA CHAINETTE par voie d'absorption par la Caisse d'AUXERRE LA FONTAINE
3. Rapport du Conseil d'Administration
4. Rapport du Conseil de Surveillance et de l'Inspection
5. Ratification de la convention de fusion et de ses conséquences
6. Modifications statutaires consécutives à la fusion et adoption de nouveaux statuts
7. Nomination des membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance
8. Pouvoirs
9. Clôture de l'Assemblée Générale

ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le 28/04/2021 et à 18 heures

Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 23/04/2021 et le 27/04/2021 aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau
2. Compte rendu d'activité
3. Présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que du rapport du conseil d'Administration
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration
7. Réponses à vos questions
8. Clôture de l'Assemblée Générale

3) En Assemblée Générale Extraordinaire.

A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Le Conseil d'Administration.

AL890729948

CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'AUXERRE LA CHAINETTE
30 avenue CHARLES DE GAULLE
89000 AUXERRE
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée
N° SIRET 452 624 323
Affiliée à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

CONVOCATION

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous désirez suivre ces Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio et vidéo de la séance depuis votre espace de banque à distance. Les modalités d'accès sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter au numéro suivant 03 86 48 03 06 ou à l'adresse mail suivante 02572@creditmutuel.fr.

Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le 07/04/2021 et à 14 heures

Avec l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée et constitution du bureau
2. Présentation du projet de fusion des Caisses d'AUXERRE LA CHAINETTE et d'AUXERRE LA FONTAINE par voie d'absorption par la Caisse d'AUXERRE LA FONTAINE
3. Rapport du Conseil d'Administration
3. Rapport du Conseil de Surveillance et de l'Inspection
4. Ratification de la convention de fusion
5. Communication de la composition des futurs conseils
6. Dissolution de la Caisse d'AUXERRE LA CHAINETTE
7. Pouvoirs
8. Clôture de l'Assemblée Générale

ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le 27/04/2021 et à 18 heures

Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 22/04/2021 et le 24/04/2021 aux horaires habituels d'ouverture. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Avec l'ordre du jour suivant

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau
2. Compte rendu d'activité
3. Présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que du rapport du Conseil d'Administration
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
5. Approbation du bilan et du compte de résultats et affectation de l'excédent
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration
7. Allocution de l'invité d'honneur
8. Clôture de l'Assemblée Générale

3) En Assemblée Générale Extraordinaire.

A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Le Conseil d'Administration.

AL890729950

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHABLIS VILLAGES ET TERROIRS

Avis de mise à l'enquête publique unique des zonages d'assainissement et du pluvial de Rouvray et de Venouse

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Président de la communauté de communes Chablis Villages et Terroirs du 15 février 2021, les zonages d'assainissement et du pluvial des communes de Rouvray et Venouse seront soumis à l'enquête publique durant 32 jours calendaires du 08 mars 2021 au 08 avril 2021 inclus ; Madame Semblat, nommée par le tribunal administratif de Dijon, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- les dossiers seront déposés dans les Mairies de Rouvray et de Venouse aux jours et heures habituels d'ouverture de ces Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, 2 rue du serein, 89800 Chablis ou les transmettre par e-mail à l'adresse suivante : assainissement2@3cvt.fr– lequel les annexera au registre.

- une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur :

à la Mairie de Rouvray : lundi 08 mars 2021 de 9h à 12h,

vendredi 19 mars 2021 de 10h à 12h,

mercredi 07 avril 2021 de 9h à 12h,

à la Mairie de Venouse : mardi 09 mars 2021 de 10h à 12h,

jeudi 18 mars 2021 de 16h à 19h,

jeudi 08 avril 2021 de 16h à 19h,

afin de répondre aux demandes d'information du public.

Le rapport et les conclusions de Mme le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils auront été transmis aux communes.

AL890729960

➜ RECTIFICATIF

RF NEGOCE

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 29/01/2021 concernant RF NEGOCE : Il fallait lire que le capital social est : 1 000 € au lieu de 100 000 €.

AL890729935

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

S.C.P. d'AVOCATS THUAULT FERRARIS CORNU
2 RUE DE LA BANQUE
(Place du Palais de Justice)
89000 AUXERRE
Pour tous renseignements :
Tél : 03.86.72.09.89

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

une maison d'habitation principale divisée en deux logements le surplus à aménager, une maison annexe, un bâtiment divisé en plusieurs garages, une cour, un jardin sis commune d'AVALLON, 20 rue Carnot,

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

vendredi 19 mars 2021 à 14 heures

DESCRIPTION :

Sur la commune d'AVALLON, 20 rue Carnot, une propriété composée :

- d'un immeuble d'habitation, divisé en trois logements de type T3, T4 et T6 sur une superficie totale de 298 m^2,

- d'un second immeuble comprenant trois locaux divers de types entrepôt, dépendances et de 27 garages

Le tout édifié sur deux parcelles cadastrée :

Section N° Lieu-dit Nature Contenance

AV 92 rue Carnot bâtie 16 a 81 ca

AV 93 la rue Général Leclerc non bâtie 4 a 37 ca

Total 21 a 18 ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

Le bien peut être visité le 10 mars 2021 de 11H00 à 12H00.

La vente aura lieu le vendredi 19 mars 2021 en un seul lot sur la mise à prix de :

290 000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 29 000 Euros

(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 29 janvier 2021

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL890729837

➜ MODIFICATION DE STATUTS

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ECOLOGISTIQUE BOURGOGNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 55.070 euros
Siège social : Z.I. de la Fourche au sac
Rue de Vauluisant
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
492.821.236 RCS SENS

Changement de président

Le 8 Février 2021, l'associée unique, a pris acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Bernard VAN DE GUECHTE en sa qualité de Président de la société et décidé de pourvoir à son remplacement, en désignant pour une durée illimitée, la société « KEEPCLOUD », Société à responsabilité limitée au capital de 300 €, dont le siège social est situé à SENS (89) – 15 Boulevard du Pont Neuf et immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 881.162.606 représentée par Monsieur Sébastien DELAMOTTE, en sa qualité de co-gérant

AL890729925

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

EGRISELLES-LE-BOCAGE - bois

14 a 20 ca - La closerie: YL-203 - Les bruleries: YL-106

zonage : RNU

GRON - bois

23 a 28 ca - Le grand guillet: D-1304

zonage : zone N du PLU

MICHERY - terre

1 ha 47 a 67 ca - Climat des veuves: ZR-4

zonage : RNU

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - terre

18 a 50 ca - L ardiot: D-513-514

zonage : zone N du PLU

SENS – bâtiments d'habitation et d'exploitaiton – terre occupée

2 ha 99 a 60 ca - Bas le roi: YB-44

zonage : zone A du PLU

SAINTS-EN-PUISAYE - terre - les biens seront libres après la récolte 2024

6 ha 46 a 58 ca - Le ru profond: A-50 - Les baronneries: A-74-75-76

zonage : RNU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 8 mars 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL890729967

SCI MATO IMMOSCI

au capital de 5000 €
Siège social
9 rue Saint-Claude
89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye
442 659 801 RCS Auxerre

Modifications

Par Ordonnance rendue par le Tribunal Judiciaire de Paris en date du 24.09.2020, la SELARL Gladel et Associés représentée par Me Vincent Gladel, située 47 bis avenue Bosquet 75007 Paris a été désignée en qualité d'Administrateur Provisoire.

AL890729938

➜ VENTE

VENTE DE FONDS - GERANCE

Suivant acte SSP en date du 01/02/2021, la société France BKR anciennement France QUICK, S.A.S. au capital de 92 225 000 € dont le siège social est sis à CLICHY (92110) 34 rue Mozart, immatriculée sous le n° 950 026 914 RCS NANTERRE, a donné à titre de location-gérance à BK2A, SARL, au capital de 100 000 € dont le siège social est sis 10 rue Girard 89000 AUXERRE, immatriculée sous le n° 891 008 369 RCS AUXERRE, un fonds de commerce de « restauration rapide », sis et exploité 13 rue des Fourneaux 89000 AUXERRE, pour une durée courant du 01/02/2021 au 31/01/2022. Il ne pourra être reconduit tacitement.

AL890729943

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 19 janvier 2021, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 26 janvier 2021, Dossier 2021 00002974, référence 8904P01 2021 N 00088, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée AUTOSECUR MIGENNES, Société par actions simplifiée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à APPOIGNY (89380), 86 route d'Auxerre , identifiée au SIREN sous le numéro 838244507 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. A : La Société dénommée M.K.E, Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à MIGENNES (89400) , 6 Rue Arago, identifiée au SIREN sous le numéro 891503047 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

Désignation du fonds : fonds de commerce de «contrôle technique de tous véhicules automobiles sis à MIGENNES (89400), 6 rue Arago- ZI des Grosses Terres, lui appartenant, connu sous le nom commercial SECURITEST, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 838 244 507.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 1er janvier 2021.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CINQ MILLE EUROS (5 000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT-CINQ MILLE EUROS (25 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. SLe notaire.

AL890729936

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique BETREMIEUX , Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 25 janvier 2021, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT AUXERRE 1, le 29 janvier 2021, Dossier 2021 00003463, référence 8904P01 2021 N 00093, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée SNC TRIO, Société en nom collectif au capital de 1000 €, dont le siège est à CHICHERY (89400), 1 Place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 530581347 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.

A : La Société dénommée CARAYON, Société en nom collectif au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à APPOIGNY (89380), 9 place du Marché, identifiée au SIREN sous le numéro 888906732 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. Désignation du fonds : fonds de commerce de bar, PMU, bimbeloterie, jeux française des jeux tirage et grattage et auquel est annexée une gérance de débit de tabacs sis à APPOIGNY, 9 Place du Marché, lui appartenant, connu sous le nom commercial «CAFE DE LA PLACE», et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 530581347.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (125 000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT QUINZE MILLE EUROS (115 000,00 EUR),

- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10 000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

AL890729937

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL LIGERON FERMETURES

SARL au capital de 5 000,00 Euros
Siège social: 52 Rue du Moulin du Président
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 539 539 866

AVIS DE NOMINATION D'UN CO-GERANT

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 21 janvier 2021, il a été décidé de :

- De nommer aux fonctions de co-gérant, M. Thomas LIGERON, domicilié au 24 Route des Puits – 89100 PARON.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

M. Daniel LIGERON.

AL890729748

FIDUCIAL SOFIRAL

ANIMATION CREATIVE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 57 rue de la Liberté, Orgy
89240 CHEVANNES
849 127 626 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er décembre 2020 : Monsieur Loïc ETIEMBLE, demeurant au 57 rue de la Liberté, Orgy 89240 CHEVANNES, a été nommé gérant à compter du 1er décembre 2020, en remplacement de Madame Amandine FREITAS. Pour avis. La Gérance

AL890729922

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte authentique en date du 06/01/2021 la location gérance du fonds de commerce TAXI exploité à SERBONNES PLACE N°1 entre M Dominique ROBIN demeurant 77 rue des Préaux 89140 SERBONNES et TAXI ALAIN 89 demeurant 17 rue des Lombards 89340 CHAUMONT à pris fin le 31/12/2020.

AL890729923

S.J.B. Société d'Avocats

SCI CADET ROUSSELLE

Société civile immobilière
au capital de 152 449,02 euros
Siège social : 13 Rue du Colonel Rozanoff
89000 AUXERRE
397 969 007 RCS AUXERRE

Avis de remplacement de la gérante

Aux termes d'une délibération en date du 6 février 2021, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Mme Caroline REGNIER, demeurant Lotissement les Haies, 61 Rue des Allagniers, 01540 VONNAS, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Mme Hélène REGNIER. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Mme Hélène REGNIER sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL890729932

S.J.B. Société d'Avocats

REGNIER ET CIE

Société civile immobilière
au capital de 6 097,96 euros
Siège social
Rue du Colonel Rozanoff
Z.A. des Pieds de Rat, 89000 AUXERRE
383 637 972 RCS AUXERRE.

Avis de remplacement de la gérante

Aux termes d'une délibération en date du 6 février 2021, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Mme Caroline REGNIER, demeurant Lotissement les Haies, 61 Rue des Allagniers, 01540 VONNAS, en qualité de gérante pour une durée illimitée à compter de ce jour en remplacement de Mme Hélène REGNIER. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Mme Hélène REGNIER sans qu'il soit procédé à son remplacement. Modification sera faite au GTC d'AUXERRE.

AL890729933

SENS

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 €uros
Siège social : 01, route de Voulx
89100 SENS
793 668 245 RCS SENS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 20 janvier 2021 :

Monsieur Jonathan THORAL, demeurant à COURLON SUR YONNE (89140) 3, rue des Fosses, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er février 2021, pour une durée non limitée. Pour avis,

AL890729966

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GLOBETALKER

SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 9 Rue Baudin
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 820 201 960

DISSOLUTION ANTICIPEE DE LA SOCIETE

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour

L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Monsieur Nicolas GATHELIER, demeurant à AUXERRE (89000) 9 Rue Baudin, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé au siège social.

L'adresse de la correspondance est au 9 Rue Baudin – 89000 AUXERRE où les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890728063

GLOBETALKER

SAS au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 9 Rue Baudin
89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 820 201 960

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée des associés réunie en date du 1er Février 2020, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis : Le Liquidateur,

AL890728064

SCI ASEY

SCI au capital de 1000€. Siège social: 14 route de joigny 89113 Fleury-la-vallée. 489403972 RCS SENS. Le 16 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Alain de Schotten, 25 Hameau Le Buisson 89520 SAINTE COLOMBE SUR LOING et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS.

AL890729818

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI 6 Route d'Auxerre
Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 Euros
Siège social : 1 Avenue de la Seiglée,
89470 Monéteau
Objet social : Opérations immobilières
Durée de la société :
99 ans à compter de son immatriculation

Suivant délibération de l'assemblée générale du 15 Décembre 2020 les associés ont

approuvés les comptes définitifs de liquidation,

donné quitus de sa gestion et décharge du mandat de Mr VERNAGALLO Lucien liquidateur et constaté la clôture de liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis, le liquidateur.

AL890729914

DISSOLUTION ANTICIPEE

Dénomination : SCM SAINTE MARGUERITE. Forme : SCM société en liquidation. Capital social : 304,90 euros. Siège social : 6 Rue CLAUDE AILLOT, 89700 TONNERRE. 326766912 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur Laurent EROUKMANOFF, demeurant 18 Rue du tour de l'Eglise 89700 Dannemoine a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Les cogérants

AL890729929

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI du Soleil
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : GRON
89100 21 Rue des Chaponnières
Siège de liquidation :
21 Rue des Chaponnières
89100 GRON
491938585 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 janvier 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Evelyne SAINT-LOUIS, demeurant 21 Rue des Chaponnières, 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 21 Rue des Chaponnières 89100 GRON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL890729952

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

AUDOUBEO
Société A Responsabilité Limité
Au capital de 7.700 €
Siège social et de liquidation :
5 A rue des Vignes
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
433 189 891 RCS SENS

Suivant AGO du 31/12/2020 les comptes de liquidation ont été approuvés, le liquidateur déchargé de son mandat, il a été donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au même jour. Les dépôts seront faits au RCS de SENS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL890729953

SCI LES PORTILLONS

Société Civile Immobilière
au capital de 389.476,75 euros
Siège social à APPOIGNY (89380)
6 rue du Pavillon
350 225 124 RCS AUXERRE

DISSOLUTION - LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 26 janvier 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 26 janvier 2021 et sa mise en liquidation amiable. Francis PORTE demeurant 35 rue du Rimboeuf à APPOIGNY (89380) a été nommé en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé à APPOIGNY (89380) 6 rue du Pavillon, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL890729958

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 31/12/2020 : forme : EARL, dénomination : CANDON, siège : 19 Chemin de la Rivière, 89200 MAGNY ; durée : 99 ans, capital : 516 250 €, objet : exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; gérance : M. Fabrice CANDON (19 Chemin de la Rivière 89200 MAGNY) en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance ; cession : agrément en AGE et libre entre associés, dépôt légal RCS AUXERRE. Pour avis

AL890729791

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : T.H.O; Objet social : Toutes opérations industrielles - commerciales - financières - mobilières ou immobilières - Acquisition des biens et droits immobiliers - location - transformation - construction.Siège social : 10 rue de Fertrive, 89400 Cheny.Capital : 1000 euros; Durée : 99 ans; Gérance : M. OUAZARF MOUSSA, demeurant 10 rue de Fertrive, 89400 Cheny.Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL890729888

AVIS DE CONSTITUTION

La SASU COIFFEUR ET BARBIER AZZEGGOUARWALEN a été constituée. Capital: 100 € Siège: 18 Place De La Liberte 89190 Villeneuve L Archeveque Objet: Coiffeur barbier Durée: 99 ans Président: Tariq Azzeggouarwalen, 18 Place De La Liberte 89190 Villeneuve L Archeveque . La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS: SENS

AL890729904

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/02/2021 à SENS, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : EDITIONS AGOSTINI

Siège : 7 bis Rue Thénard - 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

Capital : 10 000 euros

Objet : L'édition et la vente d'ouvrages sous toutes ses formes (graphique, numérique, phonologique) ou l'achat de droits d'auteurs pour l'édition

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jérôme MORIN demeurant 7 bis Rue Thénard – 89100 SENS

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

POUR AVIS

Le Président

AL890729908

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS :

Dénomination : KN

Objet : Achat et vente de véhicule d'occasion, mécanique rapide, dépannage, pièces détachées, vente de matériels, relay Drive

Capital : 100 €

Président : Mme UNDILASHVILI Nato, 7 Rue Colette, 89400 MIGENNES

Siège social : 1 chemin de Fontaine Saint Loup, 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON.

Durée : 99 ans

Chaque action donne droit à une voix.

Cession d'actions : libre.

Immatriculation au RCS de SENS.

AL890729931

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SCI au capital de 100€, 100 parts de 1 €, en numéraire, suite à la signature des Statuts SSP en date du 1/2/2021.

DENOMINATION : DES TROIS LOUPIOTS

SIEGE SOCIAL : 3 Rue du Marais 89240 LINDRY

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion et la location des immeubles,

GERANCE : M. Sébastien BARDOT et Mme Audrey LE CORNET demeurant 3 Rue du Marais 89240 LINDRY

Durée : 99 ans à compter son immatriculation au RCS D'AUXERRE.

Cession de parts sociales : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants de l'associé cédant.

Pour avis,

AL890729941

FM EXOTIQUE

Suivant un acte ssp en date du 28/01/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination : FM EXOTIQUE

Siège social : Cc Des Champs Plaisants, Avenue Du 8 Mai 1945 89100 SENS

Capital : 2000 €

Activités principales : commerce de détail ou en gros de tous produits d'épicerie, d'alimentation et produits divers non réglementés

Durée : 99 ans

Président : M. AWADALLA ELJAK Mohammed 24 Rue Du Général Delestraint 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS

AL890729942

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2021, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole. Dénomination sociale : SCEA LAIT GALICHER. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 12 000 €. Siège social : Les Manceaux - 89130 MÉZILLES. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Numéraire : 12 000 €. Gérants : M. Noël GALICHER demeurant les Manceaux, 89130 MÉZILLES, M. Nicolas GALICHER demeurant les Mahougeots, 89130 MÉZILLES et M. Dominique GALICHER demeurant 19 rue du Clos d'en Haut, 89170 LAVAU. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis et mention, un fondateur.

AL890729944

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 11/02/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AROBERRIA CORPRATE ADVISORY

Objet social : La Société a pour objet :

Toutes opérations industrielles ou commerciales exploitées directement ou indirectement par ses filiales se rapportant :

- Aux conseils pour la gestion et les affaires notamment sur l'ensemble des métiers de conseil haut de bilan, conseil en fusion-acquisition, conseil en levée de fonds, conseil en ingénierie financière et crédit, conseil en arrangement et en restructuration de dettes, conseil en évaluation financière, conseil en stratégie ou tous conseils aux entreprises et dirigeants en général.
- A l'ingénierie financière et patrimoniale.
- Aux conseils en gestion de patrimoine.
- Au courtage et l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement.
- Aux conseils et l'intermédiation en investissements financiers.
- Au courtage en assurance.
- Aux transactions sur immeubles et fonds de commerce.
- A l'enseignement, la formation initiale ou professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tous publics : personnes morales publiques ou privées, personnes physiques.

Siège social : 2 rue du Fay, 2 rue du Fay, 89270 VOUTENAY-SUR-CURE

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Président : Madame GRANDJEAN Catherine, demeurant 7-9, rue l'Eglise, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : ARTICLE 15 - AGRÉMENT

La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. En cas de démembrement de titres, la cession de ses droits par le nu-propriétaire ou par l'usufruitier est également soumise à l'agrément. Les cessions entre associés ne sont soumises à aucun agrément.

Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert. Cette demande d'agrément est transmise par le aux associés.

L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

La décision d'agrément ou de refus d'agrément n'a pas à être motivée. Elle est notifiée au cédant par lettre recommandée. A défaut de notification dans les 15 jours qui suivent la demande d'agrément, l'agrément est réputé acquis.

En cas d'agrément, l'associé cédant peut réaliser librement la cession aux conditions prévues dans la demande d'agrément.

En cas de refus d'agrément, la Société est tenue, dans un délai de trois mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, soit par un associé ou par un tiers, soit, avec le consentement du cédant, par la Société, en vue d'une réduction du capital.

A défaut d'accord entre les parties, le prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital est déterminé par voie d'expertise, dans les conditions prévues à l'article 1843-4 du Code civil.

La valeur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminée selon les règles et modalités suivantes :

L'expert désigné sera tenu d'appliquer ces règles et modalités conformément aux dispositions du second alinéa du I de l'article 1843-4 du Code civil.

Si les modalités de détermination du prix des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital sont prévues dans une convention liant les parties à la cession ou au rachat, l'expert désigné sera tenu de les appliquer conformément aux dispositions du second alinéa du I de l'article 1843-4 du Code civil.

Le cédant peut à tout moment aviser le président, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, qu'il renonce à la cession de ses titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Si, à l'expiration du délai de trois mois, l'achat n'est pas réalisé, l'agrément est considéré comme donné. Toutefois, ce délai peut être prolongé par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en la forme des référés, sans recours possible, l'associé cédant et le cessionnaire dûment appelés.

Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les cessions à des tiers non associés, que lesdites cessions interviennent en cas de dévolution successorale ou de liquidation d'une communauté de biens entre époux, par voie d'apport, de fusion, de partage consécutif à la liquidation d'une société associée, de transmission universelle de patrimoine d'une société ou par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice ou autrement.

Les modalités d'agrément visées au présent article ne s'appliqueront pas en cas d'apport des titres de la société par un associé à la constitution d'un holding de détention dont le capital et les droits de votre seront détenus par lui uniquement, groupe familial inclus (ascendant, descendant, collatéral au 1° degré uniquement).

Elles peuvent aussi s'appliquer à la cession des droits d'attribution en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices, ainsi qu'en cas de cession de droits de souscription à une augmentation de capital par voie d'apports en numéraire ou de renonciation individuelle au droit de souscription en faveur de personnes dénommées.

La présente clause d'agrément ne peut être supprimée ou modifiée qu'à l'unanimité des associés.

Toute cession réalisée en violation de cette clause d'agrément est nulle.

Catherine GRANDJEAN

AL890729955

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique du 08/02/2021 reçu par Me VACCARO Anthony officiant à VILLENEUVE LA GUYARD il a été constitué une SCI dénommée: FAGOT

Siège social: 17 chemin de lance levée 89150 ST VALERIEN

Capital: 100 €

Objet: Achat, vente et gestion de biens immobiliers

Gérant: M. FAGOT Quentin 17 Chemin de lance levée 89150 ST VALERIEN

Co-Gérant: Mme JEULIN Aurore 17 Chemin de lance levée 89150 ST VALERIEN

Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL890729956

AVIS DE CONSITUTION

Suivant un acte ssp en date du 12/02/2021, il a été constitué une SAS

Dénomination : CMS TELECOM

Siège social : 42 Rue René Binet 89100 SENS

Capital : 500 €

Activités principales : installation de la fibre optique réseau télécom, intervention pose et dépose câbles souterrains et aériens, travaux d'installation électrique dans tous locaux, télécommunications filaires

Durée : 99 ans

Président : M. KOCAK Memik 42 Rue René Binet 89100 SENS

Cession d'actions : Libre

Immatriculation au RCS de SENS

AL890729959

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 février 2021, à CRAVANT. Dénomination : NG - TRANSACTIONS. Forme : SARL. Siège social : Les Pichots, 89240 Diges. Objet : Achat, vente, échange, location ou sous - location d'immeubles bâtis ou non bâtis, d'appartements, de terrains, de maisons individuelles ou de droits immobiliers, achat, vente, échange, location ou sous - location de fonds de commerce ou de clientèle, souscription, achat, vente d'actions ou de parts sociales immobilières, activité de marchand de biens ;. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Gérant : Monsieur N'GOMA Fabrice, demeurant 16 Bis Chemin du Colombier, 89460 Cravant La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

le gérant

AL890729965

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 52 €
pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Santé

La robotique pour prévenir les risques professionnels

Particulièrement sollicités sur le plan physique, de nombreux agriculteurs développent au fil de leur carrière des troubles musculosquelettiques qui peuvent se révéler très handicapants. Le développement de la robotique en agriculture et l'arrivée notamment des exosquelettes pourrait bien révolutionner leur quotidien.


©RB3D

L'Exoback développé par RB3D permet de réduire 70 % des efforts sur le rachis lombaire.

Depuis plusieurs années, l'agriculture française peine à enrayer la baisse constante du nombre d'agriculteurs. L'une des causes souvent évoquées : des métiers jugés trop peu rémunérateurs au regard de la charge physique qui pèse au quotidien sur les agriculteurs. *« Les métiers de l'agriculture peuvent être la source de nombreux troubles musculosquelettiques qui engendrent douleurs et mal-être. Souffrir parce que l'on travaille n'est pas humain et il faut que nous nous donnions les moyens de faire beaucoup mieux »*, alerte Henry Jouve, président de l'Association régionale des caisses de MSA d'Auvergne-Rhône-Alpes. Dans ce contexte, la robotique apparaît comme l'un des meilleurs outils au service de la stratégie sécurité-santé au travail prônée par la caisse mutualiste. *« L'essor de la robotique est synonyme d'une vraie révolution dans l'accomplissement de l'activité agricole. On constate que lorsqu'une filière parvient à être solide économiquement, elle progresse techniquement et c'est une très bonne nouvelle »*, se réjouit Henry Jouve.


©MSA

Henry Jouve, président de l'Association régionale des caisses de MSA d'Auvergne-Rhône-Alpes.

De nombreuses filières concernées

Préférant parler de *« nouvelles technologies »* au sens large que de *« robotique »* à proprement parler, Laurent Lampin, conseiller prévention des risques professionnels à la MSA Auvergne-Rhône-Alpes, travaille tout au long de l'année sur la transition des filières vers des outils plus modernes. *« Il s'agit d'accompagner l'ensemble des filières tout en restant vigilants car ces nouvelles technologies ne sont pas forcément adaptables à toutes les populations agricoles »*, explique-t-il. Des jeunes générations aux agriculteurs en fin de carrière désireux de préserver leur santé malmenée par des années de travail, le conseiller de la MSA croise tous les profils. *« Avec le développement rapide des robots de traite, les filières d'élevage sont celles qui ont pris le plus d'avance en matière de nouvelles technologies. L'achat d'un robot de traite est souvent envisagé au moment de remplacer le départ d'un associé sur l'exploitation »*, explique-t-il. Ces dernières années, ce sont surtout les filières végétales comme la viticulture ou le maraîchage qui ont bénéficié de cette révolution technologique caractérisée notamment par l'essor des robots et tracteurs autonomes. *« Les filières végétales se caractérisent par des tâches particulièrement difficiles comme le binage manuel qui sollicite durement les corps des agriculteurs. A l'avenir, ces tâches devront être remplacées par des robots. Il existe aujourd'hui des outils fantastiques comme des drones qui peuvent remplacer l'agriculteur pour l'épandage de produits phytosanitaires »*, rappelle Henry Jouve. Ultime frein au développement de ces nouveaux outils : une réglementation qui semble aujourd'hui courir après des avancées technologiques toujours plus nombreuses.

Des exosquelettes pour soulager les douleurs

Dans la longue liste des nouvelles technologies développées au service de la santé des agriculteurs, les exosquelettes apparaissent comme une solution particulièrement prometteuse. Pour faire simple, un exosquelette est un dispositif d'aide des fonctions motrices, actif, léger et adaptable, qui permet de soulager les articulations et les muscles de l'opérateur qui l'utilise dans son activité professionnelle. Si la majorité des exosquelettes sur le marché fonctionnent grâce à un système de ressorts, la société française RB3D basée à Monéteau dans l'Yonne développe depuis plusieurs années une technologie novatrice entièrement motorisée. *« L'Exoback est composé d'un boîtier arrière qui se porte comme un sac à dos et est soutenu au niveau des cuisses. Il comporte un système de motorisation qui permet de réduire 70 % des efforts sur le rachis lombaire »*, détaille Vincent Mauvisceau de la société RB3D. Pesant 8,4 kg, cet outil présente une autonomie de 8 à 12 heures Prix de vente : entre 12 000 et 15 000 euros. *« D'après les premiers retours de nos utilisateurs, les exosquelettes nous semblent totalement pertinents pour répondre aux besoins des professionnels »*, témoigne Guillaume Paire de la chambre d'agriculture de Saône et-Loire qui a piloté le 17 novembre dernier un test sur le domaine expérimental de Rully.

PIERRE GARCIA



Théâtre

Le récit d'une descente aux enfers

«Petit paysan tué» raconte l'histoire d'un agriculteur luttant contre les normes industrielles, qui, n'ayant pas déclaré la naissance de veaux, devient acculé financièrement et développe une dépression. Lors d'un énième contrôle, il décide de prendre la fuite mais, lorsque les gendarmes le retrouvent, ils font feu et l'homme décède sur les lieux… Une pièce tirée d'une histoire vraie (en Saône-et-Loire) posant la question de la détresse du monde agricole aujourd'hui. Rencontres avec la compagnie Cipango qui met en scène ce spectacle à la Maison de la Culture de Nevers.



Une partie de la compagnie Cipango réunie autour de Yeelem Jappain (en vert sur la photo) sur la scène de la Maison pour *Petit Paysan Tué*.



Les trois personnages de la pièce interprétés par Clément Chebli, Étienne Durot et Julie Roux.

Tout a commencé pour Yeelem Jappain, la metteuse en scène, par la lecture d'un article dans la revue XXI : *« Cette histoire tirée de fait réelle m'a touché et a attiré mon attention. Je me suis aperçue que de faits se sont déroulés en Saône-et-Loire, département d'où est originaire notre compagne Cipango. C'était donc comme une évidence de travailler sur ce sujet. Pour moi, il y a dans l'histoire de Jérôme Laronze, tous les ingrédients de la tragédie dans le sens où nous avons l'impression d'un engrenage infernal. Parallèlement, il y a ses sœurs qui se battent sur le terrain judiciaire pour que sa mort soit considérée en bavure policière. De plus, je me suis rendu compte que ce n'est pas parce qu'on travaille en milieux rural que l'on a des contacts avec le domaine agricole. Il m'a donc semblé opportun de se servir de ce fait divers tragique pour élargir aux difficultéśs du monde paysan »* détaille la metteuse en scène. Cette dernière précise que malgré l'empathie suscitée par la trajectoire malheureuse de Jérôme Laronze, la pièce n'a pas vocation à prendre parti ni pour les gendarmes, ni pour l'agriculteur. La metteuse en scène a d'ailleurs demandé l'autorisation à la famille pour travailler sur les faits : *« A titre personnel, je n'aurais pas accepté qu'un metteur en scène s'empare d'un fait lié à mon parcours, j'ai donc appliqué la même logique avec la famille Laronze »* se justifie la jeune femme. La pièce traite plus de l'engrenage et la descente aux enfers de l'agriculteur que des suites judiciaires. Une manière sans doute pour la compagnie Cipango, de ne pas se retrouver mêlée à cette affaire.



Étienne Durot incarne Jérôme Laronze dans le rôle de Baptiste.

La construction des personnages

Pour prendre de la distance avec les faits réels, Yeelem Jappain a fait le choix de modifier les noms des comédiens. Ainsi, Jérôme Laronze, devient Baptiste, interprété par Étienne Durot, Julie Roux joue Céline, la sœur du personnage principal et Clément Chebli incarne Paul, un ami de Baptiste. *« Les liens de fraternité forts qui unissent Jérôme Laronze avec ses sœurs sont un élément clef de la construction de la pièce. J'ai souhaité reproduire cette union au travers une distribution resserrée de trois personnages. Viens enfin le personnage de Paupiette qui est en voix off et qui est un enfant. J'aime bien ce personnage car il amène de la légèreté et de la respiration au texte. Ses interventions évoquent la transmission du savoir-faire entre l'agriculteur et les enfants. J'aurais aimé insister davantage sur ce sujet, mais n'ayant pas assez de matière, je n'ai pas pu approfondir »* explique la metteuse en scène. L'intérêt de la pièce est qu'elle insiste sur le point de bascule qui amène la fratrie à voler en éclats. Une situation qui peut faire écho aux exploitants agricoles qui assisteront à la représentation. *« Les sœurs de Jérôme Laronze sont d'ailleurs dans une bataille judiciaire qu'elles n'auraient sans doute jamais connue s'il n'y avait pas eu ce drame »* estime Yeelem Jappain.

Le témoignage des agriculteurs : fil rouge de la pièce

Au-delà du jeu des trois comédiens, viennent s'intercaler en fond sonore des témoignages d'agriculteurs recueillis par Yeelem Jappain. Ils viennent appuyer le parti pris de la Compagnie qui est de montrer au travers de ce fait divers, les difficultés du monde paysan. *« Sans être dans le pathos, ces récits pour moi montrent à quels points, les réglementations imposées aux agriculteurs viennent les enfermer dans un métier qu'ils ne reconnaissent plus et où l'argent ne va pas dans leurs poches »* estime la metteuse en scène. Côté scénographie Aurélie Lemaignan a voulu recréer sur scène l'univers d'une cuisine qui est un endroit de passage dans une habitation agricole. Sur le reste du plateau, une reproduction d'un tas d'ensilage a été installée afin de donner l'illusion d'être à l'extérieur de la maison. Une pièce qui donne donc la parole aux agriculteurs et qui est a découvrir absolument à la Maison de la Culture de Nevers.

THÉOPHILE MERCIER

Informations et réservation : maisonculture.fr

La compagnie Cipango en bref

L'association Cipango est une compagnie de théâtre professionnelle créée en 2005 qui regroupe une dizaine de comédiens pour la plupart issus du Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris, unis par un même désir de proposer des spectacles à la fois riches et accessibles.
Basée en milieu rural, la compagnie trouve son identité dans les liens qu'elle tisse avec le public. Elle s'attache à dépasser les barrières de genres, de lieux, de publics et prône un théâtre populaire. Depuis 2015, la compagnie Cipango est l'opérateur culturel principal du Cléa (Contrat local d'éducation artistique) mis en place à Toulon-sur-Arroux. Ce projet, soutenu par la DRAC Bourgogne Franche-Comté, prévoit des interventions scolaires, des cours de théâtre ouverts à tous, des créations et des résidences d'artistes.

Repères Rappel des faits

Le 11 mai 2017, lors d'un contrôle vétérinaire de son exploitation, Jérôme Laronze avait foncé avec son tracteur sur les forces de l'ordre qui accompagnaient les inspecteurs des services sanitaires, avant de prendre la fuite. Quand il a été retrouvé neuf jours plus tard, il était dans sa voiture.
Alors que deux gendarmes s'approchaient de lui, l'agriculteur de 37 ans aurait foncé sur eux.
Se sentant menacés, les deux hommes ont ouvert le feu à plusieurs reprises. L'un d'eux a touché l'agriculteur de trois balles mortelles. Il avait été mis en examen pour *« violences avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*. À ce jour, l'instruction judiciaire est toujours en cours et la famille s'est portée partie civile.